



# CHRONIQUE DE 1789 L'ANNÉE SANS PAREILLE

## 3. La chute de Loménie de Brienne

25 août 1788

La réunion des Etats généraux est peu à peu devenue la revendication de tous les sujets du royaume. Y compris des représentants de la noblesse et du clergé, qui ne pressentent pas qu'ils en seront les victimes. Principal ministre de Louis XVI, Loménie de Brienne tente d'en retarder la convocation. En vain. Un arrêt du Conseil royal les fixe au 1<sup>er</sup> mai 1789. De quoi calmer le jeu ? Pas vraiment.

par MICHEL WINOCK

LES événements du Dauphiné avaient ouvert une brèche. Là, contrairement à ce qui se passait dans le reste de la France, la révolte des notables avait été relayée par les entreprises du Tiers Etat, auxquelles Jean-Joseph Mounier avait prêté ses idées et Antoine Barnave l'éloquence de sa plume. L'assemblée de Vizille eut un immense écho à travers le pays. Il devenait évident que la résistance des parlements était une phase dépassée dans le conflit qui opposait le pouvoir central aux sujets de Sa Majesté : le roi risquait de se heurter non plus à la coalition des privilégiés, mais à un soulèvement national. « Tandis que certains alléguent, écrit Barnave, l'aristocratie était sans encore en insurrection contre la reine, la province de Dauphiné réclamait les droits du troisième ordre et, mettant en avant les grandes questions du doublement du Tiers et de la délibération par tête, posait les premières bases d'une révolution démocratique. » La convocation des Etats généraux, promise dans un avenir incertain, allait cristalliser tous les espoirs.

Par un étrange aveuglement, tout le monde en effet, y compris ceux qui n'avaient nul intérêt, finit par le vouloir, au sein de la cour. Tel était le cas notamment du principal ministre, Loménie de Brienne. Ce grand personnage, descendant d'une non moins grande famille, qui avait les faveurs de la reine, symbolise assez bien les contradictions des couches dirigeantes à la veille de la Révolution. Par ambition, il avait choisi la carrière ecclésiastique, cela en dépit de son droit d'aînesse qu'il abandonna à son frère, et de ses sympathies philosophiques qui faisaient de lui un archevêque de Toulouse pas très catholique. Malgré le relâchement de ses mœurs, il passait pour excellent administrateur ecclésiastique. Il fut retenu loin des conseils par Louis XVI, qui n'appreciait pas son impérialisme, mais il avait su gagner l'estime de Marie-Antoinette, dont l'entremise zélée fit passer les résistances de Louis : en mai 1787, il devenait chef du conseil des finances.

Ce choix n'était pas arbitraire. Face à Calonne, il avait fait figure de chef de l'opposition. Calonne remercia, il était logé que qu'on l'appellât. Devenu principal ministre, ayant le sens de la famille, il fit son frère, le comte de Brienne, ministre de la guerre. Entre-temps, il avait rompu des lances avec le Parlement de Paris, émis des emprunts pour renflouer un Trésor défilé, tout en se faisant attribuer l'avantageux archevêché de Sens. Au passage, pour désarmer l'opposition des parlementaires, il avait rendu aux protestants leurs droits civiques et politiques. Très vite cependant, la nécessité d'une réforme fiscale en profondeur s'imposa à lui comme à son prédécesseur, d'où résultèrent, comme on l'a vu, le conflit ouvert avec les magistrats, les édits de Mai et tout le bruit qui s'ensuivit.

Pour calmer ses adversaires, Brienne, en juillet, avait promis la réunion des Etats généraux. A vrai dire, il s'en défiait, sachant trop le risque que l'exhumation de cette vieille coutume faisait courir au pouvoir royal, et donc à celui des ministres. Dans une lettre adressée à M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, il écrivait : « J'ai souvent dit au roi : Ne paraissez pas éloigné de convoquer vos sujets, mais retardez cette convocation le plus que vous pourrez : votre autorité ne peut qu'y perdre, et votre royaume qu'y gagner fort peu... »

Cependant, cette petite leçon de machiavélisme ordinaire, il devenait chaque jour plus difficile de la suivre à la lettre, tant l'espoir placé dans les futurs Etats se transformait en exigence universelle. Que cette réunion ait été retardée, mais que cette réunion ait eu lieu, tel était le vœu de tous les Français, et peut-être ne fallait-il

pas être grand clerc pour le pressentir. Justement, les grands clercs n'en curent pas plus l'intuition que les grands noms de la noblesse, et Brienne, loin de pouvoir s'assurer de leur appui, fut contraint bientôt par leur rébellion de ne plus reporter la convocation des Etats généraux aux calendes grecques.

MÊME le clergé, qu'il croyait contrôler, lui fit faux bond. Réunis dans une assemblée extraordinaire, au lendemain des édits de Mai, ses représentants avaient à débiter sur une provision de 8 millions de livres, demandée par le roi, en attendant l'estimation de ses biens. Remontrances du clergé publiées le 15 juin : ses biens sont consacrés à Dieu et aux pauvres ; le clergé seul peut estimer la quotité des dons à consentir à l'Etat. Pour l'heure, vu la difficulté des temps, il ne pouvait verser les 8 millions demandés ; le roi devait se contenter de 1 800 000 livres. Pis : le clergé prenait parti en faveur des parlements abaissés et contre la cour plénière instaurée : « Notre silence serait un de ces crimes dont la nation et la postérité ne voudraient jamais nous absoudre. » Abbés, évêques et chanoines savaient, comme d'autres, couvrir leur intérêt particulier de l'intérêt général.

Quant au deuxième ordre, la noblesse, il était directement visé par la réforme judiciaire : non seulement la noblesse locale fournissait la majeure partie du personnel des cours souveraines, mais les justices seigneuriales étaient elles-mêmes menacées par l'espèce de professionnalisme de la justice criminelle qu'impliquaient les édits. En Bretagne, la solidarité de la noblesse avec le parlement fut particulièrement active. Chateaubriand nous raconte dans les *Mémoires d'outre-tombe* comment, à cette occasion, il fit son apprentissage politique. Une assemblée houleuse à Rennes : « On montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois. » Une déclaration solennelle contre la Cour plénière ; douze gentilshommes députés à Paris pour la donner au roi : « A leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros ; ils furent reçus à leur retour avec des branches de lauriers. » Toute cette agitation, soutenue par des écrits moqueurs, vengeurs, sulfureux, conçus, comme l'observe dans ses *Souvenirs* le marquis de Bouillé, « dans le sein même de la Cour et de la plus haute société », eût pu encore être maîtrisée, n'eût été la situation effrayante du Trésor. Faute du soutien des puissants, la menace de banqueroute allait contraindre Brienne, quel qu'il en eût, à recourir aux Etats généraux.

Défendant la pureté de ses intentions, il avait dicté au roi sa réponse du 6 juillet au clergé : « Je n'ai point entendu substituer à



Les effigies de M. de Brienne et du garde des Sceaux Lamoignon, brûlées par le peuple de Paris.

Brienne se sentait désemparé ; Necker redoutait d'être associé à l'impopularité de l'archevêque ; le roi ne priait guère le banquier papillote dont il s'était débarrassé en 1781 et qu'il avait exilé par lettre de cachet l'année précédente, pour avoir écrit un mémoire accusateur contre son ministre Calonne... « Je crains, écrit Marie-Antoinette à Mercy, le 19 août, que l'archevêque ne soit obligé de partir tout de suite, et alors quel homme prendra pour mettre à la tête de tout, car il en faut un, surtout avec M. Necker ? Il lui faut un frein. » Et la reine de commenter : « Le personnage au-dessus de moi n'en est pas un état, et moi, quelque chose qu'on dise et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second ; et malgré la

« Les troubles du moment nécessitent ma retraite. Je le sens comme Sa Majesté. J'ai cherché, dans tout ce que j'ai fait, les intérêts du roi : voilà ma justification. »

la nation une cour, dont les membres tiendraient de moi leurs pouvoirs et leurs fonctions. Nulle cour ne peut représenter la nation, qui ne peut être que par les Etats généraux. » A cet effet, Loménie de Brienne demandait aux états provinciaux et aux assemblées provinciales de faire connaître leur avis sur les modalités de la convocation. De date, il n'était pas encore question. La manœuvre restait dilatoire. Mais la crise du Trésor, au début d'août, était trop avancée pour qu'il pût s'imaginer calmer les esprits avec de l'eau bénite.

Pour maintenir le budget de 1788 en équilibre, Brienne n'avait plus à sa portée que des expédients, emprunts à court terme et autres tours de passe-passe. L'équilibre n'était que dans les livres ; dans les faits, la recette était purement abstraite, et, au début du mois d'août, le premier commis des finances Gojard révélait au ministre principal que la caisse était vide. Pour le plus pressé, Brienne alla jusqu'à utiliser les épingles de la caisse des invalides et détourner le produit d'une loterie qu'on venait d'ouvrir en faveur des victimes de la grêle... Pour rassurer les détenteurs de capitaux, il fallait créer un choc psychologique. Le 8 août, un arrêt du Conseil fixa la convocation des Etats généraux au 1<sup>er</sup> mai 1789, et suspendit l'établissement de la Cour plénière. Mais l'heureux effet de cette décision fut contrarié par l'urgence : Brienne dut recourir à l'emprunt forcé. Une bonne partie des paiements de l'Etat ne furent jusqu'au 31 décembre 1788 en billets du Trésor royal portant intérêt à 5 %. L'arrêt du Conseil qui en décida date du 16 août ; il déclencha un accès de fièvre publique.

La reine, protectrice de Brienne, pensa alors lui adjoindre Necker, dont la popularité restait grande dans l'opinion depuis son passage aux affaires, sept ans plus tôt. Elle chargea son confident, le comte de Mercy, de la négociation. Celle-ci était malaisée :

Pour gouverner la France Point ne faut de prêtre, Cette mandite engence Abattra l'Etat (bis) Richelieu, Mazarin, Ne valaient tous deux rien : En malice profonde, Brienne encore abonde, Sa face rubiconde Est face de fripon, Fripon, fripon, Et aussi (bis), Lamoignon.

Le 27 août, une gravure circulaire, qui représente la France sous les traits d'une femme dont le sein est poigné par un prêtre ; le sang qui gicle retombe en lui formant un chapeau de cardinal. Le lendemain, les premiers heurts violents ont lieu avec les soldats du guet. Le 29, une foule menaçante se dirige vers l'hôtel du comte de Brienne, frère de l'archevêque et toujours ministre de la guerre, ce tenté d'y mettre le feu. Les forces de l'ordre doivent tirer. Le 30, gardes-françaises et gardes suisses, sous le commandement du maréchal de Biron, doivent user de leurs armes pour rétablir l'ordre.

Le 26 août, Jacques Necker était entré au Conseil muni du titre de directeur général des finances. Le 27, il était fait ministre d'Etat. Dans la liesse populaire, le soulagement provoqué par le départ de Brienne se confondit avec le bonheur de voir revenir l'ancien ministre. Sa popularité était due à sa gestion lors de son passage au pouvoir, mais aussi à son talent de publiciste habile à défendre sa réputation, désosser les abus de l'Etat, et prêt à s'attendrir sur le sort des indigents. Sa retraite avait été accompagnée d'hommages venus de tous côtés. Le peu de cas qu'on fit de ses successeurs, Joly de Fleury, Ormesson, Calonne, ajouta encore à sa gloire. Il était devenu l'homme providentiel. Louis de Bouillé, qui ne l'aime pas, écrit : « Tous les vœux et toutes les espérances se tournaient en ce moment vers M. Necker, de même que, dans les maladies compliquées et invétérées, on a recours aux empiriques. »

DE fait, la maladie était grave : les caisses sonnaient creux, le crédit était nul, la disette entretenait un état de misère qui risquait d'attiser la révolte... On pouvait, certes, rêver mieux pour un retour en grâce ! Mais la non-venue de Necker provoqua un subit regain de confiance — mot-cé

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commente avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789. Mercredi 13 juillet : « La chute de Loménie de Brienne », avec Roger Dupuy Jeudi 14 juillet : « La Société des Trente et l'opinion publique », avec Roger Dupuy.

de toutes les conjonctures financières ! Sa rentrée fit remonter en vingt-quatre heures les effets publics de 30 %. D'esprit généreux, convaincu de son utilité à la cause de l'Etat, il peina 2 millions dans sa propre fortune pour les prêter au gouvernement. L'exemple fut suivi : les notaires de Paris, notamment, firent une avance de 6 millions au Trésor. Vallée qui vaillait, il allait maintenir le monarque à flot jusqu'à la réunion des Etats généraux. Il pouvait donner carrière à toutes ses ressources de banquier qui avait su faire fortune, non pas comme les fermiers généraux en se payant sur le dos des contribuables — la ferme étant la source habituelle des grandes fortunes, — mais dans de grandes spéculations commerciales, où il avait gardé une réputation intacte d'honnêteté. Sa maison, depuis son mariage en 1764, était ouverte aux plus brillants esprits de son temps. La philanthropie ambiante, sa religion protestante, le commerce qu'il entretenait avec les Lumières, lui avaient inculqué le goût du bien public. Mais Necker, ministre désintéressé et homme de finances averti, n'était peut-être pas exactement de l'étoffe des grands chefs d'Etat. Un caractère indécis, un désir de plaire à tous, peut-être une estime excessive de ses propres dons, virent le predisposer à un optimisme naïf. Des futurs Etats généraux, il croit devoir être le tuteur accepté. En fait, un engrenage implacable est en place, qu'un moment venu il ne saura maîtriser.

A la fin d'août 1788, l'absolutisme paraît avoir perdu une bataille décisive. Les notables ont été à l'origine de son ébranlement. Depuis le seizième siècle, clergé, noblesse d'épée, noblesse de robe, ont dû subir la montée irrésistible du pouvoir monarchique, qui a su jouer contre eux de tous les moyens : les sinécures versailles, aussi bien que les embastillements. Ils ne sont pas fichés de la faiblesse nouvelle du pouvoir royal, à la faveur de laquelle ils espèrent recouvrer leurs anciennes prérogatives. Mais le problème financier qui ronge la monarchie a contraint celle-ci à la réforme. Or, dans un sursaut équivoque, les parlements, le clergé, la noblesse, sont dressés contre les ministres du roi. Dans ce conflit, où les uns et les autres atterrent dans le succès, un mot d'ordre s'est imposé : les Etats généraux. Evocation russe. Personne, ni du roi ni des parlements, qui les premiers en parlent, ne désire réellement la convocation des représentants des trois ordres. Mais l'enchaînement des événements y oblige la royauté, ses applaudissements candides des aristocrates. Chateaubriand résume d'une formule ce que les notables avaient déclenché sans le vouloir : « Nous triomphons de la Cour dont tout le monde triomphait, et nous tombons avec elle dans le même abîme. »

Demain : La Société des Trente et l'opinion publique (automne 1788).

L'Algérie n'est pas favorable à une union politique avec la Libye

Le ministre des Affaires étrangères, M. de Breteuil, a déclaré hier à la Chambre des députés que l'Algérie n'est pas favorable à une union politique avec la Libye. Il a ajouté que le gouvernement français ne peut pas accepter une telle proposition, car elle serait contraire à l'intérêt national. M. de Breteuil a également souligné que la France ne peut pas se laisser entraîner par des projets de coalition qui pourraient nuire à sa position en Méditerranée.

Les victimes militaires

Le renouvellement des conditions pour une paix avec l'Iran

Le ministre des Affaires étrangères, M. de Breteuil, a déclaré hier à la Chambre des députés que le gouvernement français ne peut pas accepter une telle proposition, car elle serait contraire à l'intérêt national.

Le ministre des Affaires étrangères, M. de Breteuil, a déclaré hier à la Chambre des députés que le gouvernement français ne peut pas accepter une telle proposition, car elle serait contraire à l'intérêt national.

Le ministre des Affaires étrangères, M. de Breteuil, a déclaré hier à la Chambre des députés que le gouvernement français ne peut pas accepter une telle proposition, car elle serait contraire à l'intérêt national.



# Amériques

## ÉTATS-UNIS : mécontentement des partisans du pasteur Jackson

### M. Dukakis choisit un conservateur texan comme candidat à la vice-présidence

WASHINGTON de notre correspondant

Sur le papier, c'est un choix brillant, un « coup de génie », comme se sont écrits, enthousiastes, certains responsables du Parti démocrate en apprenant que le choix de M. Dukakis s'était porté sur le sénateur Lyod Bentsen. L'homme est certes à peu près inconnu du grand public, mais il devrait en principe apporter au gouverneur du Massachusetts, déjà grand favori, tout ce qui lui manque pour devenir à coup sûr président des États-Unis à l'automne.

M. Dukakis est un homme du Nord-Est, M. Bentsen est Texan. Le gouverneur est un « libéral » — ce qui signifie, en gros, aux États-Unis un homme de gauche. — Le sénateur sudiste est, lui, franchement conservateur, multimillionnaire de surcroît et très en phase avec le « big business ». M. Dukakis est fort de son expérience de gouverneur, mais ignore à peu près tout de Washington. M. Bentsen est au contraire l'une des grandes figures du Sénat, dont il préside la puissante commission des finances : c'est, par excellence, un « insider », comme on dit

ici, un homme qui connaît « l'intérieur » ou le dessous des choses. De plus, ce qui est peut-être son atout majeur et qui fait pencher la balance en sa faveur, M. Bentsen a battu M. George Bush, lui-même Texan d'adoption, lorsque ce dernier a tenté de se faire élire au Sénat en 1970 — et il a gardé le siège depuis. Par coïncidence, M. Dukakis défie donc son adversaire sur son propre terrain, le Texas, qui, en toute logique, aurait dû lui revenir. Or le Texas est un État d'importance considérable, si stratégique même qu'aucun démocrate n'a jamais par ailleurs fort bien pourvu, de M. Dukakis.

Détail supplémentaire, mais nullement négligeable : la législation locale permet à M. Bentsen de faire en même temps campagne pour la vice-présidence et pour le renouvellement de son siège au Sénat : c'est-à-dire, en pratique, de collecter des sommes considérables (d'autant qu'il est un grand expert en la matière) auprès des différents groupes d'intérêt pour financer sa propre campagne sans tirer sur la chaîne, par ailleurs fort bien pourvue, de M. Dukakis.

Et puis, et cela non plus n'est pas à dédaigner, M. Bentsen présente

fort bien, il a un visage avenant et une haute stature, qui manquent de toute évidence à M. Dukakis. Le gouverneur, avec sa grosse tête sérieuse sur un corps qui paraît curieusement étriqué, fait un peu petit garçon — surtout quand il se met en culottes courtes pour faire du jogging devant les caméras. À ses côtés, le digne sénateur campe admirablement les pères nobles.

Enfin, cette association entre un homme du Massachusetts et un autre du Texas évoque un souvenir vieux maintenant de vingt-huit ans, mais qui appartient à la légende américaine : en 1960, John Kennedy choisissait comme coéquipier Lyndon Johnson. La similitude, sur laquelle a pesamment insisté M. Dukakis en présentant son collègue, n'est pas paritaire.

Les boîtes de John Kennedy, surtout de John Kennedy « tel que l'éternité le fit », semblent encore un peu vastes pour le candidat Dukakis, et Lyod Bentsen est loin d'avoir, au sein du Parti démocrate, le poids qu'avait en son temps Lyndon Johnson. Mais le couple d'aujourd'hui peut espérer tirer quelque avantage de cette évocation d'un des grands mythes.

Juste-à-donc, tout est parfait, et l'on se demande presque comment

M. Dukakis aurait pu choisir quelqu'un d'autre que cet homme qui a appris par un coup de téléphone de la bonne nouvelle à 6 h 30 du matin, mardi, alors qu'il se rasait. Parmi tous les « presentis », ceux auxquels M. Dukakis avait envoyé, au cours des jours précédents, de ses conseillers agissant en qualité de sergent recruteur et d'examineur, le sénateur du Texas passait pourtant pour l'un de ceux qui avaient le moins de chances, et moins de 1 % des électeurs démocrates souhaitaient le voir figurer sur le ticket, contre 23 % pour le pasteur noir Jesse Jackson, suivi à bonne distance de l'ancien astronaute, John Glenn, et du sénateur Albert Gore, rival de M. Dukakis, défait au cours des primaires.

#### L'homme du big business

En choisissant par ce choix, peu attendu, M. Dukakis renforce son image d'homme d'autorité qui ne se laisse pas porter par la vague. C'est encore, si l'on veut, un bon point. Mais ce qui est peut-être un peu moins bon c'est que, en décidant d'équilibrer de cette manière le ticket, le candidat à la présidence a

peut-être poussé le bouchon un peu loin. Car, à y regarder d'un peu plus près, les deux hommes sont en fait plus que « complémentaires » — ils sont, à bien des égards, l'opposé l'un de l'autre, y compris sur certaines questions fondamentales, et une partie de l'opinion risque de s'interroger, même si on sait bien qu'en pratique le président est le seul à décider, le vice-président n'étant utile, pour l'essentiel, que le temps d'une campagne.

Il n'empêche : M. Bentsen, au Sénat, s'est régulièrement prononcé pour tous les programmes d'armement de M. Reagan, pour l'aide aux « contras » du Nicaragua, et il est partisan de la peine de mort. M. Dukakis est contre tout cela.

Dans la féroce campagne qui l'a opposé, en 1970, à M. George Bush, M. Bentsen a essayé de tourner son rival sur sa droite, et il s'est toujours moqué au moins très écopé de défendre les intérêts des industriels, des banquiers, des assureurs et des producteurs de pétrole. À la fois pour multiplier les exhortations ou les baisses d'impôt en leur faveur. À en croire une éditorialiste d'un quotidien libéral du Texas, M. Bentsen est purement et simplement « un politicien du big business ».

Vieux routier du Congrès, l'actuel candidat à la vice-présidence ne s'est pas privé d'utiliser sans vergogne les « ficelles » du métier : il a même établi un record historique en recevant, en cinq ans, 1,5 million de dollars de « dons » de la part de divers groupes d'intérêt représentés par des « comités d'action politique » — comités à l'existence desquels M. Dukakis se dit feroçement hostile.

M. Bentsen avait même imaginé une formule originale, simple et rapide : il avait proposé à deux cents lobbyistes — représentants attirés de groupes d'intérêt — de participer chaque mois avec lui à un petit déjeuner au cours duquel ils pourraient lui exposer leurs préoccupations, mais après avoir versé dix mille dollars. L'affaire avait été ébruitée dans la presse, et M. Bentsen avait aussitôt fait machine arrière, concédant qu'il avait fait là « une grosse erreur ». Erreur de toute évidence pardonnée par un Michael Dukakis qui passe pourtant pour un rigoriste vertueux.

#### L'insulte faite à « Jesse »

Tout cela n'est pas vraiment de nature à enthousiasmer, outre autres, la « gauche » du Parti démocrate, et en particulier les partisans, noirs et blancs, de Jesse Jackson. Mais ce qui est sans doute encore beaucoup plus grave, dans l'immédiat, c'est que la manière dont

M. Dukakis a choisi son coéquipier a été ressentie comme une véritable insulte au pasteur noir.

« Jesse », qui a réuni sur son nom des millions de voix, obtenu plus de mille délégués pour la Convention, et a été la vedette incontrastée des primaires, avait dit et redit qu'il estimait avoir gagné le droit d'être pris en considération pour la vice-présidence ; mais, parmi tous les présents, il a été le dernier à recevoir la visite de l'« agent recruteur » de M. Dukakis, M. Paul Brownstein. Et surtout, il a été le seul à ne pas avoir été prévenu par M. Dukakis, une fois le choix de ce dernier arrêté : il a appris la nouvelle de la bouche d'un journaliste, en arrivant mardi matin à Washington.

Pourquoi avoir traité de la sorte un homme dont tout le monde connaît l'extrême susceptibilité ? L'entourage de M. Dukakis fait valoir qu'il s'agit d'un impair fortuit, d'un concours de circonstance, — sans doute, mais c'est tout de même surprenant de la part d'une équipe extraordinairement bien organisée, où tout est prévu et minuté.

Naturellement, tout le monde savait bien que Jesse Jackson ne figurerait pas sur le ticket : comment imaginer que M. Dukakis risquerait de perdre, presque à coup sûr, l'élection pour les beaux yeux du pasteur et de ses partisans. Mais même si la manière dont « Jesse » a été « remis à sa place » peut satisfaire une partie appréciable de l'électorat démocrate, l'affaire apparaît comme une extraordinaire bourde politique, dont les effets se sont fait immédiatement sentir.

Le pasteur lui-même, dissimulant d'un demi-sourcil son orgueil blessé, a déclaré en prononçant ses mots : « Je me contrôle trop, je suis trop noir pour être en colère » — et la séquence n'a pas fini d'être pensée et repensée sur les écrans de télévision. En réalité, ont confié ceux qui l'ont approché en privé, il est absolument furieux.

Ses partisans, y compris des responsables importants de sa campagne, ne se privent pas eux de laisser scier leur ressentiment, et même de brandir des menaces : « Après tout, il ne faut pas croire que nous sommes obligés de voter Dukakis », a expliqué l'un d'entre eux. Et une dame noire un peu âgée, simple électrice, a lancé devant un micro : « J'en ai assez d'être utilisée par les démocrates ».

En calculateur réaliste, M. Dukakis, et avec lui l'essentiel de l'appareil démocrate, a toujours considéré que le pasteur Jackson et ses partisans n'auraient en fait pas d'autre choix que de se rallier, et qu'il valait donc mieux concentrer les efforts sur une autre partie de l'électorat. C'est sans doute vrai. Mais la fête risque d'être gâchée.

JAN KRAUZE.

# Asie

## AFGHANISTAN : l'aide au retour des réfugiés

### L'ONU évalue à plus de 1 milliard de dollars l'assistance nécessaire pendant dix-huit mois

Au cours d'une conférence de presse, le mardi 12 juillet à Paris, le prince Sadrudin Agha Khan, coordinateur des Nations unies pour l'Afghanistan, a estimé à 1,166 milliard de dollars la contribution financière nécessaire, pendant les dix-huit premiers mois, pour mener à terme les missions de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG) sur le terrain. Cette période couvre trois récoltes.

L'essentiel de cette aide doit être affecté aux opérations de déminage et à la relance de l'économie, notamment de l'agriculture. Cependant, dans un premier temps, il s'agira surtout d'aider de trois à cinq mil-

lions de réfugiés à rentrer chez eux, surtout en identifiant les zones d'accueil et en remettant sur pied une infrastructure.

« Les besoins de l'Afghanistan sont immenses », a déclaré le prince Sadrudin. Le pays a été privé d'aide multilatérale pendant dix années de guerre, alors qu'il aurait dû recevoir, en période normale, des dons s'élevant à quelque 3 milliards de dollars. Il a tenu à souligner l'importance de l'aide humanitaire au regard des conditions politiques prévalant en Afghanistan. « Un désengagement militaire ne doit pas être suivi par un désengagement politique », a-t-il pour-

sui, en précisant qu'il opérait en étroite relation avec Kaboul, Islamabad et Téhéran. Il s'est, en outre, déclaré encouragé par les conversations qu'il a eues à Moscou la semaine dernière.

Avant de s'adresser à la presse, le prince avait été reçu à l'Élysée et à Matignon. M. François Mitterrand lui a déclaré que la France doublerait sa contribution financière en le portant à 100 millions de francs. Outre son soutien financier, la France compte mettre à la disposition de l'ONU des experts en déminage ainsi que des spécialistes agricoles ou économiques.

un peu artificiel, que ces 2 milliards de dollars ne correspondent pas à une estimation scientifique des besoins dont personne, par la force des choses, n'a une idée exacte ».

Les organismes des Nations unies, c'est-à-dire notamment le HCR (haut commissariat pour les réfugiés), fidèles à leur ligne de conduite, n'ont de relations qu'avec les gouvernements en place et n'ont donc pas travaillé à l'intérieur de l'Afghanistan. Les seuls qui aient une connaissance du terrain sont les médecins, logisticiens et infirmières des ONG qui, depuis le début de la guerre, ont fait ce qu'on appelle ici du « cross border » (traversée de la frontière) à leurs risques et périls, et qui sont, notamment, français.

Ces organisations sont aujourd'hui les interlocuteurs obligés des Nations unies, et ce « dialogue » se passe plus ou moins bien. Le principe est acquis : une partie de la manne onusienne devra nécessairement être versée à certaines ONG. Dire que les agences des Nations unies envisagent cette perspective avec enthousiasme serait sans doute aller trop loin... Pour le moment, nul ne sait quelle est la part de l'aide qui ira aux ONG (et qui seront les « heureux élus ») et celle qui sera distribuée par les différentes agences des Nations unies.

La question la plus politique — prudemment éludée par les ingénieurs — est aussi de savoir si l'ONU va considérer que le gouvernement de Kaboul doit recevoir une partie de cette aide, à charge pour lui de la distribuer, ou s'en doute, en toute impartialité. Les ONG installées à Peshawar s'efforcent depuis plusieurs semaines d'empêcher ce qu'elles appellent une « monstruosité ».

Les chefs de la Résistance, de leur côté, sont très critiques de l'attitude adoptée depuis huit ans par les agences des Nations unies (plusieurs sont présentes à Kaboul où elles ont un rôle en œuvre des programmes il est vrai limités) et certains commandants, pour cette raison, refusent tout contact avec le HCR. Abdul Haqq, commandant prestigieux de la région de Kaboul,

est rendu récemment à New-York à la fois pour demander que le lancement des opérations de reconstruction n'ait pas lieu avant la fin définitive des combats et pour souligner que l'aide transitant par Kaboul ne ferait que renforcer le régime du président Najibullah et donc prolonger la guerre.

Selon un haut fonctionnaire du HCR, l'aide ne pourra pas transiter par les commandants de la résistance, parce que, par principe, « une aide humanitaire ne peut pas être versée à des combattants ». Or les commandants sont sans doute les seuls qui savent avec exactitude les besoins de leurs vallées et plusieurs d'entre eux (Massoud dans le Nord-Est, Ismail Khan dans la région d'Herat, pour ne citer que les plus connus) disposent d'une véritable administration locale. Le HCR, contre toute logique, « espère » s'appuyer sur les « structures traditionnelles », c'est-à-dire les mollais, les malké et les khân (1), dont l'autorité en raison de la guerre a été sapée par les chefs moudjahidins. De même, parce que ce serait « faire un choix politique », le HCR ne compte pas passer par les partis politiques de la résistance, « sauf au coup par coup ».

#### « Déclaration sur l'honneur »

Le HCR apparaît, d'autre part, extrêmement méfiant vis-à-vis des organisations humanitaires, la plupart poursuivant, selon lui, des « buts politiques », certaines ayant même servi de couvertures pour faire transiter des armes à l'intérieur de l'Afghanistan (2). Pour ces raisons, les ONG qui auront été sélectionnées devront signer une « déclaration sur l'honneur », stipulant qu'elles ne poursuivent aucun but politique. Le HCR de toute façon n'a pas expliqué ce même responsable — « se réserve le droit de contrôler leur activité et, si nécessaire, de leur couper les vivres ».

Dans un premier temps, le dispositif des Nations unies au Pakistan va être augmenté (de deux cents personnes actuellement, les effectifs vont rapidement passer à trois cents), notamment par la constitu-

tion de stocks de vivres et de médicaments. Puis, lorsque le mouvement de retour s'amorcera, des équipes se rendront à l'intérieur de l'Afghanistan pour « distribuer et contrôler la distribution ». Des accords ont été passés avec les gouvernements d'Islamabad et de Kaboul, le HCR entendant se rendre dans toutes les régions du pays (et à partir de n'importe quel point d'entrée) de façon tout à fait officielle. Certaines organisations humanitaires ont déjà prévu une augmentation très importante de leur dispositif. Médecins sans frontières (MSF), par exemple, a décidé de multiplier par cinq ou six ses effectifs présents à l'intérieur du pays, soit de passer de vingt à cent vingt personnes.

L'ampleur de ces préparatifs (de nouvelles organisations, notamment américaines, commencent à arriver à Peshawar), pourrait laisser croire que le retour des réfugiés afghans est imminent, ce qui n'est pas le cas. Aucun mouvement d'ensemble n'est perceptible, et les partis politiques de la résistance afghane font manifestement pression (des cas de violence auraient même lieu) pour que les réfugiés ne bougent pas.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Les malké sont les chefs de village, et les khân des propriétaires fonciers, dont l'autorité peut s'étendre sur plusieurs villages, voire sur toute une vallée.

(2) Cette accusation n'est pas dénuée de fondement. L'une des rumeurs de Peshawar est que la ville occupe plus d'une centaine de « sociologues » américains.

● Nouvelle protestation soviétique. — L'URSS a, de nouveau, accusé le Pakistan de violer l'accord de Genève sur l'Afghanistan dans une note de protestation communiquée, le mardi 12 juillet, au chargé d'affaires pakistanais à Moscou, convoqué au ministère soviétique des affaires étrangères, et a demandé à Washington de faire pression sur Islamabad pour la respect de cet accord. Dans une « communication orale » transmise par l'ambassadeur des États-Unis dans la capitale soviétique. — (AFP.)

### Lloyd Bentsen, un patricien du Sénat

WASHINGTON de notre correspondant

Si M. Dukakis est fils d'immigré grec et enthousiasme, son collègue, Lloyd Bentsen, est, lui, pasteur fils d'immigré danois et protestant. Les parents de l'un et de l'autre ont fort bien réussi, les Bentsen encore mieux que les Dukakis, puisque M. Bentsen père a amassé une jolie fortune au Texas, que son fils, aujourd'hui âgé de soixante-sept ans, a largement développée, en particulier grâce à des sociétés d'assurances.

Diplômé de droit à l'université du Texas, Lloyd Bentsen a — comme le vice-président Bush — servi dans l'évolution pendant la guerre, participant à des bombardements au-dessus de l'Allemagne. Il a débuté dans la vie politique dès 1948 avant de se consacrer aux affaires et de devenir sénateur du Texas en 1970. Président de la commission des finances du Sénat, c'est un patri-

en compétent et respecté, courtisé avec ses subordonnés mais sachant aussi conserver une certaine distance avec ses collègues.

En 1976, le sénateur s'est lancé dans la course à l'investiture démocrate pour la présidence, mais la tentative a très vite tourné court. À l'époque, une journaliste lui avait déclaré qu'il avait « le charisme d'un pigeon mort ». Il est resté assez peu expansif mais à un visage ouvert et belle allure.

Il parle parfaitement espagnol : il l'a appris auprès des domestiques qui servaient dans sa famille. A maints égards il est clairement un conservateur, mais en matière de droits civiques il s'est montré plutôt progressiste, en tout cas légèrement en avance sur son temps : en 1963, un grand hôtel qu'il possède au Texas a été le premier à ouvrir ses portes aux Noirs, un an avant que la loi ne l'impose.

J. K.

● M. Thornburgh officiellement désigné comme attorney général. — Le président Reagan a annoncé, le mardi 12 juillet, le nom de M. Richard Thornburgh pour succéder à M. Edwin Meese, attorney général démissionnaire (le Monde du 12 juillet). La Maison Blanche a souligné la réputation d'intégrité de M. Thornburgh, sa bonne connaissance du département de la justice, et la baisse du taux de criminalité en Pennsylvanie pendant son mandat de gouverneur (jusqu'en 1987). Ce choix d'un républicain réputé modéré pour succéder au très controversé M. Meese devrait rendre

aisée la confirmation de cette nomination par le Sénat. — (AFP, Reuters.)

● COLOMBIE : nouveaux incidents meurtriers. — Vingt-cinq personnes ont trouvé la mort, le mardi 12 juillet, en Colombie. Une quinzaine de militaires et un nombre inconnu de rebelles ont été tués dans un affrontement entre l'armée et le mouvement Coordination nationale de la Guépilla (CNG) dans la province d'Antioquia. A Medellin, des coups de feu tirés par des inconnus ont fait quatre morts, tandis que des attaques attribuées à la Guépilla ont causé la mort de cinq paysans dans le nord du pays. — (AFP.)

Advertisement for National Lottery (LOU) with various text and graphics.



MAIRIES DE FRANCE  
**MAIRIE-EXPO 88**

**La Fondation Nationale pour la Prévention des Risques Naturels**

La proclamation des résultats du concours organisé en 1987 par la Fondation a eu lieu l'année dernière à Toulouse dans le cadre de MAIRIE-EXPO. Plus d'une centaine de communes ont participé à ce concours dont le prix de 250 000 F versé par la Caisse Centrale de Réassurance a été décerné à Alexandre UGO, Maire de LA ROQUETTE SUR VAR dans les Alpes Maritimes. Des mentions spéciales ont été, en outre, attribuées aux communes de SAINT SAULVES dans le Nord, LAMBESC dans les Bouches du Rhône et SAINTE EGREVE dans l'Isère. La première « Marianne d'Or » de la prévention des risques naturels a été attribuée à la Ville de NANCY dans la Meurthe et Moselle ainsi que des mentions spéciales aux villes de GIVORS dans le Rhône et MONTPELLIER dans l'Hérault. Création à NANCY de la première banque de données des Risques Naturels. Aujourd'hui la municipalité de NANCY, dont le Maire est André ROSSINOT, est prête, en collaboration avec les universitaires nancéens concernés, à étudier l'hébergement sur les installations dont dispose la ville, d'une banque de données des risques naturels dont la Fondation serait le maître d'ouvrage. Cette année encore une « Marianne d'Or » récompensera une action en matière de prévention des Risques Naturels.

Contact : Olivier MEYER, Secrétaire Général  
Tél. : (1) 40.54.28.00.

**Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur présent à Mairie-Expo...**

Provence-Alpes-Côte d'Azur... Une région... 913 communes : Saint Véran, le plus haut village d'Europe, mais aussi Marseille, technopole régionale aux multiples facettes... Région, Commune. Des compétences spécifiques au service d'un même objectif partagé : le mieux vivre des 4 058 800 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils soient Niçois, Toulonnais, Avignonnais ou Marseillais. Un axe fort : la réhabilitation et la rénovation de l'habitat et de l'environnement principalement dans les centres anciens. Mais aussi, des partenariats Etat, Région, Commune en matière d'Education-Formation, d'animation culturelle ou protection de l'environnement. Un outil privilégié de la communication entre la Région et ses 913 partenaires : Info-Maire, un périodique qui profitera de l'opportunité de Mairie-Expo pour présenter son nouveau « look » et sa nouvelle périodicité.

**CIVISME ET MECENAT**

Onze « Entreprises citoyennes » surveillent notre patrimoine forestier

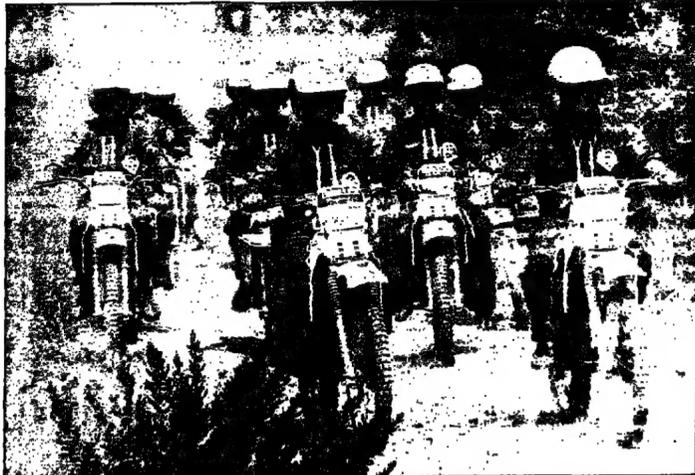
Depuis le début de l'été, 11 entreprises financent 60 % de la mission « Casques Verts » 1988. 374 000 hectares répartis dans 4 départements du Sud-Est (Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Var, Vaucluse) sont placés sous la surveillance de 150 jeunes garçons (chômeurs, étudiants, harkis) en liaison avec les sapeurs-pompiers professionnels.

Fumeurs impénitents, adeptes du barbecue et autres pyromanes doivent entendre raison.

Puissent ces jeunes motocyclistes casqués de vert convaincre le grand public qui reste encore à responsabiliser.

Dès 1987, le Ministre de l'Intérieur a lancé un véritable appel à la mobilisation : « la fatalité n'existe pas... un grand feu n'est jamais qu'un petit feu qu'on laisse grandir... il faut intervenir très rapidement sur les feux naissants et pour ce faire surveiller la forêt ».

Le Gouvernement a



donné l'exemple et renforcé les moyens de prévention et de lutte en augmentant les crédits de 50 %. Les pompiers professionnels ou volontaires, les forestiers, les harkis, les comités communaux de forêt se sont mo-

bilisés. Les bombardiers d'eau légers et les hélicoptères ont survolé les massifs sensibles, prêts à intervenir sur chaque feu naissant. Le résultat fut encourageant : la surface détruite par le feu a diminué de 75 %.

Surveiller, éduquer les promeneurs, prévenir les imprudents, traquer les pyromanes, telle est la mission des jeunes « Casques Verts » symbole d'une saine occupation dans le cadre d'un « mécénat vert ».



**L'ADJOINT INFORMATIQUE**



- Pour les collectivités locales, un interlocuteur unique. Depuis plus de 10 ans, la SOMEI propose une palette complète de services informatiques parfaitement rodés :
  - Matériel, installation, maintenance
  - Logiciels évolutifs
  - Formation adaptée
  - Monitorat personnalisé
  - S.O.S. téléphonique
  - Financement préférentiel
- Un centre de calcul et une équipe de développement
- Equipe d'assistance aux Maires.
- Plus de 120 mairies déjà équipées, plus de 500 logiciels déjà installés :
  - Paie, comptabilité M12, M11...
  - Gestion de personnel
  - Population, élections, Etat-Civil
  - Régie scolaire
  - C.C.A.S., Aides ménagères
  - Services techniques.

Pour vous, SOMEI Services, c'est l'assurance de trouver (enfin !) un interlocuteur - et un seul - capable de comprendre vos problèmes et d'y apporter la solution, toujours adaptée à vos besoins.



SOCIETE MEDITERRANEE D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE  
Distributeur BERGER-LEVRAUD sur PACA et Rhône-Alpes

115, rue St-Jacques 13006 MARSEILLE  
18, rue Claude-Veyron 69007 LYON  
Tél 91 01 97 87 - Tél. SOMEI 402949 Tél 72 73.46.76

**CREDIT**

**LES INVESTISSEMENTS LOCAUX ATTEIGNENT UN NIVEAU RECORD EN 1988**

Observateur privilégié des Collectivités Locales, le groupe financier Caisse des Dépôts, Crédit Local de France vient de publier ses prévisions sur la situation des finances locales en 1988.

Les finances locales, ce sont plus de 50 000 acteurs : communes et leurs groupements, départements et régions ainsi que chambres de commerce, bureaux d'aide sociale...

Face à cette multiplicité d'acteurs, la note de conjoncture de la Caisse des Dépôts publiée chaque année en juillet et novembre depuis 1984, synthétise en 15 postes leur activité.

Ce qui apparaît particulièrement frappant en 1988 est la poursuite de la croissance des investissements.

Atteignant 128 milliards de francs, les dépenses d'équipement connaissent une quatrième année consécutive de forte hausse en volume : + 6 % en 1985, + 4,3 % en 1986, + 3,7 % en 1987, + 3 % en 1988. La poursuite de cette tendance, à peine infléchie, est d'autant plus remarquable qu'en 1987 l'investissement des APUL avait atteint les niveaux records de 1976 et 1982, années qui suivaient un plan national de relance et précédaient des élections municipales.

Avec ce niveau record, les investissements locaux représentent aujourd'hui près des 3/4 du total des investissements publics et 12 % du total de la FBCF française.

L'essentiel des investissements locaux correspond à des travaux de BTP. Pour ce secteur d'activité, les Collectivités Locales représentent aujourd'hui 23 % du chiffre d'affaires sur le marché national.

Les communes qui pèsent pour 80 % dans les investissements locaux totaux ont plus particulièrement développé en 1988 les travaux d'assainissement et de viabilisation. Quant aux départements et régions, leurs investissements nouveaux ont concerné les routes ainsi que les équipements scolaires (lycées et collèges).



Le volume des autres postes de dépenses est pratiquement stable par rapport à 1987. En particulier, pour la première fois en 1988, les charges liées à la dette arrêtent pratiquement d'augmenter grâce aux premiers effets de réaménagement du stock de dette.

Au total, ce mouvement initié par la Caisse des Dépôts, le Crédit Local de France et les Caisses d'Epargne a porté sur près de 1/3 du stock de dette. La part de l'encours souscrit à un taux supérieur à 13 % qui atteignait 8,2 % début

1987 a de ce fait été réduite à 3,8 %. Le taux moyen de l'encours de dette auprès du Crédit Local de France a diminué dans le même temps de plus de 1 %.

Du côté des recettes, les Collectivités Locales bénéficient en 1988 de la reprise de la croissance économique. Les recettes fiscales augmentent en volume de plus de 4 %, moins du fait des taxes d'imposition qui sont stables pour les communes et dont d'augmentation se modère pour les départements et les régions que de l'évolution automatique de l'assiette fiscale. L'assiette de quatre taxes directes augmentent ainsi de 6 % en francs constants.

Egalement liées à l'activité économique, les subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat ont aussi augmenté en volume.

Les Collectivités locales ont ainsi pu auto-financer la croissance de leurs investissements. Leur recours à l'emprunt est donc stabilisé à environ 54 milliards de francs.

La modernisation du financement local accomplie depuis 2 ans a profondément modifié la structure de la dette : le traditionnel « prêt à taux fixe » est devenu minoritaire face aux nouveaux produits indexés sur le marché monétaire, en écu...

De même, les établissements prêteurs se sont diversifiés autour d'Etablissement de référence, le Crédit Local de France.

**Rendez-vous**



MAIRIES DE FRANCE

MAIRIE-EXPO88

CNIT PARIS - LA DEFENSE

Rendez-vous le 14 juillet 1989

Par Christian PELLERIN P.D.G. du Groupe SARI

Bientôt le CNIT, Centre des Nouvelles Industries et Technologies, retrouvera sous sa voûte majestueuse, dans le respect d'une architecture extérieure épurée, les fonctions économiques qui lui avaient été attribuées à l'origine de sa construction. Il avait été édifié pour être « au service de l'industrie française et de sa productivité ». Il le sera plus encore, au-delà même des espérances de ses premiers auteurs, son objet pourtant clair, n'ayant pas été totalement rempli.

frant des structures adaptées aux ambitions des entreprises et à l'emploi des plus hautes technologies de gestion et de communication.

Le CNIT voici 30 ans, a été, lors de son édification, décrié, critiqué, disqualifié. On rapporte à son sujet des propos qui font aujourd'hui sourire ! Faudra-t-il en entendre à nouveau ? Tout est possible... Il est des esprits chagrins qui partout, en tous temps, récuse par habitude la novation et la réalité.

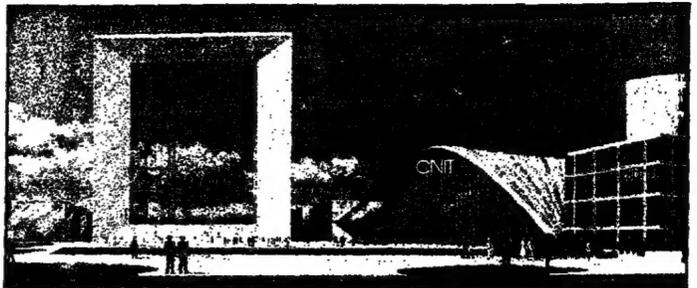
Mais l'histoire donne finalement raison à ceux qui entreprennent ; encore faut-il que par l'usage, la vitalité et l'expansion, les initiatives soient justifiées et, par la clairvoyance, impose une juste appréciation des contraintes du moment et des buts à atteindre.

On sait l'attachement que j'éprouve à l'art de construire, comme à l'architecture. Je crois avoir démontré par nos ouvrages que je n'étais assujéti à aucune idéologie et savais m'écarter des querelles d'écoles ; je demeure pragmatique. On comprendra à cela que le CNIT, appelé à devenir un instrument fonctionnel exemplaire, servira dans ses formes intérieures la beauté de sa voûte et celle de ses façades, la réputation de ses maîtres d'œuvres et d'ouvrages et de ceux qui, pour le compte de l'administration et des bâtiments de France, en ont approuvé le nouveau dessin. Est-ce présomptueux d'espérer que la SARI, ses associés et les collaborateurs, qui autour de moi contribuent avec passion à la renaissance du bâtiment, en soient pour leur part remerciés, au terme des travaux le 14 juillet 1989.



Par un équipement intérieur ambitieux, fonctionnel, dense et puissant, il s'ouvrira 365 jours par an au développement des affaires et des échanges internationaux, en of-

Christian PELLERIN Président-Directeur Général du Groupe SARI



En 1989, le CNIT rénové deviendra, le cœur de La Défense. En effet, il accueillera un ensemble d'équipements au service des entreprises installées sur un site qui constitue déjà le plus grand pôle tertiaire en Europe.

Premier équipement : Informatique, la cité des affaires de l'informatique, où 150 entreprises d'informatique, de bureautique et de télécommunications présenteront, en permanence, les matériels et logiciels destinés aux marchés de la communication.

Deuxième équipement : le « World trade center » qui regroupera, sur 40 000 mètres carrés, tous les services indispensables aux entreprises et aux agents intervenant dans le domaine des échanges internationaux.

Troisième équipement, enfin : le centre de congrès avec 30 000 mètres carrés de surface d'exposition divisibles, des salles et auditoriums et un complexe hôtelier de haut niveau. Cet ensemble d'équipements fera du CNIT, le nouveau Palais de l'économie, de la

technologie et de l'entreprise.

Dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du CNIT, prendront place, par ailleurs :

— une cité ludique et aquatique dans le nouveau quartier Valmy avec un ensemble hôtelier de 600 chambres,

— une cité de l'automobile à côté du centre commercial des Quatre Temps avec un musée et un centre d'exposition des principales marques.

HYMNE LA MARSEILLAISE... DE MARSEILLE

Parti de la Salle du Jeu de paume phocéenne... la Marseillaise : « un chant de guerre devient hymne national ».

Des murs lépreux, une corniche mal recouverte d'une peinture bleu sale : c'est là, au 25 de la rue Thubaneau, au cœur du quartier arabe de Marseille, qu'est née « La Marseillaise ». C'est de là tout au moins, de cet immeuble ravagé par le temps et transformé désormais en hammam, qu'un banal chant patriotique est parti sur les chemins qui devaient le conduire au rang d'hymne national...

On était en juin 1792. La Révolution avait trois ans et la fragilité de son âge. Malgré le veto de Louis XVI, l'Assemblée législative avait donc décidé de constituer un camp de vingt mille hommes près de Paris. Et, chose promise (au Ministre de l'Intérieur Roland) chose due, l'avocat Barbaroux avait entrepris d'envoyer un contingent marseillais afin de la soutenir. Cinq cents hommes se regroupèrent donc dans cet immeuble de quatre étages de la rue Thubaneau qui abritaient, depuis deux ans, la salle du Jeu de Paume phocéenne. Et attendirent l'arrivée de deux députés venus de Montpellier pour convenir d'une date de départ commune aux bataillons constitués dans chacune des deux cités méditerranéennes.

L'un s'appelait Henri GOGUET, l'autre François MIREUR. Et si l'histoire a oublié leurs noms, elle a retenu que leurs poches étaient bourrées d'exemplaires du chant de guerre composé deux mois plus tôt par Rouget de Lisle et chanté seulement, jusqu'à lors, chez le Maire de Strasbourg H. DIETRICH.

On ne l'appelait encore que « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Et une plaque de marbre gris, plantée entre deux fenêtres de l'immeuble, vient aujourd'hui encore le rappeler aux rares curieux qui passent par là : « Ici fut chantée pour la première fois à Marseille, par François MIREUR, l'hymne de Rouget de Lisle (un capitaine du Génie qui n'était pas un vrai révolutionnaire et quitta très tôt le service pour ne pas trahir son serment au roi) dut attendre la Monarchie de juillet pour obtenir une pension après avoir été emprisonné sous la Terreur : le député languedocien était doté d'un joli brin de voix. Et il souleva tant d'enthousiasme parmi les Fédérés phocéens, en entonnant ce chant patriotique, que le « Journal des départements méridionaux » publia le lendemain l'intégralité du « Chant de guerre aux armées des frontières ».

Martelé tout au long du chemin, il devint, en arrivant aux Tuileries, ce « Chant des Marseillais » que Dumouriez fit entonner à ses troupes, un moment découragées, aux combats de Jemmapes. Et se transforma purement et simplement, après l'insurrection du 10 août, en « Marseillaise ».

De ce chant-là, officialisé hymne national par un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795), rien n'a changé. Sinon le dessin mélodique qui a été régularisé, et le septième couplet (dit



Robert P. VIGOUROUX, Maire de Marseille et le sculpteur CESAR travaillent actuellement sur un projet de monument dédié à La Marseillaise et qui prendrait tout naturellement place dans la ville de Marseille l'année prochaine.

« des enfants »), que l'on a ajouté ultérieurement... Quant à l'immeuble de la rue Thubaneau, son heure de gloire dura quelques temps encore. Pas longtemps. De siège de l'Assemblée des « Amis de la Constitution », il se transforma d'abord en « Club des Jacobins » qui accueillit le poste de commandement de la Révolution à Marseille. Puis devint, après la Terreur, un théâtre où l'on donnait un spectacle quotidien de comédies et de vaudevilles. Et de salle de concert enfin, il se mua en établissement de bains après qu'un incendie en ait dévoré la toiture en juin 1834. Symbole d'un centre-ville en pleine mutation sociologique, le voilà aujourd'hui hammam...

Aussitôt imprimé, on le distribua à chaque soldat du bataillon marseillais qui le chantèrent, avant de partir vers la capitale, sous les vivas d'une foule rassemblée autour de l'Arbre de la Liberté récemment planté sur le Cours Saint Louis. C'était le 2 juillet 1792.

AVEC L'ARBRE JE SUIS 100% MAIRE



BULL, un des tout premiers groupes informatiques, bureautique et télématique européens, est aussi le premier partenaire informatique des maires, des départements et des régions. BULL propose une offre cohérente dans tous les domaines du traitement de l'information : et participe ainsi à chacun des événements de la vie du citoyen : état civil, élections, culture, santé, cadastre, informations, aide sociale. Pour me permettre de me consacrer pleinement à mes administrés, BULL se charge de la gestion des stocks, de la gestion du personnel, de la gestion financière, et de la comptabilité en un mot de toutes les affaires courantes. Du micro-ordinateur aux grands systèmes, il existe une solution BULL adaptée à la taille de toutes les collectivités. Avec BULL, j'y gagne, mes maires y gagnent, mes administrés y gagnent à 100%. Pour tous renseignements, télégramme à Fininvest 24, Châteaufort, 92010 Colombes Cedex, téléphone (1) 39.02.48.37 ou (1) 39.02.56.61.



CENAT notre patrimoine forestier



Surveiller, protéger, gérer les forêts... Les forestiers assurent la gestion durable de nos forêts, garantissant ainsi notre patrimoine forestier pour les générations futures.

DIT ISENTS LOCAUX I RECORD EN 1988

À travers les correspondants BUL, pour toute les villes représentées, nous avons enregistré un record en 1988. Ce succès est dû à la qualité de nos services et à l'engagement de nos équipes locales.

MAIRIES DE FRANCE MAIRIE-EXPO88

CONFLANS SAINTE-HONORINE

UN PROJET D'ENTREPRISE POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

« Une démarche de projet d'entreprises dans une mairie peut paraître originale et même quelque peu inappropriée pour un service public... » C'est Michel Rocard, lui-même, qui le disait en présentant en janvier 87 son projet d'entreprise, en compagnie de son Premier Adjoint, Jean-Paul Huchou, devenu son directeur de cabinet à Martignon. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine ajoutait aussitôt : « Il n'y a pourtant aucune contradiction à mettre derrière le mot entreprise, le mot performance et derrière le mot qualité, dans une mairie comme ailleurs ». Et il est vrai que dans une certaine mesure, la mairie de Conflans-Sainte-Honorine est une grande entreprise avec 650 agents. C'est même la 2<sup>e</sup> entreprise de la ville, qu'il faut gérer au mieux.

Gérer au mieux, ce n'est plus se contenter d'administrer, mais c'est prendre en compte l'évolution de la vie communale. Depuis dix ans, beaucoup d'équipements ont été réalisés et de nombreuses activités nouvelles sont apparues. En 1977, les équipements de Conflans étaient ceux d'une ville de 15 000 habitants alors qu'elle en comptait 31 000. Enfin, l'idée de projet d'entreprise correspond à l'arrivée de nouveaux élus et à l'évolution du personnel d'encadrement, plus compétent, plus motivé et aspirant eux-aussi à devenir de vrais « managers ». La caractéristique du projet d'entreprise est de faire appel à la participation de tous et donc d'être le reflet de l'expression de l'ensemble du personnel.

LA PARTICIPATION DE TOUS LES AGENTS

Les responsables de services ont animé 69 groupes d'expression entre février et mai 87. Plus de 550 participants ont pu s'exprimer sur le fonctionnement de leur service, leurs relations avec les élus... Selon le secrétaire général, Marie-Renée Toulecc, trois types de problèmes préoccupent les agents : les conditions et l'organisation du travail, les relations internes (avec les élus, l'encadrement...) et enfin l'information et la communication.



Michel ROCARD, Maire de Conflans-Sainte-Honorine et Jacques TOUBON, Maire du 13<sup>e</sup>, ont choisi la Marianne Doreuse sur le stand de La Caisse des Dépôts et Consignations à Mairie Expo 88 LYON.

Une seconde étape a démarré en juin 87 avec l'organisation de journées interactives permettant questions et réponses en direct et en toute confidentialité. Basée sur le volontariat, la participation à ces journées a été excellente puisque 75 % des agents y ont assistés et 217 questions ont été posées. Michel Rocard attribue le succès de ces journées à la transparence de la démarche, la non-censure de l'expres-

DES PROPOSITIONS CONCRETES

En effet, dès la rentrée de

septembre 87, des commissions créatives ont été mises en place pour trouver des réponses concrètes aux problèmes soulevés pendant les journées interactives. Ces séances de travail ont fait l'objet de rapports — « Des solutions pour l'amélioration des services » — présentés aux élus et à l'encadrement.

Le projet d'entreprises est donc en voie d'achèvement et se compose de deux volets : un plan d'action à court terme reprenant les propositions avalisées par le maire et une description plus qualitative du fonctionnement de la mairie, sorte de règles du jeu interne. Pour crédibiliser la démarche, des mesures d'accompagnement avaient été prises : information du personnel sur le budget, octroi à 100 agents d'un crédit de 1 000 F chacun pour améliorer la qualité de ses conditions de travail, actions de formation...

LA MAIRIE DE L'AN 2000

Encore très orienté vers le fonctionnement interne de la mairie, le projet d'entreprise doit aboutir à l'amélioration de la qualité du service public. En instituant un véritable management participatif, c'est la mairie de l'an 2000 que préparent Michel Rocard et son équipe.

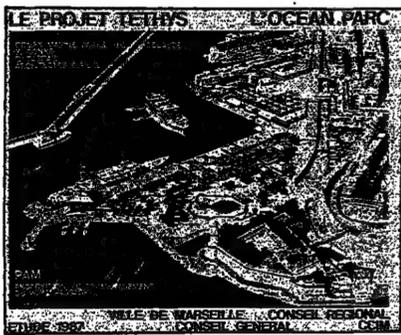
MARSEILLE LE DYNAMISME AVEC LA MER

Née de la mer, après avoir peut-être trop tourné le dos à l'horizon qui l'ouvre sur le Monde, Marseille mire son nouvel avenir dans l'eau de son port.

Eclosion de projets nés de l'imaginaire des architectes, discussions et débats, prises de position, tout s'agit derrière les grilles du port autonome pour la reconstruction d'espaces portuaires jugés très urbanisables...

L'idée n'est pas nouvelle. Dès 1973, on avait osé proposer l'implantation d'un palais des Congrès, sur ces cinq hectares magiques, au pied du Fort Saint Jean, face au Fort Saint Nicolas, à l'entrée du vieux port. C'était bien trop tôt pour demander au port l'éventuel abandon de ce terrain.

D'ailleurs, le Maire de Marseille Robert VIGOUROUX, refuse avec force toute idée qui serait, si peu soit elle, contraire aux activités du port. « Marseille tire une part prépondérante de ses emplois directs et indirects de l'activité portuaire. Je suis bien sûr favorable, dit-il à toute idée novatrice, susceptible de renforcer cette activité primordiale. Tout doit être fait pour développer le trafic marchandises, et le trafic passager dont on sous-estime l'importance ».



« OCEAN PARC » Le projet des architectes Yves BONNEL et Bernard TARRAZI et de la COMEX, Robert P. VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce projet. 1 million de visiteurs pourraient ainsi découvrir Marseille.

Trois projets sont sortis des cartons, et soumis par l'initiative du Grand Quotidien de Marseille « Le Méridional » à l'appréciation de ses lecteurs.

André STERN, Architecte a beaucoup construit en Afrique. Il jette le premier le pavé dans la mare et propose un vaste port de plaisance entouré d'un ensemble bureaux-commerces. Un geste architectural non sans souffle qu'il appelle le Triangle Or Bleu.

Atelier 9. Groupe pluridisciplinaire d'architecture et d'urbanisme, propose

née. De plus, je souhaite également que le Port soit plus ouvert aux Marseillais et le projet Thetys-Océan Parc crée les conditions d'accueil indispensables à ces retrouvailles.

Les Marseillais jugeront-ils ?... Il reste aux décideurs, Port autonome, ville de Marseille de prendre la mesure du temps et savoir écrire vite, très vite cette nouvelle page de l'histoire du Port de Marseille.

Pour sa part, le Maire Robert VIGOUROUX est tout prêt à être dans cette partie, un partenaire actif.

une vaste réflexion sur tout le domaine portuaire urbain, du Fort Saint Jean à l'estaque, plus de 200 ha livrés la reconversion. Une dimension internationale dans cette proposition qui prévoit également des logements, et la relocalisation de centres de décisions tels que Mairie, Hôtel de région, Foire de Marseille, Palais des Congrès, etc...

La prestigieuse Société COMEX, présidée par F.G. DELAUZE, et les architectes Y. BONNEL et B. TARRAZI avec le projet « Océan Parc » apportent l'idée forte d'un parc à terme autour du « sous-marin ». Plus d'un million de visiteurs pourraient ainsi découvrir les charmes de Marseille en venant pour le parc.

Robert VIGOUROUX ne cache pas l'intérêt qu'il porte à ce type de programme. Je retrouve, dit-il dans cette proposition « un ensemble tout à la fois susceptible de rénover l'image de notre ville et celle de son port, mais aussi de conserver à ce site le caractère portuaire indispensable. Je suis très attaché à la création proposée d'une gare maritime de croisières qui devrait permettre à notre ville de devenir une des principales escales en Méditerranée ».

FETES ET CEREMONIES



Le Maire de NEW-YORK, Edward L. KOCH, a reçu au CITY HALL de NEW-YORK, Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO. Le Premier Magistrat lui a fait les honneurs de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter notamment le service de presse. Le Commissaire Général de MAIRIE-EXPO lui a fait part de son souhait de le recevoir comme invité d'honneur à MAIRIE-EXPO MARSEILLE. N'oubliant pas qu'Alain TRAMPOGLIERI est aussi Conseiller Municipal à SAINT-TROPEZ, Edward L. KOCH lui a demandé spontanément des nouvelles de Brigitte BARDOT.



Alain POHER, Président du Sénat, a remis à Marius BROUSSIER le prix Roland POZZO DI BORGO le sacrant père le plus méritant de France. Monsieur et Madame BROUSSIER ont élevé 17 enfants. Il est aussi Maire de la commune de RANG DU FILIERIS, une commune de 3 500 habitants du Pas de Calais. Roland FAURE, Président de RADIO FRANCE, avait tenu à venir féliciter ce couple méritant et le « Père Maire » le plus méritant de France.



Mireille MATHIEU vient d'enregistrer l'Hymne National accompagné par l'Orchestre Symphonique de la Garde Républicaine, placé sous la direction du Colonel Roger BOUTRY. L'Hymne de la Liberté dit « des Marseillais » (1792) de Rouget de Lisle arrangé à grand cœur et orchestré par Gossec sera un enregistrement de 4'35 de prestige qui sortira en décembre prochain. Ce sera un des grands événements de 1989, année du Bicentenaire.

Alain TRAMPOGLIERI, Commissaire Général de MAIRIE-EXPO, qui a choisi Mireille MATHIEU comme Mariage 88 assistait à cet enregistrement.



Le Tour de France du tableau SAINT-THOMAS s'est terminé début juillet à TOULOUSE où Christian PELLERIN, Président Directeur Général de la SARI était accueilli par le Député-Maire de la ville, Dominique BAUDIS.

MAIRIES DE FRANCE Réalisation : Christian HOYOS Photocomposition : Flash Compo RELATIONS PUBLIQUES DE FRANCE 7 bis, Place du Palais Bourbon - 75007 PARIS - Tél. (1) 47.53.93.16 Prochaine parution : 8 septembre 1988

Les députés du Haut-Karabagh le rattachement de leur région

Les députés du Haut-Karabagh ont voté le rattachement de leur région à l'Arménie. Cette décision a été prise à la majorité absolue lors d'une séance plénière tenue à Yerevan le 12 juillet 1988. Les députés ont déclaré que le Haut-Karabagh est une partie intégrante de l'Arménie et que son rattachement est une question de justice et de paix. Cette décision a été saluée par les Arméniens et a entraîné une réaction négative de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan.

# Europe

## POLOGNE : la visite de M. Mikhaïl Gorbatchev

### Promenade insolite dans Cracovie

CRACOVIE de notre envoyé spécial

S'il n'y avait pas eu, à l'entrée de chacune des rues menant au Rynek (la place du marché) de Cracovie d'infranchissables barrières de police, on se serait cru dans un décor d'opéra. Les pigeons occupaient le dallage sans aucune crainte. Derrière leurs états ambulants, les marchandes de fleurs arboraient leurs plus beaux costumes brodés. Les petites groupes de citoyens enthousiasmés étaient alignés dans un ordre tout militaire et chacun ou presque avait en poche un exemplaire du livre de M. Gorbatchev à lui faire signer.

Si ces disciplines Cracoviennes n'avaient pas tous, à chaque instant, au réflexe de vous demander vos laissez-passer et de les examiner avec un professionnalisme éloquent, on aurait donc presque pu trouver la scène exquise. Car, débarrassés de toute population superflue, le grand-père du marché laissait mieux que jamais voir le meilleur de ses six siècles d'âge, rendu plus splendide encore par le silence qu'assurait la police.

Finalement, M. Gorbatchev est sorti du Wierzynek, le plus célèbre et plus vieux restaurant de Pologne. Il a traversé la place, et son goût des bains de foule, son évident désir de dialogue et de poignée de main, se sont heurtés aux applaudissements rythmés et aux sourires réglés. Cracovie était tenue à l'écart, officiellement pour éviter les embouteillages, mais en fait pour éviter l'imprévu.

Pourtant les autorités polonaises avaient-elles craint un défilé de banderoles intempêtes demandant la réorganisation de Solidarité ? Peut-être avaient-elles voulu empêcher un enthousiasme trop bruyant pour M. Gorbatchev et ses réformes, afin que cela ne vienne trop évidemment souligner que le général Jaruzelski ne bénéficiait pas, lui, d'une aussi bonne réputation. Sans doute les deux raisons ont joué mais, pour cette deuxième journée de sa visite en Pologne, M. Gorbatchev avait été placé en quarantaine de luxe.

Lorsqu'il a pénétré - premier dirigeant soviétique en exercice à entrer publiquement dans une église - dans la basilique pour admirer les bas-reliefs du triptyque surplombant l'autel, il n'y avait ainsi pas une âme qui vive, hormis deux jeunes religieuses rougissantes et deux vieillards déjà incrustés dans les bancs de bois. Les projecteurs de la télévision brillaient. Les « portefingues » de la sécurité bombaillaient le torse, la presse grattait furieusement ses carnets, et l'évêque auxiliaire de Cracovie décollait l'histoire de ce chef-d'œuvre. Mais il n'y avait pas un bébé à embrasser, pas une main à serrer, pas de paroissiens ni de touristes, ni d'amateurs d'art.

Le secrétaire général a signé le livre d'or (« grand moment de la culture polonaise », etc.). Le général Jaruzelski en a fait autant (« grande œuvre de notre histoire ») et l'on est ressorti vers la église noire, longue comme une salle du Kremlin, et dans laquelle M. Gorbatchev n'a fini de pas de sourire à des fonctionnaires dont la tension trahissait le calcul intérieur des heures « sup ».

On a ensuite cédé la tribune à des groupes folkloriques et à Andrzej Rozewicz, le chanteur qui s'est taillé depuis un an un succès national avec sa chanson *Mikhaïl ! Mikhaïl ! Le printemps souffle de l'est, Mikhaïl ! Mikhaïl ! tu construis un nouveau monde*. M. Gorbatchev batissait des mains en cadence ; M. Gorbatchev souriait sans fausse modestie, et ce débordement surveillé convenait parfaitement au général Jaruzelski qui a presque semblé content.

Sur la route de l'aéroport (la prochaine étape, mercredi, doit le conduire aux chantiers navals de Szczecin), le cortège s'est arrêté devant un immeuble qui a survécu à la fin de la guerre, un hôpital improvisé dans lequel le père de M. Gorbatchev, blessé, avait été soigné. Propriété d'une paroisse, le bâtiment est aujourd'hui le siège des éditions catholiques Znak, l'un des bastions de l'opposition intellectuelle. Malgré l'heure indue - aucune organisation n'est sans faille - deux collaborateurs du groupe étaient encore là. M. Gorbatchev leur a serré la main, et a signé quelques exemplaires de revues qui ne sont pas exactement en odeur de sainteté au comité central polonais.

La matin, il avait visité, dans les montagnes du sud de Cracovie, le musée Adeline de Poronin, où le père du socialisme réel avait séjourné en 1913 et 1914. Dépôt de gerbes, plaçoir en faveur de la « perestroïka » et des réformes politiques, devant d'autres spontanés professionnels, grand soleil sur les chapeaux des montagnards, et difficultés de M. Gorbatchev à concilier pavés et talons aiguilles. Pour ce qui est de la tournée, c'était parfait, pour ce qui est de la politique, franchement brumeux.

Autentiques applaudissements

Le cortège a démarré, l'évêque auxiliaire a refusé de livrer ses impressions, on a été les barrières, les pigeons ont cédé la place aux pétards et les vêtements brodés ont disparu. Tout cela avait sans doute été un rêve que les porte-parole officiels ont d'ailleurs énergiquement dissipé le soir en se félicitant de tant d'enthousiasme et de spontanéité populaire.

Il est vrai qu'entre temps MM. et M<sup>mes</sup> Gorbatchev et Jaruzelski s'étaient rendus au château du Wawel, pour une rencontre en plein air avec les jeunesse soviétique et polonaise. Les rôles étaient impeccables, les chaînes bien alignées, ces jeunes parfaitement représentatifs de leurs organisations officielles, et pourtant, là, quelque chose s'est produit. Puissant derrière son micro, convaincu de ce qu'il disait

et de la nécessité de convaincre, M. Gorbatchev a fait passer la force d'une volonté, transmis la fièvre d'un enthousiasme à ces carriéristes gominés, et son étoge de la « deuxième révolution mondiale depuis la naissance du socialisme » a fini par susciter d'authentiques applaudissements.

Le secrétaire général a signé le livre d'or (« grand moment de la culture polonaise », etc.). Le général Jaruzelski en a fait autant (« grande œuvre de notre histoire ») et l'on est ressorti vers la église noire, longue comme une salle du Kremlin, et dans laquelle M. Gorbatchev n'a fini de pas de sourire à des fonctionnaires dont la tension trahissait le calcul intérieur des heures « sup ».

Le matin, il avait visité, dans les montagnes du sud de Cracovie, le musée Adeline de Poronin, où le père du socialisme réel avait séjourné en 1913 et 1914. Dépôt de gerbes, plaçoir en faveur de la « perestroïka » et des réformes politiques, devant d'autres spontanés professionnels, grand soleil sur les chapeaux des montagnards, et difficultés de M. Gorbatchev à concilier pavés et talons aiguilles. Pour ce qui est de la tournée, c'était parfait, pour ce qui est de la politique, franchement brumeux.

BERNARD GUETTA.

## GRÈCE : l'attentat contre le « City-of-Poros » Sur une piste palestinienne



moins dangereux pour eux, ou ont-ils débarqué sur la côte grecque impossible à surveiller sur toute sa longueur ? Nul ne le sait. La deuxième hypothèse envisagée, selon des sources proches de la marine marchande grecque, est que les terroristes se seraient, comme de nombreux passagers, jetés à la mer ; ils auraient alors été recueillis par les navires de secours et se seraient perdus dans la foule à l'arrivée au port.

Autre point d'interrogation : la prise d'otages devait-elle avoir lieu en mer ou au retour au port ? Dans cette dernière hypothèse, la mission des hommes de la voiture aurait été de monter des explosifs à bord du bateau et de renforcer l'équipe déjà sur place.

Il semble en tout cas que c'est l'explosion prématurée de la voiture qui a donné le signal de la terreur. Dans ce cas, une troisième équipe aurait prévenu, par radio sans doute, les terroristes à bord. Ont-ils essayé quand même de neutraliser l'équipage du bateau ? Et le geste courageux du capitaine en second qui actionna le signal de détresse les aurait-ils

mais l'on s'inquiète à Athènes des conséquences néfastes de ce drame sur la saison touristique. Déjà tous les journaux évoquent les annulations possibles de voyage. Pour la Grèce, qui reçoit chaque année 7 à 8 millions d'étrangers, le tourisme représente une ressource importante.

Sur le plan politique, le premier ministre, M. Andreas Papandréou, qui a réuni mardi son cabinet, a condamné « cet acte horrible, odieux, barbare » et déclaré que les mesures de sécurité allaient être renforcées en Grèce. La police a déjà procédé à de nombreuses arrestations parmi les ressortissants des pays arabes. M. Papandréou, dont le pays préside la Communauté européenne pour six mois, a en outre indiqué qu'il allait proposer une initiative visant à mieux coordonner la lutte contre le terrorisme, non seulement, a-t-il précisé, au sein des Douze, mais plus largement au niveau international. Un signal, dit-on à Athènes, destiné à rassurer les Etats-Unis et dont Washington s'est déjà déclaré satisfait.

Jusqu'à présent, en effet, le premier ministre s'était montré réticent à une coopération trop étroite entre les services secrets grecs et américains, originaires d'un trop grande emprise de ces derniers. Quoi qu'il en soit, le gouvernement socialiste grec fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de l'opposition de droite qui lui reproche d'avoir laissé filer les terroristes et, d'une façon générale, d'être laxiste en matière de sécurité. Cette double affaire survient en effet après l'assassinat, le 28 juin à Athènes, de l'attaché naval des Etats-Unis, le capitaine William Nordene, et d'autres attentats (1) commis par un groupeuscule prétendant dénoncer la pollution dans la capitale.

FRANÇOISE CHIPHAUX et THÉODORE MARANGOS.

(1) Le Monde dans 10/11 juillet.

## URSS

### Les députés du Haut-Karabakh ont proclamé le rattachement de leur région à l'Arménie

Les députés arméniens de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh ont pris, le mardi 12 juillet, une décision sans précédent dans l'histoire de l'URSS : ils ont décidé de proclamer unilatéralement de leur région, rebaptisée de son nom arménien Artsakh, ne faisant plus partie de l'Azerbaïdjan et serait rattachée à l'Arménie. Cette décision, votée dans le bâtiment du Soviet de la région entouré par la troupe, la place dans l'illégalité au regard de la Constitution soviétique, telle du moins qu'elle est comprise à Moscou.

MOSCOU de notre correspondant

Deux fois déjà, en février et en juin, les députés du Haut-Karabakh avaient voté des textes « demandant » au Soviet suprême de l'URSS de se prononcer, la première fois sur leur rattachement à l'Arménie, la seconde sur leur rattachement provisoire à des autorités centrales.

Le présidium du Soviet suprême doit précisément se réunir prochainement pour étudier la demande présentée par ces députés il y a quelques semaines. La rumeur circule à Erevan que ce sera le 18 juillet. De toute façon, les Arméniens ont conclu, au retour de leurs députés à la récente conférence du PC, que cette réponse sera négative. Et ils ont décidé de prendre les devants : en Arménie, ils déclaraient une grève qui dure encore, tandis que dans le Haut-Karabakh les députés locaux déclaraient de mettre à profit leur prochaine session ordinaire pour voter leur sortie pure et simple.

« Cette décision est nulle et non avenue » déclare un porte-parole à Moscou

Un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères a déclaré, le mercredi 13 juillet à Moscou, que le présidium du Soviet suprême (parlement) d'Azerbaïdjan s'était réuni la veille, quelques heures après que le Nagorno-Karabakh ait unilatéralement déclaré qu'il se séparait de l'Azerbaïdjan.

« Le présidium du Soviet suprême d'Azerbaïdjan considère comme une violation des constitutions azerbaïdjanaise et soviétique la décision du conseil de gouvernement du Nagorno-Karabakh », a déclaré ce porte-parole. « En vertu de l'article 74 de la Constitution azerbaïdjanaise, le présidium a le droit d'invalider la décision de la région autonome. En conséquence, cette décision a été déclarée nulle et non avenue », a-t-il ajouté.

de l'Azerbaïdjan. Ce qu'ils ont fait mardi.

Selon un texte lu au téléphone à l'AFP par un des membres du comité Karabakh d'Erevan, M. Yalastan Hambarsum, la résolution, adoptée à l'unanimité par les cent deux députés arméniens présents à la session du soviétique (qui en compte 144), prévoit :

- 1) de considérer que la région du Nagorno Karabakh ou fait plus partie de l'Azerbaïdjan ;
- 2) d'entamer les démarches visant à son rattachement pratique à la République d'Arménie, conformément au vote du parlement arménien du 15 juin dernier (celui-ci avait accepté d'accueillir « le Haut-Karabakh ») ;
- 3) de demander au peuple soviétique qu'il comprenne la décision prise ;
- 4) de donner à la région son nom arménien, Artsakh (karabakh est un nom turc signifiant « jardin noir ») ;
- 5) de demander aux journaux soviétiques de publier leur résolution.

Ce texte, qui a été communiqué à Bakou, la capitale azerbaïdjanaise, et à Moscou, devait être publié mercredi dans l'organe du soviétique local, *Sovietaki Karabakh*.

Des renforts de troupe avaient pris position dans la nuit précédant le vote à Stepanakert, le chef-lieu de la région, où l'électricité avait été coupée et où l'armée entourait mardi le bâtiment du soviétique. Les habitants avaient reçu la consigne de ne pas sortir dans les rues. Le « comité Karabakh » de la région, tout comme celui d'Arménie, avait été officiellement dissous en mars dernier, mais ses activistes continuent à « coordonner » le mouvement, notamment la grève observée à Stepanakert depuis le 23 mai.

Ces activistes ont été décrits lundi par les *Investia*, « organe du gouvernement soviétique, comme « une

certaine de jusqu'au-boutistes », prêts, si la situation venait à leur échapper, à provoquer des heurts avec la communauté azerbaïdjanaise de la région (quelque 40 000 personnes), contre 135 000 Arméniens) ou même avec l'armée qui y stationne depuis les heurts inter-ethniques de février dernier.

Le vote de mardi à Stepanakert peut ne pas changer grand-chose à la situation sur le terrain. En effet, les zones à concentration arméniennes de la région vivent depuis des mois coupées de tout lien avec Bakou. Elles sont par contre reliées à Erevan par plusieurs vols quotidiens, ainsi que par autobus qui précèdent les arméniens, font les 200 kilomètres séparant les deux centres une fois tous les deux jours, escortés par l'armée dans la portion du trajet passant en zone habitée par des Azéris.

Tout dépend en effet, non seulement de la réaction du Kremlin, mais aussi de celle de l'Azerbaïdjan. La situation y est « tendue en plusieurs endroits », a indiqué mardi à la presse le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Vadim Pertiliev, se refusant à plus de détails.

Manifestations à Erevan

Les députés du Haut-Karabakh ont affirmé mardi dans leurs interventions précédant le vote que l'Azerbaïdjan ne dispose plus du « droit moral » de gouverner le Haut-Karabakh, où sont installés plus de 3 000 Arméniens réfugiés de Soumgait, un nombre semblable ayant cherché refuge en Arménie. Le pogrom anti-arméniens de Soumgait, près de Bakou, avait fait fin février trente-deux morts, selon un bilan officiel.

A Erevan, dont la population était informée à l'avance des intentions des députés du Haut-Karabakh, l'annonce du vote a été accueillie par une explosion de joie des manifestants réunis, pour la troisième soirée consécutive, sur la place du bâtiment des archives. Selon les activistes arméniens, ce sont près de 300 000 personnes qui y étaient à nouveau rassemblées mardi soir et ont décidé de reconduire leur grève entamée il y a huit jours.

Des estimations sur la proportion de grévistes et les consignes

pour le lendemain sont annoncées chaque soir au meeting. La grève a été suivie à « 70 % lundi et à 75 % le mardi et sera à 90 % mercredi », assure le militant nationaliste Movses Gordissian.

Une réunion s'est tenue lundi soir au comité central du PC d'Arménie, décidant de « demander aux chefs d'entreprises de prendre des mesures pour le rapatriement et rattraper les pertes », a annoncé l'agence Tass. Des sources arméniennes ont précisé qu'une forte délégation du PCUS était arrivée lundi de Moscou et que certains de ses membres s'étaient rendus à Stepanakert.

La presse soviétique a de nouveau déploré mardi que les responsables du PC, en Arménie comme à Stepanakert, ne parviennent pas à « se faire entendre » des grévistes. Or, selon des sources concordantes à Erevan, le comité Karabakh aurait lui-même des difficultés à contrôler le mouvement, malgré sa propre radicalisation depuis février dernier.

Il aurait notamment tenté de s'opposer à l'occupation de l'aéroport, à laquelle la troupe avait mis fin il y a une semaine en faisant des dizaines de blessés et un mort par balle. Le porte-parole du comité Karabakh a exprimé mardi ses craintes qu'une « nouvelle provocation » n'amène les troupes à intervenir encore une fois, « donnant au présidium du Soviet suprême le prétexte voulu pour refuser, comme il en a l'intention, les demandes arméniennes ».

C'est un scénario plus optimiste qu'a évoqué mardi soir l'écrivain Zori Balayan, un des deux interlocuteurs arméniens de M. Gorbatchev à Moscou en février dernier. La réaction des autorités soviétiques aux deux premiers votes des députés arméniens était conforme au degré relatif de glissement et de démocratisation atteint dans le pays et pourrait être encore cette fois-ci, a-t-il affirmé. Les Arméniens du Haut-Karabakh peuvent, si on leur laisse la possibilité de se sentir autonomes en droit et de fait rattachés à l'Arménie, reprendre le travail. Bref, les rumeurs alarmistes, selon lui, ne sont pas nécessairement fondées. Un optimisme que d'autres habitants d'Erevan se gardaient d'afficher.

(Interim).

(Suite de la première page.)

Mohamed Rachid aurait été dénoncé aux Grecs par les services américains qui auraient exercé de très fortes pressions pour qu'il soit arrêté, au moins pour fausse identité.

L'ambassadeur des Etats-Unis en Grèce a rencontré récemment à ce sujet le vice-premier ministre, M. Koutsyorgas, pour lui demander de faciliter son extradition, ce que le gouvernement grec ne semblait pas disposé à faire. Les services américains auraient prévenu les Grecs de la possibilité d'un attentat pour faire libérer Mohamed Rachid.

L'incertitude demeure toutefois sur la personnalité réelle de Mohamed Rachid et le but de sa présence en Grèce. A quelle organisation appartient-il ? Le nom d'Abou Nidal a été prononcé, mais rien jusqu'à maintenant n'est venu confirmer ou infirmer cette thèse. Sur l'attaque même du bateau, de nombreuses questions restent sans réponse. Combien de personnes ont participé à l'attaque ? Comment sont-elles montées à bord ? Et surtout, comment se sont-elles ensuite échappées ?

Pour l'instant, la police grecque a fait distribuer à tous les postes-frontières les photos de quatre individus, trois hommes et une femme, qui s'étaient mercredi à la « une » de tous les quotidiens. Deux des photos ont été prises sur le bateau par un photographe professionnel qui, au cours de ces croisières, fait des clichés des touristes pour les leur vendre à la sortie. C'est ainsi que l'on peut voir un couple affable très décontracté et souriant, jouant aux cartes sur le bateau. L'homme, jeune, cheveux bouclés, était porteur d'un passeport libanais, faux, estimation de source policière, au nom de Joasand Mohammed, vingt-deux ans. La femme, cheveux noirs longs, dont l'identité n'a pas été révélée, serait détentricie d'un passeport marocain, dont on ignore

s'il est vrai ou faux. Les deux autres photos auraient été trouvées dans les restes de la voiture qui a explosé et l'une serait celle d'Ahmed Abdel Hamid, trentenaire, qui avait loué le véhicule. On ne sait s'il est l'une des victimes de l'explosion, les corps des deux occupants ayant été déchiquetés.

Deux ou trois communistes ?

L'identité du deuxième homme, dont la photo est aussi diffusée, n'a pas été établie. Joasand Mohammed et Ahmed Abdel Hamid étaient descendus dans le même hôtel qu'ils ont quitté ensemble. Le premier, selon un témoignage publié par la presse grecque, aurait été vu jeudi dernier dans l'île d'Egine, en compagnie d'un ami. On sait montés les terroristes ? Difficile de le dire. Pour ce genre de croisière d'une journée, contrairement aux voyages de plusieurs jours, aucun contrôle n'est effectué à l'embarquement, et les listes de passagers ne semblent pas dressées de façon très rigoureuse.

C'est au retour vers le port du Pirée que l'attentat a eu lieu, et le bateau avait alors fait trois escales à Hydra, Bozoe et Egine. En règle générale, selon le capitaine du bateau, on ne prend pas de passagers aux escales. Mais, là encore, les touristes descendent à chaque arrêt et lors de leur remontée les contrôles sont approximatifs. Les terroristes ont donc très bien pu se faufiler dans la foule.

Comment sont-ils partis après l'attentat ? Là, deux hypothèses demeurent, et les officiels grecs ne semblent pas d'accord entre eux pour savoir laquelle est la bonne. Les terroristes se seraient enfuis à bord d'un voilier équipé d'un moteur. Ont-ils à ce moment-là rejoint un autre bateau qui les a ensuite ramenés sur des rivages

moins dangereux pour eux, ou ont-ils débarqué sur la côte grecque impossible à surveiller sur toute sa longueur ? Nul ne le sait. La deuxième hypothèse envisagée, selon des sources proches de la marine marchande grecque, est que les terroristes se seraient, comme de nombreux passagers, jetés à la mer ; ils auraient alors été recueillis par les navires de secours et se seraient perdus dans la foule à l'arrivée au port.

Autre point d'interrogation : la prise d'otages devait-elle avoir lieu en mer ou au retour au port ? Dans cette dernière hypothèse, la mission des hommes de la voiture aurait été de monter des explosifs à bord du bateau et de renforcer l'équipe déjà sur place.

Il semble en tout cas que c'est l'explosion prématurée de la voiture qui a donné le signal de la terreur. Dans ce cas, une troisième équipe aurait prévenu, par radio sans doute, les terroristes à bord. Ont-ils essayé quand même de neutraliser l'équipage du bateau ? Et le geste courageux du capitaine en second qui actionna le signal de détresse les aurait-ils

alors amenés par désespoir à vider leurs chargeurs sur les passagers ? Selon le récit d'un Français blessé, un terroriste au moins venait des étages inférieurs quand il s'est mis à tirer sans distinction sur la foule. Tous les témoignages concordent pour dire que les tumeurs « balayaient » les deux ponts, supérieur et inférieur, sans viser personne en particulier. Le feu qui s'est déclaré à bord du bateau serait dû, d'autre part, aux grenades incendiaires que possédaient les terroristes.

Pour l'instant, trois corps seulement ont pu être identifiés. Outre le capitaine en second du bateau, Andonis Deimezis, trente-huit ans, il s'agit d'un Danois, Karl Johan Krambas, et d'un Américain, Carl Johnes. Deux jeunes Français figureraient au nombre des morts.

Vingt-quatre blessés sont toujours hospitalisés, mais la plupart des victimes françaises devaient regagner Paris, mercredi, en compagnie des passagers qui ont préféré interrompre leurs vacances. Certains toutefois sont restés,

mais l'on s'inquiète à Athènes des conséquences néfastes de ce drame sur la saison touristique. Déjà tous les journaux évoquent les annulations possibles de voyage. Pour la Grèce, qui reçoit chaque année 7 à 8 millions d'étrangers, le tourisme représente une ressource importante.

Sur le plan politique, le premier ministre, M. Andreas Papandréou, qui a réuni mardi son cabinet, a condamné « cet acte horrible, odieux, barbare » et déclaré que les mesures de sécurité allaient être renforcées en Grèce. La police a déjà procédé à de nombreuses arrestations parmi les ressortissants des pays arabes. M. Papandréou, dont le pays préside la Communauté européenne pour six mois, a en outre indiqué qu'il allait proposer une initiative visant à mieux coordonner la lutte contre le terrorisme, non seulement, a-t-il précisé, au sein des Douze, mais plus largement au niveau international. Un signal, dit-on à Athènes, destiné à rassurer les Etats-Unis et dont Washington s'est déjà déclaré satisfait.

Jusqu'à présent, en effet, le premier ministre s'était montré réticent à une coopération trop étroite entre les services secrets grecs et américains, originaires d'un trop grande emprise de ces derniers. Quoi qu'il en soit, le gouvernement socialiste grec fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de l'opposition de droite qui lui reproche d'avoir laissé filer les terroristes et, d'une façon générale, d'être laxiste en matière de sécurité. Cette double affaire survient en effet après l'assassinat, le 28 juin à Athènes, de l'attaché naval des Etats-Unis, le capitaine William Nordene, et d'autres attentats (1) commis par un groupeuscule prétendant dénoncer la pollution dans la capitale.

FRANÇOISE CHIPHAUX et THÉODORE MARANGOS.

(1) Le Monde dans 10/11 juillet.

(Public)

## ETES ET CEREMONIES



NEW-YORK. Edward I. KOCH, le maire de NEW-YORK, a été élu à la présidence de la Commission de l'Exposition de Marseille. Le Premier Magistrat lui a fait le serment de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville.



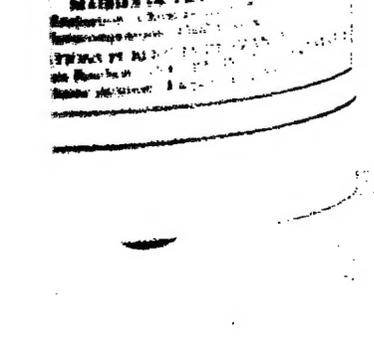
LE Président de l'Exposition de Marseille, M. FOUZOUZ IN BARGO, a été élu à la présidence de la Commission de l'Exposition de Marseille. Le Premier Magistrat lui a fait le serment de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville.



M. FOUZOUZ IN BARGO, a été élu à la présidence de la Commission de l'Exposition de Marseille. Le Premier Magistrat lui a fait le serment de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville.



M. FOUZOUZ IN BARGO, a été élu à la présidence de la Commission de l'Exposition de Marseille. Le Premier Magistrat lui a fait le serment de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville.



M. FOUZOUZ IN BARGO, a été élu à la présidence de la Commission de l'Exposition de Marseille. Le Premier Magistrat lui a fait le serment de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville, lui faisant visiter l'édifice de l'Hôtel de Ville.

# Politique

## Réorganisation à l'Élysée pour le second septennat

### La nouvelle panoplie du président

#### Les collaborateurs du chef de l'État

**Secrétaire général**  
M. Jean-Louis Bianco.

**Chef de l'état-major particulier**  
Général d'armée aérienne Jean Fléry.

**Conseiller spécial**  
auprès du président de la République  
M. Jacques Attali.

**Directeur du cabinet**  
M. Gilles Ménage.

**Secrétaire général adjoint**  
M. Christian Sautter.

**Porte-parole**  
M. Hubert Védrine, conseiller pour les questions stratégiques et le désarmement.

**Chargés de mission**  
auprès du président de la République  
MM. Pierre Dreyfus; Edgard Pisani; M. Georges Dufoix (solidarités); M. Régis Debray; M. Elisabeth Guigou (économie internationale, affaires européennes, sommets, commerce extérieur); M. Hervé Hauw (économie, finances, budget, plan, aménagement du territoire).

**Attachés de presse**  
de la présidence de la République  
M. Nathalie Dubamel.

**Conseillers à la présidence**  
de la République  
MM. Gérard Colé (communication); Jean-Christophe Mitterrand (affaires africaines et malgaches).

**Conseiller diplomatique**  
pour les affaires africaines et malgaches  
M. Jean Audibert.

**Chef de cabinet**  
M. Béatrice Marre.

**Conseiller social**  
M. Bernard Pêcheur (emploi, travail, formation professionnelle, éducation, sécurité sociale, santé, fonctions publiques, syndicats).

**Conseillers techniques**  
M. Georges Elgoy (études historiques); M. Jean-Daniel Lévi (énergie et matières premières, recherche et technologie, aéronautique, espace); Jean Musiat (conseiller diplomatique, affaires étrangères); Christian Fro-

jean (sécurité); Charles Salzmann (communication, informatique); Marc Boudier (économie internationale, commerce extérieur); Bernard Castaldi (agriculture, pêche, commerce et artisanat, tourisme, organisations patronales, cadres, environnement, consommation).

**Chargés de mission**  
M. Jean-Louis Chambon (presse); M. Christine Corin (communication); M. Pauline Dayan (justice, relations avec le Parlement, rapatriés, professions libérales); M. Michel François (presse écrite, radios locales); M. Dominique Herne (secrétariat de M. Mitterrand); M. Claude Masseron (culture, communication, la Révolution de 1789); M. Laurence Soudet (édition, toxicomanie); M. Marie-Ange Théobald (relations avec le Parlement); M. Carole de Marquerie (affaires étrangères, désarmement); M. Didier Ory (industrie, équipement, transports, construction navale, logement, postes et télécommunications, reconversions); Jean-François Mary (presse régionale); M. Michel de Rencourgy (presse étrangère); Sophie Bouchet (culture, affaires sociales); M. David Desrameaux (études); M. Françoise Fugier (grands travaux, Bicentenaire); Genevieve Munnier (architecture, archives des grands travaux).

**Chargés de mission en service de presse**  
du président de la République  
M. Jeanine de Comarmond (analyses et études); Elisabeth Normand (presse d'outre-mer); Evelyne Richard (organisation des déplacements de la presse).

**Secrétariat particulier**  
du président de la République  
M. Pauline Dayan (francophonie); Marie-Claire Papegay; Christiane Dufoir (assistants); Joëlle Jaillet (assistants).

**Etat-major particulier**  
Colonel Gérard Montigny; colonel Michel Billot; capitaine de vaisseau Michel Berges; commissaire en chef de la marine Pierre Laroche; lieutenant-colonel Jean-Pierre Meyer; lieutenant-colonel Philippe Michélin.

**Commandant militaire du Palais**  
Colonel de gendarmerie Michel Jean-

A lui seul, pour les initiés, il incarne jadis un symbole redouté. Tout au long du premier règne de François Mitterrand, Alain Boubill, aux yeux de l'établissement industriel, personnifiait le conseiller élyséen omnipotent et mystérieux, gardien sourcilieux de l'orthodoxie socialiste, dressant dans l'ombre les trônes et les échafauds.

Oui, on l'a maudît, autour des tapis verts des conseils d'administration, où murmurent et vitupèrent les patrons français. Et on l'a craint, dans les comités interministériels où le tout-Etat socialiste nationalisait et restructurait. Glorieuse époque, où M. le conseiller pouvait se draper dans les cent dix propositions de François Mitterrand et, au moment fatidique, laisser tomber la sentence-copure: « Le président pense que... »

Les temps changent. Ce vivant vestige du socialisme triomphant vient d'abandonner son bureau élyséen. Certes pas pour tomber aux oubliettes, puisqu'il dirige le cabinet de Pierre Bérégovoy, et se flatte d'occuper là un des tout premiers postes de l'Etat. Mais son départ permet de mesurer, en sept ans, le chemin parcouru. A l'ère de l'ouverture, alors que se sont effondrées les certitudes lamboyantes de 1981, que François Mitterrand a proclamé, notamment dans la Lettre à tous les Français son goût pour une présidence « arbitrale » plutôt qu'impériale, il ne fait plus bon arborer à l'Élysée un roc trop vil, un orgueil trop visible, un interventionnisme trop ostentatoire.

L'époque n'est plus un militantisme. Une grosse moitié des membres de l'actuel cabinet élyséen n'est jamais déteu de carte du PS. « Voici sept ans, soupira, encore abasourdi, une familière du chef de l'Etat, qui aurait pu prétendre qu'un Gilles Ménage deviendrait un jour directeur de cabinet ? » Ancien collaborateur du très peu socialiste préfet Guy Fougier, recruté par les soins d'André Rousselet, intime du président, Gilles Ménage, même si sa loyauté envers le chef de l'Etat est évidemment sans faille (lire ci-dessous), ne s'est jamais signalé par d'ardentes convictions de gauche. Pia encore: il n'en a pas honte.

Là encore, les temps changent. Dans son bureau seulement séparé de celui du président par le secrétariat particulier, Gilles Ménage succède à un André Rousselet - PDG de Canal Plus - et à un Jean-Claude Colliard - tout récent directeur de cabinet de Laurent Fabius - qui furent aux rédactions de l'« Action-Vendredi » ce que Boubill fut au général de Gaulle, un homme d'ordre, un homme industriel, une présence tutélaire, parfois insupportable à force de zèle. Ce n'est certes pas Gilles Ménage, qui se flatte de n'avoir jamais touché à l'administratif que par le biais des « dossiers de fond », qui se laisserait aller à monter des cabales contre tel ou tel éditeur radiophonique ou du matin.

Boubill et Colliard partis, le très politique Michel Charasse promut ministre délégué au budget (1), est-ce vraiment la fin des Machiavels de « châteaux » ? Promis, juré, l'époque est à l'humilité. Toute la maison ne retentit que de protestations de modestie, de proclamations quasi-jansénistes. « Le président, assure un entourage miraculeusement à l'unisson, ne supporterait plus que l'on se substitue aux ministres ». La phrase fatidique: « Le président pense que... » est désormais bannie.

regarde plus les énarques avec les mêmes yeux. On les considérait, en 1981, comme des ennemis de classe a priori, qu'il importait de noyer dans un bain d'écrivains, d'intellectuels ou de syndicalistes. La maison jette aujourd'hui sur eux le regard de la ménagère sur son four à micro-ondes, émerveillée d'avoir su se doter du dernier cri en matière de « gouverner moderne », mais regrettant sans se l'avouer le temps des beaux petits plats. Chacun s'incline devant la mécanique intellectuelle d'un Bernard Pêcheur, brillant énar-

Massaloux, qui remplace Catherine Tassot à la moribonde CNCL. Par un bel après-midi d'été, elle s'est vu ni plus ni moins privée de bureau et de voiture, et s'en est allée, seule.

Une autre forte personnalité vient de quitter le « château ». Pour avoir un bel après-midi d'été, elle s'est vu ni plus ni moins privée de bureau et de voiture, et s'en est allée, seule.

Ainsi, quand on suggère à y a quelques années que François Mitterrand se montre avec Michel Gillibert, fondateur d'une association de handicaps, aujourd'hui ministre, Colé s'oppose: « Ce n'est pas la France qui gagne ». François Mitterrand passera outre. Quand on envisage une rencontre présidentielle avec l'historien Georges Duby, Colé biffo la note d'un sec: « Duby, c'est qui ? »

De ces micro-drames qui déchirent le cœur, François Mitterrand, de son calme bureau du premier étage, a-t-il seulement connaissance? En joue-t-il, au contraire? Depuis qu'il y a pénétré, il a toujours eu à cœur de préserver sa vie hors les grilles. Son irrigation, loin s'en faut, ne prend pas seulement sa source à l'Élysée. Que pèse après tout une semaine de notes diverses contre une heure de conversation avec Patrick Pelat, le vieux compagnon de ses balades parisiennes? La Nièvre, les Landes, les réseaux inextricables constitués tout au long d'une carrière politique presque cinquantenaire, tout cela ne compte-t-il pas davantage que les avis bien ronds de ses têtes d'oaf?

Après avoir, dans un premier temps, ressenti le besoin de s'entourer d'intimes, à la fidélité trempée par les épreuves de la vie, François Mitterrand semble laisser à la machine la faculté de se reproduire elle-même. Dans les faits, la responsabilité du recrutement est largement déléguée à Jean-Louis Bianco, dont le choix s'oriente quasi automatiquement vers des valeurs sûres: des énarques.

Mais, au fond, de qui d'autre a-t-on besoin? Il ne s'agit plus aujourd'hui, de lancer les chantiers « pharaoniques » de 1981. Il ne s'agit plus même de gouverner, puisqu'un certain Michel Rocard, parait-il, a été engagé pour cela. Quant à la marmite politicienne - l'ouverture et ses intrigues de l'ombre, les luttes fratricides du PS, - le président entend y tremper seul les doigts, connaissant seul ses recettes et ses dosages. Premier en France, il entend aussi, plus que jamais, être le seul maître en son palais.



que fabriqués pour conseiller aux affaires sociales. Mais tout le monde se souvient que son poste fut naguère occupé par Jeannette Laot, permanente de la CFDT.

#### Silence, on bose

Plus que jamais, l'Élysée est un instrument dans la main du président. Ou plutôt, une panoplie. Pas question de sécréter un « esprit » ou une « doctrine » de cabinet. Toute réunion de plus de deux collaborateurs est quasiment prosaïque. Mort à la « réunion », et vive le « bilan sériel ». « Le président se sert de nous un peu comme d'un Quid », explique l'un. « Il nous presse comme des citrons », réchérit un autre, sans que l'on puisse déceler si ce sort d'agrumes le ravit ou le navre. « Pour un poste de chauffeur », explique Hubert Védrine, nouveau porte-parole, on recruterait de préférence quelqu'un qui sache conduire. Pour rédiger des notes, quelqu'un qui sache compter. »

#### Une zone de turbulence

Avait-il trop parlé? Ou plutôt lui avait-on trop parlé? Pas seulement. Le président, ne cessant de répéter ses conseillers, se reconnaît à l'action politique qu'une légitimité d'élection. Pas d'homme politique digne de ce nom qui n'ait glané ses titres sur les foirails et dans les

#### « Le tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

M. Alain Juppé a commencé, le mardi 12 juillet, à Paris, son « tour de France » des comités départementaux du RPR, par une assemblée de délégués de l'Ille-de-France.

Selon un participant, la plupart des interventions à huis clos ont porté sur les alliances lors des élections et réclamaient qu'« on ait des alliés sérieux sur un engagement précis », ou « on ne donne pas nos voix à n'importe qui ». Faisant allusion à l'attitude de certains comités, de nombreux militants se sont déclarés « choqués » par leur « ralliement » au gouvernement de M. Rocard.

Lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de cette réunion, M. Juppé a déclaré que cette discussion avec la base a favorisé l'expression d'un certain nombre de critiques. Le secrétaire général du RPR a noté: « Les observations venues du terrain n'ont pas été prises en compte au plus haut niveau ». Et de préciser l'exemple de « l'affaire de la vingt-cinquième maladie et du 100% », où les responsables locaux du RPR avaient prévenu les dirigeants nationaux que « cela ne serait pas compris ». Pour M. Juppé, « il n'est pas question que la réforme du RPR soit conduite à transplanter dans le mouvement les mœurs et les usages historiques du PS ».

Pour M. Juppé, le RPR entre dans une « phase de débat et d'action », et il doit devenir « un grand mouvement attractif » sans

#### « Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS »

renier ses sources gaullistes. Reprenant une définition du gaullisme selon M. Pasqua - « refuser ce que les autres considèrent comme intolérable » - M. Juppé pense que le RPR ne se résigne pas au fait que « la France soit gouvernée pendant des années par un magna social-démocrate qui n'a pas de colonne vertébrale ». Il a appuyé son propos sur l'exemple donné par la « position abracadabrante » de Jean-François Soisson, le ministre du travail, « qui fait savoir », selon lui, « qu'il applique la loi ».

Se résumant ainsi aux propos de M. Soisson, dimanche 10 juillet sur TF1, sur l'application de la loi d'amnistie aux cadres syndicaux (le Monde du 12 juillet), le secrétaire général du RPR a déclaré: « Je me demande si ce n'est pas justiciable de la procédure Schwarzenberg ».

#### M. Gilles Ménage, directeur du cabinet

### Un homme de l'ombre

Il est de ceux à qui l'on prête beaucoup, sans doute plus qu'il n'en fait et plus encore qu'il ne consent à en dire. Cette réputation d'homme de l'ombre est moins le produit de sa personnalité - plutôt chasteuruse, au demeurant - que la conséquence des fonctions qu'il a occupées, six ans durant, auprès de M. Mitterrand chargé notamment, et surtout, des affaires de police, de terrorisme et de renseignement.

Encore que certains lui attribuent dans sa jeunesse des sympathies socialistes, l'arrivée de M. Ménage à l'Élysée, dès juin 1981, comme conseiller technique, n'est pas le résultat d'un parcours militant mais celui d'un choix fait par M. André Rousselet, directeur de cabinet de M. Mitterrand en mai 1981. Homme d'affaires et dirigeant d'une société de taxis, M. Rousselet avait eu l'occasion de connaître le jeune sous-préfet Ménage alors qu'il officiait à la préfecture de Paris, d'abord comme chargé de mission au cabinet du préfet, puis comme directeur de cabinet du secrétaire général, M. Guy Fougier, futur préfet de police.

#### La gestion des dérapages

En juillet 1982, lorsque M. Rousselet s'en va diriger l'agence Havas et créer Canal Plus, M. Jean-Claude Colliard, alors directeur adjoint du cabinet de M. Mitterrand, grimpe d'un cran dans l'organigramme et cède son fauteuil à M. Ménage. Le poste est purement fonctionnel et ne prédestine pas ceux qui l'occupent à une particularité notoriété. Mais l'été 1982 est marqué par une première vague d'incidents avec, dans la foulée, la calamiteuse création de la cellule antiterroriste de l'Élysée. M. Ménage, à qui échoit la responsabilité d'en suivre les activités, va bientôt devoir en gérer les dérapages.

Le plus célèbre d'entre eux se produit le 28 août 1982 avec l'arrestation, à Vincennes, de trois bandas promis à la célébrité. Bien vite, il apparaît que la cellule antiterroriste a pris, au minimum, quelques libertés avec le code de procédure pénale. Bienôt, le commandant de gendarmerie Jean-Michel Beau, qui portera le chapeau judiciaire de l'opération, accuse le commandant Proustau d'avoir couvert les irrégularités commises en lui ordonnant de faire silence devant le juge d'instruction. M. Ménage, ajoutera l'officier, avait été tenu informé.

#### Dies a moins besoin de missionnaires

Quint ces errements interventionnistes du passé, ils ne sont érogés qu'avec des soupçons contraires. « L'époque l'exigeait », assurent les uns. « Que voulez-vous, on n'avait pas eu de pouvoir depuis vingt-cinq ans, les ministres étaient inexpérimentés », s'exclament les autres. De quand dater ce que certains élyséens nostalgiques n'hésitent pas à appeler « un renement »? Un peu après la fin de l'ère Mauroy? Un peu après le début de l'époque Fabius? Qu'importe! Rares sont ceux qui l'avouent, mais même l'intérimaire Charac est son avantage, qui défendra à ces missionnaires de « châteaux » qu'on pouvait bien vivre ou laisser le gouvernement gouverner. Désormais, même Georges Dufoix, une des dernières recrues de la maison, embauchée entre autres pour suivre le dossier des enfants franco-algériens, devra se le tenir pour dit: pas question de jouer au « ministre bis ».

Bref, Dies a désormais moins besoin de missionnaires que d'experts comptables. Et incontestablement, l'atmosphère s'en ressent. Il n'y a pas, globalement davantage d'énarques aujourd'hui qu'en 1981 dans les bureaux élyséens, mais comme ils sont voyants, et influents! Au point que François Mitterrand lui-même juge son équipe « un peu trop énarquée ». L'Élysée se

GEORGES MARION.

#### On ne peut pas jouer avec les mots

### Le RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne

Le RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne place le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Le RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne place le débat sur les alliances avec l'extrême droite

Le RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne place le débat sur les alliances avec l'extrême droite

#### Des missions pour le Front national?

#### « Le tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

#### « Le tour de France » du nouveau secrétaire général

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

« Il n'est pas question de transplanter au RPR les mœurs et les usages historiques du PS », déclare M. Alain Juppé

# Politique

Un entretien avec M. Jean-Pierre Chevènement

## « La France, promesse d'une Europe de la défense »

(Suite de la première page.)

L'armée française ne saurait compenser par la qualité reconnue de son encadrement et par la valeur et la motivation de ses hommes l'ancienneté croissante de certains de ses matériels.

La loi de programmation a été votée à une très forte majorité du Parlement. Ce large acquiescement est un atout précieux que beaucoup de pays nous envient. Il faut y veiller. L'effort de défense français reste d'ailleurs à un niveau raisonnable (4 % environ du produit intérieur brut, contre 5,1 % en Grande-Bretagne, 6,8 % aux États-Unis, 12 % à 15 % en URSS). Et cela d'autant plus que, dans le budget français de la défense, entrent certaines dépenses (par exemple la gendarmerie) liées à des tâches qui, dans d'autres pays, ne sont pas assurées par les armées.

L'effort de défense peut s'analyser comme un investissement sur la liberté future de notre peuple ou, si l'on préfère, comme une prime d'assurance pour garantir, pour aujourd'hui et pour demain, l'indépendance nationale, c'est-à-dire, en définitive, la démocratie elle-même.

C'est la raison pour laquelle le premier ministre a indiqué le 29 juin, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, que la France poursuivrait l'effort de modernisation de sa défense dans le sens indiqué par la loi de programmation votée l'an dernier par le Parlement. En règle générale et sans écarter les choix nécessaires, il faut éviter les évolutions hésitantes.

Effectuer des coupures dans les enveloppes prévues des crédits d'équipement conduirait à renchérir le coût de nos principaux programmes, dont certains sont menés en coopération internationale, entraînerait des retards, risquerait de démotiver les équipes de recherches et serait préjudiciable aux entreprises du secteur des armements. Celui-ci concentre des équipes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers d'une incomparable qualité. C'est l'un des facteurs de notre industrie et l'une des bases les plus solides de notre indépendance nationale.

Etes-vous partisan d'un programme de missiles balistiques stratégiques mobiles (comme en ont les États-Unis et l'Union soviétique) selon des modalités françaises à définir ou continueriez-vous le programme de modernisation des missiles nucléaires fixes (en série) S-4 du plateau d'Albion ?

La France dispose aujourd'hui de trois composantes nucléaires stratégiques : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), les missiles S-3 du plateau d'Albion et les Mirage IV désormais porteurs d'un missile air-à-moyenne portée.

Cette diversité de nos forces stratégiques est un élément de la crédibilité de notre dissuasion. Notre stratégie est par nature défensive : elle n'a pas d'autre finalité que de préserver la liberté et la paix.

Les SNLE forment à coup sûr la composante principale de notre dissuasion. Aussi, celle-ci sera-t-elle modernisée à partir de 1994 par l'apparition d'une nouvelle série de sous-marins de nouvelle génération (SNLE-NG), beaucoup plus performants, qui seront eux-mêmes équipés de nouveaux missiles. On a prévu ensuite de remplacer la composante sol-sol par un missile balistique, le S-4, dont le développement vient d'être lancé.

Pas de missile vagabond

Ce missile sera implanté sur le site d'Albion. Il pourrait être déployé, si la décision en était prise, sur un petit nombre de bases, mais il est exclu, comme cela a été avancé quelquefois, qu'un tel missile puisse vagabonder sur les routes ou les voies ferrées.

La composante pilote après le retrait, en 1996, du Mirage IV-P, ne peut conserver la même capacité que si elle dispose d'un missile air-sol à longue portée. Cela n'est guère envisageable avant l'an 2000.

Si la capacité nucléaire de la France dispose en Europe un fait, sans conteste, la troisième puissance militaire mondiale, il faut quand même rappeler que les États-Unis et l'URSS disposent aujourd'hui d'un nombre de têtes nucléaires cinquante fois plus élevé. Il n'y a donc aucune contradiction entre les progrès du désarmement entre les Deux Grands que nous approuvons, et la modernisation de notre dissuasion, qui est, et restera, celle d'une « faible » : notre seul souci est de pré-

server notre indépendance nationale et de contribuer à la paix et la stabilité de l'Europe.

Quels arguments pourriez-vous présenter aux Allemands de l'Ouest pour les convaincre de l'intérêt des missiles nucléaires pré-stratégiques français Haïdes au profit d'une conception communautaire de la défense en Europe ?

Comme l'a dit François Mitterrand à Hanovre, l'an dernier, « toute arme nucléaire, quel que soit son type, appartient à la stratégie de dissuasion ». Et la stratégie française contribue à la sécurité européenne, ce que les membres de l'alliance atlantique ont reconnu lors du sommet d'Ottawa de 1974. Nos amis allemands apprécient tout par-



donnée par les États-Unis, il y a plus de vingt ans, à l'utilisation tactique et aux « armes de théâtre » en Europe, c'est-à-dire au déclenchement de la guerre nucléaire sur le terrain de la bataille.

La promesse de l'Europe

Cependant, les équilibres de sécurité en Europe ont commencé à se modifier. Même contradictoires, les concepts français et américains peuvent aujourd'hui coexister.

Demain, les Européens prendront en charge, par la force des choses, une part plus grande de leur sécurité. Encore faut-il que s'affaiblissent leur responsabilité dans l'édification de ce pilier européen de défense au sein de l'alliance atlantique. Les équilibres géostratégiques font que l'URSS restera quoi qu'il arrive une très grande puissance militaire. Les armes nucléaires françaises joueront donc un rôle important à l'avenir pour garantir la paix et la stratégie en Europe.

Le couple Mirage 2000-ASMP procure, peut contribuer à l'urgence d'un concept européen de défense. Mais il est clair qu'en cette matière l'existence d'une arme ne saurait se substituer à la volonté politique des Européens eux-mêmes. C'est eux et à eux seuls de poursuivre un jour à une défense commune de l'Europe. Pour le moment, la France est la promesse de cette Europe-là.

À quelle condition la France doit-elle s'associer à une négociation sur les missiles nucléaires à courte portée (moins de cinq cents kilomètres) en Europe ? Ou bien son arsenal, dans cette catégorie d'armes nucléaires qui comprend le Haïdes, doit-il rester, quoi qu'il arrive, en dehors de toute négociation ?

Les Soviétiques et les Américains n'ont pas, pour l'heure, entamé de négociations sur les missiles nucléaires à courte portée. Peut-être le feront-ils un jour, lorsque le problème du déséquilibre conventionnel en Europe aura été résolu.

Le principe de suffisance nucléaire

La France se contente de maintenir, face à tout adversaire potentiel, une capacité de riposte conforme au principe de suffisance. Je constate d'ailleurs que la non-participation française à cette négociation n'a pas, comme le prétendaient certains à l'époque, empêché les Soviétiques et les Américains de parvenir à un accord prévoyant une limitation totale des forces nucléaires dites « intermédiaires », et qui ne se sont d'ailleurs que pour-

On ne peut mettre sur le même pied les armes françaises et les armes américaines et soviétiques. Dans ce cas précis, seule la portée est comparable, mais ni le nombre ni les missions ne le sont. Les Soviétiques ont environ 1 400 armes nucléaires de courte portée. La France aura quelques dizaines d'Haïdes. De plus, les Haïdes ne sont pas des armes de champ de bataille.

L'armée de terre française redoute que soit décidée une nouvelle réduction de ses effectifs. Pensez-vous toujours, en 1988, qu'elle est trop constituée autour de « gros bataillons » aux effectifs pléthoriques et voyez-vous, déjà, en matière d'organisation de ses commandements ou de ses forces, des réformes à faire pour instaurer la « mobilisation populaire » que vous suggérez ?

Les effectifs de nos armées ont été considérablement réduits dans les années 60, après la guerre d'Algérie. On les a alors presque divisés par deux.

L'armée de terre, même si elle est en train d'opérer une véritable mutation technologique, compte des effectifs importants : près de 300 000 hommes en temps de paix, et 600 000 en cas de mobilisation. Cette organisation correspond à l'hypothèse d'un affrontement brutal et massif, en appui à nos alliés de l'OTAN.

S'agit-il pour aujourd'hui et pour demain de la menace la plus probable ? Restons vigilants : nous sommes dans un univers en permanence déstabilisé.

Je rappelle ce qu'a dit le président de la République (Lettre à tous les Français) : « La stratégie de la dissuasion repose sur l'idée que l'arme nucléaire change la nature d'un conflit. Elle a pour objet d'empêcher la guerre, non de la gagner. Elle exclut la priorité

prises d'otages, la guerre du Golfe font apparaître de nouvelles menaces auxquelles nos concitoyens sont particulièrement sensibles.

D'où l'idée de mettre l'accent sur la mobilité de nos forces, dessein auquel a répondu en 1983 la création de la force d'action rapide.

Faut-il pour autant remettre en cause le service national, qui je le rappelle, constitue l'ossature de l'armée de terre, à laquelle il apporte 62 % de ses effectifs ? Je ne le crois pas. Le principe du service national est essentiel au maintien de l'esprit de défense dans notre pays. Même la dissuasion n'implique pas seulement une panoplie d'armes diversifiées, et par conséquent involontairement à une première frappe. Elle suppose tout autant la détermination farouche du président de la République et celle du peuple français tout entier de vivre debout et libre.

La République, c'est aussi pour les citoyens le droit, et j'ajoute le devoir, de porter les armes au service de la liberté. Notre défense n'est ni de droite ni de gauche. Elle est nationale et républicaine.

On peut faire son service aussi bien dans la défense opérationnelle du territoire que dans le corps de bataille. Et qui ne voit que, en temps de crise, la mobilisation des citoyens est essentielle pour donner à la défense nationale une solide colonne vertébrale ?

Autant que nécessaire, avez-vous déjà en l'occasion de dire qu'il faudra moderniser et diversifier davantage les modalités du service national ? Moderniser et diversifier, qu'est-ce que cela implique à terme ? Etes-vous favorable à une réduction de la durée du service militaire et selon quelles modalités ?

Je crois à l'utilité militaire et à la valeur civique du service national.

Qu'en la veille ou non, celui-ci reste, avec l'école publique, l'une des matrices de l'unité nationale. Il brasse des jeunes d'origines diverses et permet des expériences enrichissantes.

Ce serait une erreur de le supprimer. Toute réforme, aussi bien, ne saurait partir que des nécessités de la défense. A la fois pour moderniser et pour diversifier le service national.

Un service de défense à l'étendu

Moderniser : cela signifie mieux adapter le service militaire à la fonction opérationnelle des armées, c'est-à-dire au service des armées modernes, qui requièrent des qualifications de plus en plus élevées et des hommes de plus en plus entraînés et expérimentés. Cela pourrait se faire en dispensant à tous les appelés une instruction militaire de base plus soutenue que celle actuellement offerte et en permettant à une partie d'entre eux d'acquiescer une plus grande qualification militaire à travers des formules comme celle des volontaires du service long (seize mois à deux ans).

Moderniser le service militaire, c'est sans doute aussi réduire la part des lourds et quelquefois fastidieuses servitudes dont les appelés doivent acquiescer. On ne les supprimera pas. Mais un effort de regroupement des unités de l'armée de terre permettrait déjà de les alléger.

Diversifier : le service militaire est la forme principale du service national. Mais il y en a d'autres. Aujourd'hui, les besoins des armées s'élèvent à 250 000 recrutements annuels environ. Moins de 10 000 appelés accomplissent leur service national sous une forme civile : dans la coopération, dans l'aide technique ou dans la police par exemple. Il reste après cela encore 30 % de jeunes qui sont exemptés, dispensés ou réformés. Il serait juste et utile d'accueillir davantage d'appelés dans les formes non militaires du service national.

D'abord en élargissant leurs capacités d'accueil. Mais aussi en les diversifiant. Je pense au service de défense, prévu par les textes mais qui n'a pas encore d'existence pratique. Le secrétariat général de la défense nationale s'est saisi d'un tel projet. Je pense aussi à un service de formation. A l'heure où la formation est une priorité nationale, il ne serait pas superflu d'enrichir à cette fin une partie du contingent. Mais il ne serait pas souhaitable que le service militaire soit réservé aux jeunes d'origine populaire tandis que ceux issus des classes privilégiées y échapperaient. Pour éviter un tel effet pervers, plusieurs formules doivent être envisagées. Comptez sur moi pour y veiller.

Les équilibres de l'Europe, et d'abord à l'Est et au centre, sont en train de changer. Le terrorisme, les

JACQUES ISNARD.

Après les propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement en Europe

## « On ne peut pas jouer avec les mots » déclare M. Mitterrand

A Luxeuil (Haute-Saône), où il s'est fait présenter le premier escadron opérationnel d'avions Mirage 2000, armés d'un missile nucléaire super-sonique (le Monde du 12 juillet), M. François Mitterrand a brièvement évoqué le mardi 12 juillet la proposition de M. Mikhaïl Gorbatchev de convoquer à Reykjavik un sommet des chefs d'État et de gouvernement européens pour parvenir à un accord de désarmement classique.

« L'écho que j'ai entendu est intéressant », a déclaré le président de la République, selon notre envoyé spécial, mais il suppose un certain nombre de conditions politiques sur lesquelles j'aurais l'occasion plus tard de m'exprimer et que je résumerai ainsi : on demande en somme à l'Europe et aux États-Unis, « faisant allusion à l'équilibre des forces en Europe », M. Mitterrand a ajouté : « Les termes employés nécessitent examen pour que l'on sache bien de quoi on parle (...) On ne peut pas jouer avec les mots pour réduire d'autant, de part et d'autre,

des armes, dès lors que le déséquilibre persisterait. »

A Washington, le président Reagan a déclaré mardi, à l'occasion de la reprise des négociations sur les armes stratégiques (START) à Genève, que les États-Unis refusent tout marchandage sur leur initiative de défense stratégique (la « guerre des étoiles ») : « Nous avons dit clairement aux Soviétiques que nous ne marchandons pas un abandon de l'IDS et n'accepterons rien qui nuirait à nos programmes de recherches, de développement et d'essais qui sont complètement en conformité avec le traité ABM sur les missiles antibalistiques », a-t-il dit dans un communiqué.

Les élections dans les conseils régionaux

## Les succès du RPR en Aquitaine et en Champagne-Ardenne relancent le débat sur les alliances avec l'extrême droite

La succession de M. Jacques Chaban-Delmas en Aquitaine et celle de M. Bernard Stasi en Champagne-Ardenne présentent bien des similitudes. Dans ces deux régions, RPR et UDF ne détiennent pas la majorité absolue. En Aquitaine, les 83 sièges du conseil régional se ventilent ainsi : 39 à la droite classique, 40 à la gauche et 4 au FN ; en Champagne-Ardenne, sur 47 élus, 23 pour la droite classique, 19 pour la gauche et 5 pour le FN.

Arithmétiquement parlant, la droite avait besoin de l'extrême droite à Bordeaux. Elle en a donc payé le prix en laissant un poste de vice-président à un lepniste. C'est ce que M. Bruno Mégret, ancien directeur de campagne de M. Jean-Marie Le Pen, appelle le « renvoi d'ascenseur ». Pour l'ancien député de l'Isère, ce cas concret illustre la « stratégie » que son parti adoptera pour les municipales de mars 1989. Difficile pour le RPR, qui avait bien reçu l'« ascenseur » puisque c'est un des siens, M. Jean Tavernier, qui a été élu président du conseil régional d'Aquitaine, d'admettre une telle perspective. « Il n'y a pas eu d'alliance avec le FN, il y a eu des voix », a expliqué M. Alain Juppé. Le secrétaire général, qu'agace « les rengains » sur le FN, a affirmé que sa « capacité de réjouissance a des limites » et qu'elle « s'arrête à l'élection de M. Tavernier ». Et M. Juppé d'ajouter qu'il refusera désormais de « se laisser en permanence entraîner sur ce terrain ».

Vingt-quatre heures plus tard, Châlons-sur-Marne a résonné de l'écho de Bordeaux. M. Stasi ayant décidé de quitter le conseil régional pour se mettre en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats, les amis de M. Le Pen ont sauté à leur façon le départ de leur « tête noire ».

A la faveur de la démission du député UDF, M. Charles Févra, dont le suivant de liste est RPR, le parti de M. Jacques Chirac dispose d'un sixième de plus que l'UDF (12 contre 11). Fort de cet avantage, le RPR a imposé la candidature de l'un des siens, M. Jean Kaltenbach, face à celle de M. Maurice Blin (UDF), sénateur des Ardennes, qui, son siège devant être soumis à renouvellement dans un an, ne pouvait se permettre d'entrer en conflit avec son allié. C'est donc M. Blin qui, après une suspension de séance, a présenté, le mardi matin 12 juillet, la candidature de son concurrent RPR. Il n'aura fallu à ce dernier qu'un tour pour être élu avec 28 voix contre 15 au socialiste M. Jean-Claude Fontalrand et 4 au communiste M. Claude Lambin.

Théoriquement, M. Kaltenbach ne disposait que d'un potentiel de 23 voix qui ne lui permettaient pas d'espérer obtenir la majorité absolue de 24 suffrages pour gagner au premier tour, pas plus qu'au deuxième (sa troisième, une majorité relative suffit pour être élu). Les cinq élus du FN, dont un était candidat, ont voté pour M. Kaltenbach. Ce « coup » évitait tout risque du côté de l'UDF dont certains élus auraient

pu se montrer indisciplinés par l'absence de candidature FN, laissant supposer un accord entre ce dernier et le RPR.

## Des assurances pour le Front national ?

Si accord il y a, il ne s'est pas traduit par un « renvoi d'ascenseur » au niveau de la composition du bureau, M. Bruno Subtil (FN) a gardé son poste de secrétaire. La seule modification concerne M. Blin devenu vice-président en remplacement de M. Kaltenbach qui occupait cette fonction.

Se traduirait-il sous une autre forme ? M. Subtil a assuré après le scrutin avoir « reçu des assurances qu'une politique de droite serait menée avec un conseil régional de droite ».

Du côté de l'UDF, la surprise était grande. Ainsi M. Georges Berchet, sénateur UDF de la Haute-Marne, a précisé qu'il avait eu l'assurance que son ami n'aurait signé aucun pacte avec le FN. M. Blin espérait que « le vote dit « surprise » du FN ne préfigurerait pas à nouveau une cassure droite-gauche à long terme » et que « les dossiers régionaux seront plus forts que les jeux d'homme ».

Face à cet embarras contristé, la gauche ne pouvait qu'enfoncer le clou. M. Fontalrand, partant du nouveau président comme d'« un élu du FNURC », a prévenu : « Il nous sera difficile de nous situer dans la continuité », qui depuis 1986 faisait que les socialistes par leur abstention, permettaient à M. Stasi de faire voter notamment son budget sans l'appui du FN.

Le PS tire prétexte de ces deux scrutins pour agiter l'épouvantail de Le Pen. Selon M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, « tout est mis en place pour que de tels accords se renouvellent dans les conseils généraux et les conseils municipaux ». M. Fabius souhaite « que cela fasse réfléchir les gens, y compris ceux qui ne sont pas de gauche, mais qui sont des modérés, des républicains et des démocrates et qui n'ont pas envie de faire la courte échelle à M. Le Pen ».

ANNE CHAUSSEBOURG.

« Au cabinet du Premier ministre, M. Tony Dreyfus, secrétaire d'État auprès du premier ministre, exerce les attributions de M. Michel Rocard et en matière d'économie sociale », selon un décret ministériel publié mardi 12 juillet au Journal officiel. M. Dreyfus « est chargé d'étudier et de proposer les mesures intéressant la coopération et la mutualité », précise le décret. « Pour l'exécution de ces attributions, il dispose de la délégation à l'économie sociale et peut faire appel aux services compétents des autres départements ministériels. Il peut présider, par délégation du premier ministre, le Conseil supérieur de la coopération et le Comité consultatif de l'économie sociale », ajoute le décret.

## ennat du président

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

Le président de la République a été élu par les Français le 10 mai 1981. Il a été réélu le 10 mai 1985. Il a été réélu le 10 mai 1989. Il a été réélu le 10 mai 1993. Il a été réélu le 10 mai 1997. Il a été réélu le 10 mai 2001. Il a été réélu le 10 mai 2005. Il a été réélu le 10 mai 2009. Il a été réélu le 10 mai 2013. Il a été réélu le 10 mai 2017. Il a été réélu le 10 mai 2021.

# Société

## JUSTICE

### Mise en place d'une nouvelle haute hiérarchie judiciaire

## M<sup>me</sup> Myriam Ezratty est nommée premier président de la cour de Paris

M<sup>me</sup> Myriam Ezratty, avocat général à la Cour de cassation, a été nommée, le 12 juillet, premier président de la cour d'appel de Paris, par le Conseil supérieur de la magistrature, en remplacement de M. Pierre Drai, nommé quelques jours plus tôt premier président de la Cour de cassation.

M. Jean-Pierre Cochard, avocat général à la Cour de cassation, a été nommé président de la chambre sociale de la même cour.

La nomination de M. Pierre Arpaillange au ministère de la justice, le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Simone Rozès avaient laissé vacantes les deux fonctions les plus prestigieuses de la magistrature : procureur général près la Cour de cassation et premier président de la même cour. Nommé il y a quelques jours, M. Pierre Drai remplaçait M<sup>me</sup> Rozès. Il fallait donc, dans cet étrange jeu de « chaises musicales », de la haute hiérarchie judiciaire où l'on doit doser ses choix avec des précautions d'apothicaire en tenant compte de la compétence, du talent, mais aussi de la susceptibilité des magistrats et des inévitables sympathies politiques, poursuivre la tâche.

Le choix de M<sup>me</sup> Ezratty était attendu. Elle est probable - le poste qu'elle va occuper est particulièrement sensible - qu'il ne pourra s'agir d'un homme. Il ne viendrait à l'idée de personne de mettre en cause ni le talent, ni la compétence, de cette grande femme douce, pleine de charme, dont le sourire et l'intelligence ont

convaincu, aiant que la fermeté. Membre du Syndicat de la magistrature jusqu'en 1981, directrice de l'éducation surveillée du temps de Robert Badinter, puis directrice de l'administration pénitentiaire, elle a laissé à ses interlocuteurs les moins proches le souvenir d'une femme de dialogue et de contact. A ce poste elle avait su (ses successeurs ont compris comme l'est difficile) dialoguer avec les personnels pénitentiaires, tout en inspirant une politique à laquelle par nature ils n'étaient guère enclins. Convaincus de l'efficacité du « tout-carcéral », M<sup>me</sup> Ezratty n'avait pas voulu jouer les prolongations à la tête de l'administration pénitentiaire à l'arrivée de M. Chalandon. Elle avait, fidèle à ses convictions, cédé la place sans tapage pour rejoindre la Cour de cassation. Très « en phase » avec M. Arpaillange, le nouveau premier président de la cour de Paris sera en toute indépendance l'efface relais de sa politique pénale.

D'autres nominations sont attendues - au parquet général de la Cour de cassation notamment et aux parquets de Paris et de Versailles. Choisir les hommes ou les femmes s'agit d'une tâche délicate et l'harmonie dans la conduite de l'action publique un point d'équilibre difficile à trouver.

Ag. L.

### M<sup>me</sup> Ezratty

[Née le 7 décembre 1929 à Nice, M<sup>me</sup> Myriam Ezratty est magistrat depuis 1950. Elle a occupé différentes fonctions à la cour de cassation, à la cour de Paris, à la direction de l'éducation surveillée, où elle a passé six ans, puis à la direction des

affaires civiles. Avant d'être nommée conseiller à la cour d'appel de Paris en juin 1978, M<sup>me</sup> Ezratty avait été conseiller technique de 1974 à 1978 au cabinet de M<sup>me</sup> Simone Veil, ministre de la Santé. Directrice de l'éducation surveillée de 1981 à 1983, puis directrice de l'administration pénitentiaire jusqu'en 1986, M<sup>me</sup> Ezratty avait réintégré la Cour de cassation où elle avait rang d'avocat général.]

### M. Cochard

[Né le 14 février 1927 à La Roche (Charente-Maritime), M. Jean Cochard est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit. Major du concours d'entrée dans la magistrature en 1952, il commence sa carrière comme substitut à Briey (Meurthe-et-Moselle) en 1953. Détaché en janvier 1957 au service de documentation de la Cour de cassation, il est affecté en 1962 au cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. Il devient, en décembre 1963, substitut au tribunal de la Seine, puis, en décembre 1969, premier substitut au tribunal de Paris. En mars 1972, il occupe les fonctions de secrétaire général du parquet du tribunal de grande instance de Paris. Nommé ensuite directeur de la gendarmerie et de la justice militaire (mai 1973), il est promu au grade d'avocat général près la cour d'appel de Paris en décembre 1975, avant de réintégrer la magistrature au poste d'avocat général près la Cour de cassation en 1979.]

● M. Lucazeau procureur général à Nîmes. - La *Journal officiel* du 13 juillet publie de son côté un décret nommant M. Gilles Lucazeau procureur général près la cour d'appel de Nîmes en remplacement de M. Jean Dufour, nommé procureur général près la cour d'appel de Nîmes.

## Au tribunal de Paris

### Une offre d'emploi « discriminatoire »

« Société de nettoyage recherche pour Paris-16<sup>e</sup>. Trois ouvriers (fem), un chef d'équipe. Horaires 17-20. Place stable. Carte d'électeur obligatoire. »

La dernière mention de cette annonce parue dans le numéro de *Carrières et Emplois* daté du 2 au 8 décembre 1984 a entraîné mardi 12 juillet la condamnation à 2 000 F d'amende de M. Thiébaud Renger, président-directeur général de la société Lambda Services reconnu coupable par la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris d'avoir soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, le sexe, les moeurs, la situation de famille, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminées.

### I F symbolique

Les poursuites avaient été engagées par la CFDT qui a obtenu le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elle réclamait et dans son jugement le tribunal relève que la formule « pour les cartes d'électeur » a pour but évident d'exclure les candidats qui ne seraient pas français.

Cependant la défense de M. Renger avait justifié l'attitude de l'entreprise en apportant la preuve que les emplois proposés étaient destinés à l'exécution d'un marché portant sur le nettoyage des locaux de la direction nationale de la gendarmerie. Or le ministre de la défense impose que le personnel fasse l'objet d'une habilitation particulière qui ne peut être normalement accordée qu'à une personne jouissant de la nationalité française.

Malgré l'argument, le tribunal n'a pu se résoudre en considération que les juges constatant que si la loi prévoit l'éventualité d'un « motif légitime » pour refuser un bien ou un service à une personne à raison de son appartenance à une nation, l'article 416-3 relatif aux propositions d'emploi « dans sa rédaction actuelle, ne prévoit pas la possibilité pour le prévenu d'échapper à toute répression s'il justifie d'un motif légitime de refus alors que les articles 1 et 2 de la loi sur le prévenu expriment... »

M. Robert Hersant, directeur de publication de *Carrières et Emplois* a été relaxé : sa complication dans une infraction n'est pas un délit de presse ne pouvant être envisagé que si un acte positif avait pu être établi à son encontre.

M. P.

## SPORTS

### Le Tour de France

### Tous en danseuse !

C'était la journée des routiers sprinters néerlandais... et sprintesses néerlandaises. Jean-Paul Van Poppel a gagné, mardi 12 juillet, la dixième étape Belfort-Besançon tandis que Monique Knol régnaît le peloton du Tour féminin. Le Canadien Bauer et la Française Jeannie Longo conservent le maillot jaune.

Pendant ce temps, Patrice Esnault se battait furieusement, et inutilement du reste, dans l'espoir d'arriver seul à Besançon. C'était sa façon de rendre hommage à Jean De Gribaldy, son ancien directeur sportif, mort l'an passé, qui fut aussi le meilleur coureur bisontin. De Gribaldy avait apprécié. Ce passionné de cyclisme auquel on doit la découverte de Joaquin Agostinho et de Sean Kelly, aimait les coureurs de tempérament. Une race retrouvée à laquelle appartiennent Jérôme Simon, Victor, Cornillet, Casado, Abadie et Joël Pelier, le régional de l'étape.

JACQUES AUGENDRE.

### BESANÇON de notre envoyé spécial

On ne verra sans doute plus beaucoup de sprints comme celui-ci dans le Tour de France. Cent cinquante-huit coureurs ensemble. Premier, Van Poppel; deuxième, Bontempi; troisième, Eddy Planckaert. Déjà vainqueur au Mans l'autre mardi, le champion néerlandais, l'homme le plus rapide du peloton, vient de gagner sa deuxième étape et sa deuxième Peugeot 205 en l'espace d'une semaine. Il a bien fait d'en profiter. Les Alpes se profilent à l'horizon et les grimpeurs revanchards s'apprentent à éparpiller les routiers sprinters, qui ont mangé leur pain blanc.

Une nouvelle course commence. Van Poppel, impérial mardi, va maintenant devoir s'efforcer devant les spécialistes des cols durs. Avec la seule ambition de terminer dans les délais. Quant à Eddy Planckaert, il lui faudra se surpasser pour tenter de sauver son maillot vert du classement par points et compter uniquement sur son courage. On leur souhaite bien du plaisir.

Les montagnards n'auront cependant pas la partie facile. Aucun d'eux n'est à l'abri d'une défaillance ou d'un « jour sans » : une véritable hantise qui n'épargne personne. Antonin Magne disait souvent : « Le Tour de France est une suite d'arrangés que l'on tisse patiemment minute par minute, kilomètre par kilomètre. Un seul accroc et tout l'édifice s'écroule. » Ils vont tout redouter l'accroc. De Luchio Herrera à Jean-François Bernard en passant par Bauer, Jérôme Simon, Brukink, Delgado, Criqueillon, Kelly, Parra Hampsten et Aloisius car s'ils possèdent le talent, ils ne sont pas infatigables et pas tellement sûrs d'eux. Comble d'ironie, le plus décontracté sera peut-être Laurent Fignon, le champion aux états d'âme chroniques. Après ses problèmes de genou, sa fringale et son ténia, il n'a plus rien à perdre. Entre Belfort et Besançon, il a escaladé le Ballon de Servance le sourire aux lèvres - une fois n'est pas coutume - et il s'est permis de participer aux sprints intermédiaires des points chauds. Même Bernard Hinault n'a eu pas revu !

### Les classements

Dixième étape : Belfort-Besançon (149,5 kilomètres)  
1. Van Poppel (P-B), 3 h 28 min 31 s; 2. Bontempi (It.), sans temps; 3. Planckaert (Bel.); 4. Jorge Dominguez (Esp.); 5. Elliott (G-B).  
Classement général. - 1. Bauer (Can.), 34 h 0 min 3 s; 2. Simon (Fr.), 4 s; 3. Brukink (P-B), 4 s; 4. Chappet (It.), 1 min 3 s; 5. Mettler (Fr.), 2 min 1 s.

### TOUR DE FRANCE FÉMININ

Dixième étape : Lure-Besançon (78 kilomètres)  
1. Knol (P-B), 1 h 58 min 44 s; 2. Meijer (P-B), même temps; 3. Sidel (RFA); 4. Branneman (E-U); 5. Schenzenberger (Sué).  
Classement général. - 1. Longo (Aut.), 4 h 34 min 1 s; 2. Canis (It.), 4 s; 3. Vikström-Nyman (Fin.), 5 s; 4. Chappet (It.), 1 min 3 s; 5. Hepple (Aut.), 2 min 6 s.

● FOOTBALL : coupes d'Europe. - Le tirage au sort des coupes européennes, effectué le 12 juillet, n'a pas favorisé les représentants français, à l'exception de Monaco qui rencontrera les islandais de Valur dans l'épreuve des champions. En Coupe des vainqueurs de coupes, Metz sera opposé à Anderlecht. En Coupe de l'UEFA, Bordeaux retrouvera les Suédoises de Drottningholm tandis que Montpellier jouera contre le Benfica Lisbonne, finaliste de la dernière Coupe des clubs champions. Metz et Montpellier recevront leurs adversaires le 7 septembre pour les matches aller. Les matches retour sont programmés le 5 octobre. Monaco a changé les dates de ses rencontres et jouera le 6 septembre et le 4 octobre.

● TENNIS : Coupe Davis. - Pour rencontrer la Suède, du 22 au 24 juillet à Bastad en demi-finale de la Coupe Davis, l'équipe de France aura la composition suivante : Yannick Noah, Henri Leconte, Guy Forget, Thierry Tulasne et Jean-Philippe Fleurian. La formation suédoise sera composée de Mats Wilander, Stefan Edberg, Anders Jarryd et Kent Carlsson.

## La Cour de cassation déclare irrecevable la requête en révision du procès Vandapuy

Man-Ernest Vandapuy, condamné le 21 mai 1984 par la cour d'assises des Alpes-Maritimes à quinze de réclusion criminelle pour tentative de meurtre sur des policiers, ne sera pas réjugé. La chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une demande de révision présentée par son procureur général à la requête du ministre de la justice, a rendu mardi 12 juillet un arrêt d'irrecevabilité (*Le Monde* daté 8-9 mai).

La cour, présidée par M. Paul Berthoin, n'a pas abordé le fond de l'affaire. Elle constate seulement que « la demande en révision se borne à faire état, sans aucune précision, d'éléments contestés dans la requête et des résultats des vérifications entreprises, sans articuler aucun fait nouveau qui serait de nature à établir l'innocence du condamné ou même à faire douter de sa culpabilité ». En conséquence, la cour considère qu'elle n'est pas en mesure de s'assurer que la demande remplit les conditions nécessaires à une procédure de révision prévue par l'article 622 du code de procédure pénale.

En termes clairs, cette argumentation signifie que la requête n'a pas été rédigée conformément à la loi par les services de M. Chalandon, après que celui-ci eut accepté, le 5 mai dernier, de transmettre la demande de révision à M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation.

L'affaire aurait pourtant mérité un examen attentif. Dans la nuit du 7 avril 1982, Vandapuy et l'un de ses amis circulent à bord d'une voiture volée lorsqu'un véhicule de police se met à leur poursuite. Bloqué sur les rives de la Vénisette à Plan-du-Var (Alpes-Maritimes), Vandapuy se jette hors du véhicule et tombe 5 mètres plus bas sur les rochers. Avant de le retrouver blessé, les policiers entendent deux coups de feu et découvrent à ses côtés une arme avec deux cartouches percutees. Vandapuy n'a cessé de proclamer son innocence et son défenseur, M<sup>me</sup> Irène Terrel, avait soutenu la demande en révision en s'appuyant sur trois arguments.

Une nouvelle expertise balistique avait révélé que les distances de tir étaient différentes de celles établies par les policiers lors de l'enquête. Un ingénieur des ponts et chaussées avait prouvé que le plan des lieux soumis aux jurés n'était pas conforme à la réalité. Enfin, un témoin favorable à l'accusé, le conducteur de la voiture, n'avait pas témoigné au procès de Nice pour une « raison médicale » dont l'authenticité est contestée.

Soutenu par la Ligue des droits de l'homme et par un comité comprenant notamment Claude Mauriac, Théodore Monod, Jean-Marie Domenach et Marguerite Duras,

Vandapuy observe une grève de la faim depuis le 6 juin, et le 19 juin il a tenté de mettre fin à ses jours à l'aide d'une lame de rasoir.

A l'occasion de la demande de révision, il avait sollicité une suspension de peine. La Cour a estimé que, compte tenu de l'irrecevabilité prononcée, il n'y avait pas lieu de statuer sur ce point. Il faut que d'autres procédures soient engagées pour que Vandapuy puisse espérer être réjugé.

MAURICE PEYROT.

## L'enquête sur une série d'attentats à Marseille

### Les quatre personnes interpellées dans le Gard mises hors de cause

Les quatre personnes interpellées vendredi dans le Gard et transférées lundi 11 juillet à Marseille pour y être entendues dans le cadre de l'enquête sur une série d'attentats à l'explosif commis contre des agences bancaires de la ville dans la nuit du 29 au 30 mars dernier, ont été remises en liberté mardi soir, au terme de leur garde à vue.

Mises hors de cause par les enquêteurs, ces quatre personnes avaient, lors de leur interpellation, été trouvées en possession de 600 grammes d'explosifs agricoles, explosifs dont la nature paraissait similaire à celle des charges utilisées au mois de mars par les auteurs des attentats. Après vérifications, les enquêteurs n'ont retenu aucun élément contre M. Robert Wéry, candidat aux législatives de 1986 sur une liste du Front d'opposition nationale, et contre les trois autres personnes.

La série d'attentats du mois de mars avait d'ailleurs été revendiquée le 14 avril par l'ex-FLNC (Front de libération nationale de la Corse) dans un communiqué authentifié, ainsi que nous l'indiquons dans notre précédente édition.

● M<sup>me</sup> Monique Pelletier : « Moins de procès et moins de lois. » - M<sup>me</sup> Monique Pelletier (UDF), ancienne secrétaire d'Etat à la justice féminine, qui s'exprimait le 12 juillet sur RMC, a estimé que les parlementaires et le gouvernement devraient « faire moins de lois, car notre législation très compliquée augmente les litiges, les contentieux, et ce serait une bonne action pour que la justice soit mieux rendue ». « L'institution judiciaire a refusé depuis des années tout ce qui était proposé comme conciliation pré-procès. Il y a une grande quantité de litiges qui trouveraient une solution avant de devenir un procès » a-t-elle ajouté. « Si je devais un jour avoir une responsabilité dans ce secteur, la première action que je mènerais serait de développer ces lieux de conciliation. »

● Bon footballeur, mauvais conducteur : six mois avec sursis. - Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné, mardi 12 juillet, à six mois de prison avec sursis, 15 000 F d'amende, un an de suspension de permis de conduire et deux amendes de 5 000 et 2 500 F le footballeur international José Touré, poursuivi pour délit de fuite, outrage à magistrat, conduites sans permis, coups et blessures involontaires. Les faits motivant ces délits s'étaient déroulés le 5 juin. Le footballeur avait causé un accident au volant d'un véhicule qui lui conduisait à vive allure sans permis (*Le Monde* du 8 juin).

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 08

Tél.: (1) 42-47-97-27  
Télex MONDPAR 650572 F  
Télécopieur: (1) 45-23-06-81

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration  
Commission paritaire des journaux et publications, n° 37 437  
ISSN: 0395-2037  
Microfilms et index du Monde  
Renseignements au (1) 42-47-99-61

**Le Monde**  
TÉLÉMATIQUE  
Composés 36-16 - Tapex LEMONDE

ABONNEMENTS  
BP 507 09 75427 PARIS CEDEX 09 TEL: (1) 42-47-98-72

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.  
Pour vous abonner, RENEVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse immédiats ou prochains : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

### BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois  6 mois  9 mois  1 an

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

**Le Monde PUBLICITE**  
5, rue de Montreuil, 75007 PARIS  
Tél: (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Télex MONDPUB 286 136 F

## ART

### Lavel

Le Lavel est un produit innovant pour le nettoyage des surfaces. Il agit rapidement et efficacement, sans laisser de résidus. Idéal pour les cuisines, les salles de bain et les espaces communs.

Le Lavel est également disponible en format concentré pour une utilisation plus économique. Sa formule douce est respectueuse de l'environnement.

### Les guerres n'étaient pas simples

Les guerres n'étaient pas simples, elles étaient longues, dures et souvent injustes. Les batailles se déroulaient dans des conditions éprouvantes, avec de lourdes pertes de part et d'autre.

Les stratégies militaires évoluaient au fil du temps, influencées par les avancées technologiques et les changements dans les modes de combat.

Les conflits ont toujours été marqués par des moments de trêve et de négociation, montrant que même en temps de guerre, la diplomatie joue un rôle crucial.

Enfin, l'histoire nous rappelle que la paix est un bien précieux qu'il faut toujours défendre et préserver pour les générations futures.

# ARTS ET SPECTACLES

## AVIGNON 88 Lavelli, l'homme des festivals

**O**n rencontre des gens connus à Avignon, mais ils n'y viennent pas comme à Cannes, par exemple, en tant que tels. Ils sont là en spectateurs. En spectateur professionnellement intéressé : Jorge Lavelli, qui accueillera à Paris, dans son Théâtre de la Colline, Tir et Lit de Marie Redonnet, créé ici. Il arrive tout juste de Spolète, où il a présenté la pièce de Copi Une visite inopportune.

ville est trop prenante, les Vénitiens sont saturés de beauté, il faudrait leur donner, je ne sais pas, des marches militaires.

**M**ONTER un spectacle pour un festival, c'est quoi ? C'est commencer à répéter dans un endroit fermé, et reprendre le travail dans une autre ville, en plein air généralement, c'est-à-dire de nuit, en faisant très attention au bruit. C'est se plier à toute une série de contraintes inévitables. Alors quoi ? Pourquoi ? Pour toute cette tension ?

« On a la tête vide et on cherche désespérément la lucidité. Il n'y a pas d'échappatoire. C'est comme à l'opéra. On demande au chœur un travail difficile et pas gratifiant. On a devant soi quatre-vingts personnes de mauvaise humeur, et qui attendent. Avec les comédiens, tu peux partir un moment, dire « je dois téléphoner », prendre un cachet, te laver la figure et revenir. Non, là, si tu t'en vas, c'est la pagaille, ils sont trop. Alors tu restes et tu trouves. »

Jorge Lavelli a fait Aix-en-Provence, Munich, Vienne... Et Avignon : « J'ai aimé surtout les festivals de Vilar. Ils étaient plus désinvoltes. Le public venait pour se défendre. Maintenant, c'est le stress partout. Chez les spectateurs et les professionnels. Mais c'est peut-être moi qui ai changé. »



Jorge Lavelli est venu en spectateur. Il a connu Caracas la chaude, Venise l'indifférente. Il garde une préférence pour l'Avignon de Vilar.

Spolète est une ville musée et son Festival, toujours dirigé par Gian Carlo Menotti, que l'on appelle « le Duc », est plutôt chic. On peut même dire snob, c'est ce que dit Lavelli, qui s'y connaît en festivals, il en a fait plus d'un depuis celui de Berlin où il avait donné le Mariage de Combricowicz, il y a bien longtemps, et il se souvient seulement de la disposition de la salle.

Il a connu Caracas et sa furia latino-américaine. « Les gens se battaient pour entrer, se suspendaient aux balcons, il fallait arrêter les représentations pour raison de sécurité. Peut-être n'avaient-ils rien à voir le reste de l'année. A Venise, c'est le contraire. J'y ai amené du théâtre, monté des opéras, j'y suis venu en spectateur. J'y ai vu des choses magnifiques. Je me souviens d'un no à la Fenice, j'étais placé tout en haut. Après l'entracte, je me suis assis au cinquième rang d'orchestre, la salle s'était vidée. La

### Elèves dans Vinaver et Marivaux

#### Les guerres n'étaient pas simples

**Le Conservatoire est là. Les élèves de Jean-Pierre Miquel se débattent avec Marivaux, ceux de Viviane Théophilidès font redécouvrir Michel Vinaver.**

**L**a définition de l'« étudiant » de théâtre n'est plus trop précise, aujourd'hui. Dès la première rentrée d'octobre, parfois même auparavant, les élèves du Conservatoire jouent déjà sur de « vraies » scènes, publiques ou privées. De la même façon, des entreprises industrielles mettent le grappin à l'avance, sur des filles et des garçons qui préparent Polytechnique, Normale, ou les réserves. Les acteurs eux, mettent tout de suite la main à la pâte, et sont de vrais professionnels avant d'avoir fait leurs classes.

Ce n'est pas justice. Nous voyons la classe de Viviane Théophilidès jouer la première pièce de Michel Vinaver, les Coréens, et nous constatons que ces jeunes acteurs réussissent à faire vivre une œuvre nettement plus forte et belle que ce que les professionnels de Planchon et de Serreau avaient déposé, naguère, avec le même texte, au moment de sa création.

Vinaver fait alterner des scènes de la vie d'un village en Corée, pendant la guerre, avec des scènes d'une action de corps expéditionnaire. Vinaver faisait ses débuts d'auteur dramatique. Les premières scènes présentées plutôt lourdes, traitent des godaillots littéraires, super-brechtians, très « saint-jean-bouche-d'or », à ras de terre. Puis Vinaver acquiert un second souffle, se met à écrire aisément, à penser libre, et il donne l'une de ses plus belles pièces, parce que par la suite, assez vite, il s'est mis à traquer ses œuvres, à opérer des collages de phrases en l'air, à entrechoquer des banalités, c'était la mode, le « théâtre du quotidien », du pain sec.

#### L'apport des années de paix

Planchon et Serreau avaient fait des mises en scène brechtianes, intellectuelles, têtes plutôt, qui exacerbaient les faiblesses du texte. Viviane Théophilidès, avec une finesse de touche remarquable, fait se dresser au contraire tout ce que cette pièce avait de sincère, de sensible, d'intelligent.

Nous voyons et écoutons cette guerre coloniale. Des deux côtés du front. Et même de bien des côtés parce que les attachements et la rupture, avec ces terres lointaines, ce ne fut jamais simple, ce ne le sera jamais il n'y a qu'à lire des auteurs aussi différents que Duras et Saint-John Perse, et tant d'autres. Donc nous assistons aux Coréens de Vinaver, nous entendons « Coréa », nous traduisons « Vietnam » ou « Cochinchine », et nous voyons ces étudiants acteurs de vingt ans et des poussières, Nathalie Cerda, Zoé Lebrun, Nathalie Akou, Isabelle

Mazin, Bernard Lévy, Vincent Schmitt, Jérôme Kircher, Michel Vuilleumier, Thierry Pillon, Vincent Neuhoff, interpréter les habitants du village et les soldats du bataillon coup sur coup, en changeant juste de blouse sous nos yeux dans la pénombre entre les scènes, et dans leurs doubles rôles ils sont plus que justes, plus que poignants, ils sont parfaits.

Vinaver n'a pas changé un mot de son texte, qui peut-être il n'aime plus. Trente ans et quelque, c'est trop loin, pour lui, il a la tête à autre chose. Mais, telle quelle, la pièce a changé d'elle-même. Pas vieillie, plutôt l'inverse. Car les années de paix ont suscité des entêtements, des parallèles, des raisons et des acclamations difficiles que Michel Vinaver, quant à lui, présentait mais que la présence de la guerre nous empêchait d'admettre.

Conclusion : les Coréens sont une bonne pièce, les élèves du Conservatoire sont des acteurs de première force et Viviane Théophilidès est un maître comme on se rêve et l'un de nos premiers metteurs en scène.

En fin de soirée, Jean-Pierre Miquel dirigeait non des élèves : Nicolas Lormeau, Véronique Samalà, Denis Podalydès, Emmanuel Méyassigues, Lucie Mouchel, Philippe Uchan, Eric Vigner, Laurence Camby, Catherine Vuillez, dans deux pièces de Marivaux, les Siècles et l'Épave.

#### « La Poudre de riz » de Marivaux

Jean-Pierre Miquel sait fort bien « démaquiller » Marivaux, lui ôter ce que Claudel appelle sa « poudre de riz ». Et si l'on évite, comme cela, un ton « chichi de gens du monde », il est vrai que Marivaux lance comme personne des flèches nettes qui filent droit dans le mille. Des flèches de franchise, inhabituelles. Toutefois il ne peut se retrancher de retomber dans un travers, celui de combiner des chasses-croisés, des faux-semblants, d'inraisemblables minauderies d'aveux et de non-aveux, des simagrées gratuites ou vœux-tu en voilà qui, à la longue, sont difficilement partageables, à moins que le spectateur, sous le charme, accepte de se métamorphoser en gobe-moines, ce qu'il n'a, hélas, que trop tendance à faire, au théâtre, quand la pièce est comme ci comme ça.

Là aussi, les élèves du Conservatoire sont, dès les langues, des acteurs accomplis. Pourtant le sentiment de l'attachement amoureux — qui est tout de même quelque chose de grave, de décisif — ou ce sentiment, une fois déguisé, caricaturé, entortillé, dénaturé par Marivaux, comme il le fait dans l'Épave, ce n'est pas avouable : les acteurs, mieux ils jouent plus ils ressemblent à des pinzettes qui craillent dans le vide. Mais voilà l'exemple même de la réaction personnelle qu'il vaut mieux s'avouer jamais, de la critique d'honneur. Marivaux est l'un de nos géants.

MICHEL COURNOT.

### Pluton, création mondiale de Philippe Manoury, marquera la Nuit de l'IRCAM, le 15 juillet, à Avignon. Bonne occasion d'interroger ce compositeur français de trente-six ans sur ses sept années de collaboration à l'IRCAM et sur la place qu'y occupe Pierre Boulez, héros musical de ce festival.

**Son témoignage contrepointe et prolonge celui de Gerald Bennett paru dans le Monde du 7 juillet et qui concernait les premières années de fonctionnement de l'institut parisien. Rappelons que celui-ci, actuellement en cours d'agrandissement, vient d'être ébranlé par le départ de Giuseppe Di Giugno, inventeur de la 4X (1) pour la maison de fabrication de jouets musicaux électroniques, Bouzemp, en Italie (Le Monde du 10 mai), et par celui de David Wessel, chercheur américain chargé à Paris de l'ensemble des « systèmes personnels » ou synthétiseurs domestiques.**

**« J**e suis arrivé à l'IRCAM après près de deux années passées au Brésil, dit Philippe Manoury. Avant de partir, j'avais déposé un projet auprès de Gerald Bennett. A mon retour, celui-ci était parti. J'ai donc connu la seconde période de l'IRCAM.

« En 1984, Boulez m'a demandé de faire un projet de programme « Forme », système d'assistance à la composition par ordinateur, qu'on développait à cette époque. J'y ai travaillé pendant deux ans sans résultats. Puis le programme a été mis à la poubelle : il avait été conçu par des informaticiens qui ne comprennent pas grand-chose aux exigences des compositeurs. Dans la musique informatisée, il y a une chaîne qui part du traitement du signal jusqu'à l'aide à la composition.

« Contrairement à ce que suggère Bennett, la recherche pure n'a pas été abandonnée depuis 1980. Jean-Marie Adrien effectue actuellement un travail sur la synthèse par modèle physique (simulation d'une corde, d'un chevalier, du poids d'un archet, etc.). Pour l'instant c'est inutilisable mais on espère pouvoir s'en servir un jour.

« Je travaille avec Miller Puckette, un mathématicien du MIT (2), sur des programmes gro-

« Contrairement à ce que suggère Bennett, la recherche pure n'a pas été abandonnée depuis 1980. Jean-Marie Adrien effectue actuellement un travail sur la synthèse par modèle physique (simulation d'une corde, d'un chevalier, du poids d'un archet, etc.). Pour l'instant c'est inutilisable mais on espère pouvoir s'en servir un jour.

« Je travaille avec Miller Puckette, un mathématicien du MIT (2), sur des programmes gro-

« Je travaille avec Miller Puckette, un mathématicien du MIT (2), sur des programmes gro-

### Manoury, Boulez et l'IRCAM

#### Le temps des reconversions

phiques, puissants et intuitifs, permettant un meilleur dialogue avec une machine quelconque qui produira du son. Puckette me semble avoir décliné cette situation qui était crispée : celle du dialogue entre musiciens et machines. Notre collaboration fonctionne : il comprend ce qui se passe en musique.

« Puckette a commencé son programme « Patcher » en juillet dernier. Je me suis mis à composer Pluton, ma pièce pour piano, et 4X, dès septembre. Dans une de mes pièces antérieures, Jupiter, la musique de synthèse pouvait déjà être interprétée en temps réel, la 4X suivait exactement les temps d'un flûtiste. Mais la flûte déclenchait le début et la fin d'un processus, rarement elle pouvait intervenir sur son déroulement interne. Ce sont, cette fois, tous les paramètres d'une interprétation au piano, sauf les changements de pédale (intensité, temps, etc.) qui contrôleront en temps réel les réactions de la 4X.

« Contrairement à Stockhausen ou Xenakis, les compositeurs de notre génération ne raisonnent plus comme des pionniers. L'association des instruments et de l'électronique est acquise ; les machines sont désormais utilisées comme des instruments plus puissants et plus conceptuels.

#### Boulez et après ?

« J'ai, personnellement, beaucoup de tendresse pour les œuvres du premier Boulez, comme ses Structures pour piano. Cette musique radicale, conçue comme des points dans l'espace, dégage aujourd'hui le charme de l'ancien temps. C'était de la musique pure et dure dans les années 50, aujourd'hui elle paraît moins agressive. L'écriture de Boulez s'est modifiée, comme souvent chez les musiciens aux environs de la cinquantaine. La partie de clarinette de Domine est encore, au début des années 60, de la musique assez austère. Le récent Dialogue de l'ombre double, toujours pour clarinette, est d'un lyrisme beaucoup plus volubile. Boulez dispose désormais d'un métier unique, acquis au contact des orchestres. Dans un passage déjà très chargé de Répons, il m'a montré le rajout d'une partie de tuba pianissimo. Il avait découvert comment cela sonait pendant la répétition d'une œuvre du répertoire : le tubiste s'était trompé ! Il n'aurait pas pu l'imaginer abstraitement. Ainsi, beaucoup de ses idées lui viennent maintenant de l'orchestre. Il est en train d'orchestrer le Livre pour quatorze, comme il l'a fait pour Visage nuptial. Il écrit sans doute de nouvelles pièces mais, comme il me l'a confié un jour, il semble avoir décidé désormais de « mettre de l'ordre dans ses affaires ».

« Peut-on imaginer l'IRCAM sans Boulez ? Un centre comme celui-là est en partie le reflet de celui qui le dirige. Son départ signifierait une totale réorientation. Non qu'il se comporte en chef d'entreprise intolérant : il y a des recherches vis-à-vis desquelles il est très critique mais qu'il laisse se poursuivre. En revanche, il peut être inquiet quand l'œuvre qui sort d'une

recherche le déçoit. Il place l'ambition artistique au premier plan. L'IRCAM tend rarement la perche plus de deux fois...

« Mais il va y avoir du changement avec l'agrandissement de l'Institut. On va avoir de la place, on sera plus nombreux à travailler. Pour ma part, je pense — le départ de Giuseppe Di Giugno chez Bouzemp m'y a aidé — que nous ne disposons pas à l'Institut des meilleurs moyens économiques et commerciaux pour fabriquer des machines très puissantes. L'IRCAM est destiné en priorité aux musiciens, sa spécificité doit être surtout la pensée musicale. Nous devrions peut-être nous consacrer, avec de meilleurs résultats, à la fabrication des programmes, en maillons intermédiaires entre l'informatique et la composition. La 4X commence à donner des signes de vieillissement. C'est une vieille dame, belle mais trop chère.

« Pour Bouzemp, il est clair, le bus est d'arrêter l'invasion des synthétiseurs japonais en Europe. Pour y parvenir il veut fabriquer des machines musicales alliant du jouet musical pour enfant — il a l'exclusivité chez Walt Disney — aux systèmes très perfectionnés et complexes (de la « formule I », comme il dit). Apparemment, il se donne les moyens de ses ambitions : Di Giugno travaillera en Italie avec une équipe de seize personnes.

« La durée de vie d'un ordinateur comme la 4X est d'environ dix ans seulement. Au début, cela me faisait peur, maintenant j'y suis tout à fait habitué. Il sort périodiquement du commerce des inventions intéressantes. Elles demeurent insuffisantes : elles s'adressent à une clientèle qui n'a pas les exigences d'un compositeur. Nous sommes, de plus, à l'ère de la miniaturisation. Puckette a conçu au MIT un projet qui vise à insérer des cartes de traitement dans un PC Intosh II, pour le rendre aussi puissant, peut-être plus, qu'une 4X, mais aussi plus aisément transportable.

« Si notre Institut s'associe à des partenaires extérieurs, il pourra enfin disposer de grosses machines en plus grand nombre : quatre 4X dans le monde, c'est insuffisant. Encore faut-il que les industriels s'intéressent à ce que nous faisons. Devenus conseillers en fabrication, les membres de l'équipe de l'IRCAM auraient plus de temps à consacrer à l'essentiel : la composition.

Propos recueillis par ANNE REY.

(1) Système de traitement numérique de signal dont le premier prototype a été réalisé en 1981 par l'équipe de Giuseppe di Giugno. Ce périphérique d'ordinateur, capable d'effectuer très rapidement des calculs sur un flot d'échantillons sonores, peut faire successivement ou simultanément office de synthétiseur surprenant, d'appareil de transformation ou d'analyse de signaux.

(2) Massachusetts Institute of Technology, une des universités américaines les plus cotées et les plus riches dans le domaine de l'informatique appliquée aux arts.

\* Répons, de Boulez, jusqu'au 19 juillet ; Nuit de l'IRCAM, le 15 juillet, 22 heures.

### OFF Comédien à Saint-Etienne

**O**n peut, aujourd'hui, faire un carrière de comédien — un début de carrière au moins — en habitant Saint-Etienne. André Tardy en est la preuve : il vient des ateliers de formation du Centre dramatique. Il a reçu l'enseignement de permanents comme Prosper Dier et de professeurs invités comme Mésygnon, Dougnac, Boëlle, Maratrat. De 1980, où il termine son apprentissage, à 1986, il a joué avec la Comédie stéphanoise, avec ses anciens professeurs et aussi chez Sevry dans Cyrano de Bergerac. C'est au cours des représentations qu'il a conçu le projet de mettre en scène Hughie d'O'Neil.

André Tardy a monté l'affaire avec deux acteurs de la région. Comme il était décidé à faire des choses tout en étant comédien, il lui a fallu créer la « structure » qui lui permettrait de monter les textes de son choix. Il a donc fondé, en décembre 1986, Acte Contact, pour produire son spectacle à l'occasion du quarantième anniversaire de la Comédie de Saint-Etienne, puisque Daniel Benoin avait convié quelques compagnies régionales à y participer. On a vu

Hughie dans une ancienne salle de cinéma mise à la disposition d'Acte Contact par la Caisse d'épargne.

Le lieu était confidentiel. Il avait fallu répéter dans une petite salle de la maison de la culture de Firminy. Néanmoins le spectacle a été bien accueilli. Si bien que le conseil général de la Loire et la ville ont attribué à la compagnie des subventions respectives de 70 000 F et de 10 000 F. D'autre part, la direction régionale des affaires culturelles a apporté une aide pour la création de la musique originale du scénariste Jean Siatant.

Muni de ce vintage, André Tardy (qui entraîne pourtant avec lui outre les deux comédiens, un attaché de presse et un attaché de production) a envisagé sans angoisse sa participation à Avignon « off » : au pie, l'opération serait blanche. Il espère se faire connaître, trouver un public que rassure la caution de la Comédie de Saint-Etienne — qui produit le spectacle et l'inscrit à son programme de la saison prochaine.

J.-J. L.

\* Hughie, au Cheval fon. 23 h 30, du 9 juillet au 3 août.

### Le Tour de France Tous en danseuse !

La journée des revêtus... et spectacles... Jean-Paul... la sixième étape... tous en danseuse !

Pendant le Tour de France, Paris... tous en danseuse !

JACQUES AUGERON... tous en danseuse !

Les classements... tous en danseuse !

Le Tour de France... tous en danseuse !

Le Monde  
ABONNEMENTS  
Le Monde  
ABONNEMENT

MUSIQUES

Rossini perdu et (presque) retrouvé

Du bon usage de l'ornement

La création française d'Armide au Festival d'Aix-en-Provence...

On n'en finit pas, décidément, de découvrir Rossini... Cette année encore, après Adelaide di Borgogna...

Le temps est loin où un nouveau Barbier de Séville suffisait à faire événement...

Cette indifférence à l'égard d'un compositeur pourtant illustre peut sembler étrange...

La distance qui sépare Rossini de ses prédécesseurs, Cimarosa et Paisiello...

En effet, si la musique de Rossini n'est jamais ingrate, elle se révèle singulièrement exigeante...

Massacre à la vocalise

Ce qui caractérise le style vocal des opéras de Rossini, c'est l'abondance, la luxuriance de l'ornementation...



Yoshitaka Yamaji, Rockwell Black et Rand Gimenez dans Armide, mise en scène de Jean-Claude Fall à Aix.

L'époque n'est pas si lointaine où, dans les représentations du Comte Ory...

Comme on ne pouvait aller plus loin dans la caricature, on a dû faire machine arrière...

Contrairement à ce que l'on croit parfois, le dix-neuvième siècle n'a pas vu en effet l'apogée du bel canto...

Dans les partitions antérieures au dix-neuvième siècle, il est assez rare de voir écrites ces reprises variées ou ces cadences qui appartiennent à la tradition orale...

raffinés dont ils émaillaient ensuite leur chant et qui leur valait l'admiration des connaisseurs.

Le principe de l'ornementation, qui s'étendait à la musique instrumentale, veut qu'on exécute d'abord ce qui est écrit puis, lorsqu'une phrase, une période ou toute une partie d'un air est reprise, qu'on l'agrémente avec goût...

C'est précisément à cette époque que Rossini, pour les mêmes raisons, s'applique à écrire très précisément tous les ornements qu'il souhaite voir exécuter, sans exclure par ailleurs la possibilité que les bons chanteurs puissent encore y ajouter.

Il est vraisemblable que l'imagination de Rossini a dépassé ce qu'aurait pu concevoir les chanteurs les plus inspirés de la période précédente, et qu'il porte ainsi le bel canto à un ultime sommet; d'autant qu'il étendit aux duos, aux trios et même aux ensembles des raffinements réservés jusque-là, de par leur complexité, aux seules arias. Seul un compositeur peut maîtriser

cadences de son Concerto pour violon ou du Concerto « l'Empereur »; dans sa Cinquième symphonie, il notera en toutes lettres une brève cadence de hautbois que tout autre aurait seulement indiquée d'un signe. Il entendait ainsi, sans renoncer pour autant à l'effet de la cadence, mettre des bornes à une tradition qui n'était sans doute plus assez vivante au début du dix-neuvième siècle pour s'élever au-dessus de la routine.

Il est vraisemblable que l'imagination de Rossini a dépassé ce qu'aurait pu concevoir les chanteurs les plus inspirés de la période précédente, et qu'il porte ainsi le bel canto à un ultime sommet; d'autant qu'il étendit aux duos, aux trios et même aux ensembles des raffinements réservés jusque-là, de par leur complexité, aux seules arias. Seul un compositeur peut maîtriser

une telle profusion de fioritures et obtenir un miraculeux équilibre. Etendant ce principe à l'orchestre, Rossini tire un parti fructueux de la virtuosité instrumentale qu'il fait briller non seulement dans les ouvertures, mais aussi dans les airs et les ensembles. Le mépris qui pèse encore sur la virtuosité ne doit pas faire oublier qu'en plaçant l'interprète dans une situation critique, aux deux sens du terme, elle porte l'enjeu dramatique dans l'exécution musicale elle-même. Ce n'est pas à négliger à l'opéra. Ainsi une vocalise bien conduite peut-elle se révéler plus émouvante, musicalement parlant, qu'un récitatif tragique soutenu par les trémoins de l'orchestre.

une telle profusion de fioritures et obtenir un miraculeux équilibre.

Etendant ce principe à l'orchestre, Rossini tire un parti fructueux de la virtuosité instrumentale qu'il fait briller non seulement dans les ouvertures, mais aussi dans les airs et les ensembles. Le mépris qui pèse encore sur la virtuosité ne doit pas faire oublier qu'en plaçant l'interprète dans une situation critique, aux deux sens du terme, elle porte l'enjeu dramatique dans l'exécution musicale elle-même. Ce n'est pas à négliger à l'opéra. Ainsi une vocalise bien conduite peut-elle se révéler plus émouvante, musicalement parlant, qu'un récitatif tragique soutenu par les trémoins de l'orchestre.

Tandis que les progrès de la facture des instruments à vent accomplissent à cette époque suscitant un développement de la virtuosité des exécutants, qui s'est encore accentuée de nos jours, celle des chanteurs n'a cessé de s'atrophier, rendant de plus en plus problématique l'exécution fructueuse des partitions de Rossini, et chimérique l'espoir d'y briller.

Esthétique matérialiste

A présent que, sans avoir encore retrouvé l'art de l'ornementation libre (qui reste l'appanage des spécialistes de la musique ancienne), il existe de plus en plus de chanteurs capables de tirer un parti avantageux des pages conçues par l'imagination débordante de Rossini, le public à son tour s'intéresse à un répertoire oublié. A l'occasion, on prend conscience de la grande diversité de ces partitions, de l'opéra buffa au grand opéra romantique. On remarque aussi la qualité de l'orchestration, d'une nouveauté et d'une puissance (dans la force comme dans la douceur) qu'on ne soupçonnerait pas.

Peut-être aussi le caractère « objectif », sinon matérialiste, de cette esthétique a-t-il quelques mauvaises raisons de paraître séduisant aujourd'hui. Il y aurait là certainement un malentendu, mais ce ne serait pas le premier. GÉRARD CONDÉ.

Advertisement for 'Flotats' by Compañia, Saison 1988-89. It lists three plays: 'L'ÎLE DE LA MÉMOIRE', 'LORENZACCIO', and 'LE MISANTHROPE'. It also mentions 'ELVIRE JOUVET 40' and 'Josep Maria Flotats' as the author and director.

Advertisement for 'De diableries en féeries' featuring 'Un opéra qui déconcerta Naples'. It includes a detailed review of Rossini's opera 'Armida' and mentions 'G. C.' as the author of the review.

Advertisement for 'Cliches Enregistrer' and 'Oncle Carroll'. It features promotional text for audio recordings and a portrait of a man.

Advertisement for 'Portraits d'outre-t' featuring a portrait of a man and promotional text for a series of portraits.



**THEATRE DE L'ATHENEE**  
LOUIS JOUVET

**SAISON 88-89**

29 SEPTEMBRE - 10 NOVEMBRE  
**SIMPLEMENT COMPLIQUE**  
THOMAS BERNHARD  
mise en scène C. COLIN  
ATELIER 11 - MC 93 BOISSY - FESTIVAL D'AVIGNON  
FESTIVAL D'AUTOMNE - C.A.C. SOUAI

29 SEPTEMBRE - 10 NOVEMBRE  
**SOUVENIRS ASSASSINS**  
SERGE VALLETTI

19 NOVEMBRE - 17 DECEMBRE  
**PIAF PAR INGRID CAVEN**  
PIERRE BERGÉ PRODUCTION

19 NOVEMBRE - 17 DECEMBRE  
**LE DRAME DE LA VIE**  
RETIF DE LA BRETONNE  
mise en scène J.-M. VILLEGIER

10 JANVIER - 4 FEVRIER  
**MADemoiselle JULIE**  
AUGUST STRINDBERG  
mise en scène M. LANGHOFF  
COMEDIE DE GENÈVE

10 JANVIER - 11 FEVRIER  
**LE TERRIER**  
FRANZ KAFKA  
mise en scène J.-L. KLEIN  
PIERRE - CHATEAU ROUGE - R.T.M.

28 FEVRIER - 8 AVRIL  
**LES AMANTS MAGNIFIQUES**  
MOLIERE ET LULLY  
mise en scène J.-L. PALUIS  
direction musicale J.-M. HASLER  
chorégraphie C. BAYLE  
MIEHEVET/FAUS - C.M. LA MOUSINE

2 MARS - 8 AVRIL  
**"CALLAS"**  
PAR ELIZABETH MACCOCCO  
C.D.N. REIMS - ATROUPEMENT 2

25 AVRIL - 3 JUIN  
**QUARTETT**  
HEINER MULLER d'après LACLOS  
mise en scène J.L. MARTINELLI  
THEATRE DE LYON - C.D.N. ALPES  
C.D.E. BOURGOGNE

**PRACTIQUE THEATRALE**  
COMMENT ET PAR QUI LE THEATRE

OCTOBRE - JUIN  
**LES LUNDIS MUSICAUX**  
DE L'ATHENEE  
DIRECTION PIERRE BERGÉ

CARTE SPECTATEUR PERMANENT  
7 SPECTACLES 450 F  
47.42.67.27

AVEC LE PARRAINAGE DE  
L'UNION DE BANQUES A PARIS

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

**Le Monde**

DES LIVRES

**SAISON**

**LA PETITE/ONCLE VARRA**  
Tchekhov / Max Erismov  
Théâtre d'Art de Moscou

**L'ANTHROPOLOGIE**  
Christiane Maloney / Danzas  
Jean-Loup Babin / Jérôme Savary

**LE LIVRE DE MOI**  
Bernard Noël / André Engel

**LES DRAMES GENTILS**  
Molière / Jérôme Savary

**LAPIN CASSEUR**  
Maurice Boncompagni

**SOPHONISQUE**  
Corneille / Brigitte Jacques

**LE FORAINVILLE**  
Jean Genet / Pierre Clémenti

**TON BEAU CAPITAINE**  
Simone Schwartz-Bar / Sylvie Cave

**LA RECONSTITUTION**  
Bernard Noël / Charles Tordjman

**LA BONNE MÈRE**  
Gautier / Jacques Lascaris

**ROMA!**  
The Earth Players d'Afrique du Sud  
Percy Maza

**MARIONNETTES / MUSIQUE / DANSE**  
CINEMA / APERTIFS-CONCERTS

**INFORMATIONS**  
ABONNEMENTS NOUVELLES FORMULES  
47 04 86 80

Pour recevoir gratuitement le nouveau programme détaillé de la saison 1988-1989, veuillez remplir ce bulletin et le retourner au Théâtre national de Chaillot, 1 place du Trocadéro, 75116 Paris.

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

Tous les ouvrages sur  
le yoga, l'astrologie, le bouddhisme, l'architecture sacrée,  
les médecines naturelles...  
à la **LIBRAIRIE DES SCIENCES TRADITIONNELLES**  
6, rue de Savoie, 75006 PARIS - Tél. : 43-26-90-72

**EXPOSITIONS**

**Centre Georges Pompidou**

**Platon Boncompagni, rue Saint-Martin** (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam. dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

**LES ANNÉES CINQUANTE**. Quelques aspects de l'art contemporain, grande galerie. Petit foyer. Jusqu'au 17 octobre. Entrée le dimanche et le week-end. Galerie du Col. Jusqu'au 17 octobre.

**ARCHE-TRAIN**. Atelier des enfants. Jusqu'au 24 septembre.

**LA COTE-D'IVOIRE AU QUOTIDIEN**. Grand et petit foyer. Jusqu'au 29 août.

**DESIGN FRANÇAIS, 1960-1990**. Forum. Jusqu'au 26 septembre.

**LA HUNE**. Salle d'art graphique. Jusqu'au 17 octobre.

**SEROS DE PAPIER - LES RECITS COMPLETS DES ANNÉES CINQUANTE**. Salle d'exposition. Jusqu'au 26 septembre.

**LA MÉDIATÉRIQUE**. Une architecture en mouvement. Bibliothèque publique d'information. Jusqu'au 15 août.

**BERNARD FLOSSI, 1963 - 1988**. Galerie du Forum. Jusqu'au 5 septembre.

**FRÉDÉRIC**. Galerie des brèves. Col. Jusqu'au 29 août.

**FRANK STELLA, 1976-1987**. Galeries contemporaines. Jusqu'au 28 août.

**Musée d'Orsay**

**1, rue de la Harpe (40-49-40-44)**. T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, juv. de 10 h à 12 h.

**A LA RECHERCHE DES FILMS PERDUS**. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 5 septembre.

**CINÉMATOGRAPHE, INVENTION DU SIÈCLE - AFFICHES DU CINÉMA MUSÉE**. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 6 septembre.

**GUSTAVE LE GRAY**. Photographie (1820 - 1882). Entrée : 20 F (13 F dim.). Jusqu'au 14 août.

**LE JAPONAIS D'OPÉRA**. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

**LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE D'ORSAY**. Exposition dossier. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 août.

**RIVIÈRE GRAVEUR ET LITHOGRAPHE**. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

**RIVIÈRE PHOTOGRAPHE**. Entrée : 23 F. Jusqu'au 18 septembre.

**Palais du Louvre**

**Salon provincial sur le quel des Tulleries** (42-40-30-36). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h.

**L'AN Y : DESSEINS DES GRANDS MAÎTRES**. Pavillon de Flore (2<sup>e</sup> étage). Entrée : 20 F (gratuit le dim.). Jusqu'au 26 septembre.

**LE DÉCOR INTÉRIEUR DES TULLERIES SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XIV**. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 septembre.

**NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES 1964-1987**. Pavillon de Flore (salle basse). Jusqu'au 26 septembre.

**THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT**

**LA PETITE/ONCLE VARRA**  
Tchekhov / Max Erismov  
Théâtre d'Art de Moscou

**L'ANTHROPOLOGIE**  
Christiane Maloney / Danzas  
Jean-Loup Babin / Jérôme Savary

**LE LIVRE DE MOI**  
Bernard Noël / André Engel

**LES DRAMES GENTILS**  
Molière / Jérôme Savary

**LAPIN CASSEUR**  
Maurice Boncompagni

**SOPHONISQUE**  
Corneille / Brigitte Jacques

**LE FORAINVILLE**  
Jean Genet / Pierre Clémenti

**TON BEAU CAPITAINE**  
Simone Schwartz-Bar / Sylvie Cave

**LA RECONSTITUTION**  
Bernard Noël / Charles Tordjman

**LA BONNE MÈRE**  
Gautier / Jacques Lascaris

**ROMA!**  
The Earth Players d'Afrique du Sud  
Percy Maza

**MARIONNETTES / MUSIQUE / DANSE**  
CINEMA / APERTIFS-CONCERTS

**INFORMATIONS**  
ABONNEMENTS NOUVELLES FORMULES  
47 04 86 80

Pour recevoir gratuitement le nouveau programme détaillé de la saison 1988-1989, veuillez remplir ce bulletin et le retourner au Théâtre national de Chaillot, 1 place du Trocadéro, 75116 Paris.

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

**ARTS ET SPECTACLES**

**Musée d'art moderne de la Ville de Paris**

**11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27)**. T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h.

**GENÈVE/VIÈVE**. Entrée : 20 F. Jusqu'au 23 septembre.

**YOJI KUREL**. Musée des Enfants. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

**EUGÈNE LEROY, RÉMY ZAUGG**. Arc. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 septembre.

**ALIX RIST**. Entrée : 15 F. Jusqu'au 11 septembre.

**Grand Palais**

**Av. W. Churchill, pl. Clemenceau, ex. Gell-Eisenhower**

**LE JAPONISME**. Galeries nationales (42-56-02-04). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 15 août.

**MOI ET LES AUTRES, PORTRAITS DE JACQUES-HENRI LARTIGUE**. (42-56-07-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 13 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

**TROISIÈME SALON INTERNATIONAL DE L'AFFICHE**. Nef centrale. T.l.j. sf sam. et dim. de 11 h à 18 h, sam. dim. Jusqu'au 15 septembre.

**Musées**

**A CHACUN SON CARACTÈRE - PORTRAITS DIVERS**. Dans l'atelier du sculpteur au milieu des modèles et des esquisses. Musée Bonaparte, 25, rue de l'Verte (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 septembre.

**ANNÉES TRENTE, QUARANTE, CINQUANTE**. Gemmes et créations. Musée Bonaparte, 25, rue de l'Verte (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 septembre.

**ARCHITECTURE DE PAPIER**. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jacques Rousseau (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

**ART POUR L'AFRIQUE**. Musée national des Arts africains et océaniques, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15. Entrée : 22 F (13 F dim.). Jusqu'au 23 juillet.

**GRÈVE/VIÈVE**. Bibliothèque Nationale, rue de la Harpe (42-56-02-04). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

**BORDS DE MER**. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (43-33-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 août.

**BEYRON, 1789-1988**. Muséum national d'histoire naturelle. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-66-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.

**COSTUMES DE VILLE, COSTUMES DE SCÈNE**. La collection. Musée de la mode, 109, rue de Rivoli (42-66-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.

**D'AKOUM A GONDAR**. Monnaies et médailles de la République Démocratique du Congo. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 septembre.

**DANSURS ET BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS DEPUIS 1671**. Musée de l'histoire de France, archives nationales, hôtel de Soubise, 60, rue de France-Bourgeois (42-77-11-30). T.l.j. sf mar. de 14 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 octobre.

**NILS DARDÉL**. Musée des Arts décoratifs, bibliothèque, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 août.

**DELACROIX ET BYRON, CHASSE, MIAU ET SHAKESPEARE**. Musée national Eugène Delacroix, 6, av. de Furstenberg. T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 19 F. Jusqu'au 14 août.

**DES TENTES ET DES COULEURS**. Exposition nationale. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. de Méharba-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 13 F. Jusqu'au 31 juillet.

**DODEIGNE**. Sculptures et dessins. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 11 septembre.

**LES DUBUFFÉ**. Portraits d'un siècle d'évergences parisiennes. Musée du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 31 juillet.

**POLOM, MARIE MOREL, JE VOUS ÉCRIS**. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 12 septembre.

**BORVINE FRENKEL**. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

**LES FÊTES AU JARDIN DES TULLERIES** (1652 - 1914). Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F. (8 F dim.). Jusqu'au 3 octobre.

**PIERRE GATIER, 1878-1944 - la vie parisienne**. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'au 4 septembre.

**LE JAPON ÉTERNEL**. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (42-59-04-91). T.l.j. sf mar. de 13 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 juillet.

**JAPON, LA TENTATION DE L'OCCIDENT**. Musée Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 juillet.

**JARDINS DE FRANCE 1760-1820, PLACE ROYALE**. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.

**LE JOUET DE PARIS**. Trains, voitures, voitures, avions. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 septembre.

**KIKOINE-YANKEL-CHANA OROFF**. Peintures-sculptures. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 octobre.

**LESAGE, MAÎTRE BRODEUR**. Musée de la Mode et du Costume, 10, av. Pierre-I-de-Serbie (47-20-85-46). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 septembre.

**LORD BYRON**. Une vie romantique. Maison Reuss-Schiffers, 16, rue Chapal (42-74-95-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 13 F. Jusqu'au 2 octobre.

**CLAUDE MELLAN**. L'œil d'arc. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 août.

**LE MONT SAINT-MICHEL**. Parcours, la flèche. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 11 septembre.

**LA NATURE DE L'ART**. Cité des sciences et de l'industrie, parc de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou. T.l.j. aux heures d'ouverture du parc. Jusqu'au 25 août.

**GIUSEPPE PENONE**. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (43-03-01-34). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 16 F. Jusqu'au 12 septembre.

**LE PHOTOGRAPHE BRITANNIQUE**. Des origines au pictorialisme. Palais des Congrès, 13, av. de la Défense (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 30 F. Jusqu'au 15 septembre.

**LES PREMIERS PORTRAITS DE JEAN-JACQUES HENNER**. Musée Jean-Jacques Henner, 43, av. de Villiers (47-42-52-71). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

**QUAND LA LOUPE REMPLACE LA LONGUE-VUE**. On la merveilleuse histoire des lunettes du Musée de la Marine. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 septembre.

**QUAND PASSENT LES NUAGES**. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-42-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 23 juillet.

**BENJAMIN ROUBAUD ET LE PANTHÉON CHARIVARIQUE**. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (43-24-36-38). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

**LE RÈVE**. Art naïf international contemporain. Musée d'art naïf Max Fourny, Halle Saint-Pierre, musée en herbe, 2, rue Rossard (42-38-74-12). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 30 septembre.

**SHINOHARA**. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jacques Rousseau (42-49-30-80). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 27 juillet.

**SI LE BEUF M'ÉTAIT CONTÉ**. Ché des sciences et de l'industrie, maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (46-42-30-40). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h et de 12 h à 21 h, sam. dim. et jours fériés de 12 h à 20 h. Fermé le lundi. Jusqu'au 31 juillet.

**THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEN**. Musée de la publicité, 18, rue de Valenciennes (42-46-11-20). T.l.j. sf mar. de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 12 septembre.

**VRAI OU FAUX ? Copies, imiter, falsifier**. Bibliothèque Nationale, cabinet des Médailles et Antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf jours fériés de 13 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 septembre.

**Centres culturels**

**GUSTAVE EIFFEL, CONSTRUCTEUR (1832-1923)**. Tour Eiffel, premier étage, champ de Mars. T.l.j. de 10 h à 23 h. Jusqu'au 15 septembre.

**GRAVURE ET ARCHITECTURE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**. Caisse des Arts parisiens de Paris, esplanade du Château. T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 septembre.

**GRAVURES D'ARCHITECTURE**. Parc Floral de Paris, pavillon 18, route de la Pyramide (43-43-92-95). T.l.j. de 9 h 30 à 20 h. Entrée : 4 F. 7,70 les sam. dim. et jours fériés. Jusqu'au 25 septembre.

**LIEUX SAINTS D'ARABIE : SACRÉ ET ARCHITECTURE**. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 18 septembre.

**MAGNIFICENCE DE L'ARGENTÈRE EN INDE AU TEMPS DES MOGOLS**. XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-52-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 juillet.

**LE MOUVEMENT SURREALISTE A BRUXELLES ET EN WALLONIE (1924-1947)**. Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

**LE PASSÉ AU PRÉSENT-ART CONTEMPORAIN DU GREENLAND**. Maison de Danemark, 142, av. des Champs-Élysées (42-25-08-80). T.l.j. de 13 h à 19 h, dim. de 15 h à 19 h. Fermé le 14 juillet. Jusqu'au 28 août.

**PISE, UN PROJET POUR LA VILLE**. Institut culturel italien (42-78-21-00). Jusqu'au 30 juillet.

**RICHARD BAQUIÉ, NIKI DE SAINT-PHALLE, JEAN TINGUELY**. Galerie Beaubourg, 23, rue de Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

**ANNA EVA BERGMAN**. Galerie l'Étranger, 88, rue Saint-Martin (42-71-85-75). Jusqu'au 22 juillet.

**MICHEL CHEVALER**. Galerie Sylvain Lévy, 13, rue Chapin (46-04-53-02). Jusqu'au 30 juillet.

**RON FISCHER**. Galerie Beaubourg, 23, rue de Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 30 juillet.

**FRAGMENTS ET OBJETS PRÊLES**. Galerie l'Aire du versant, 119, rue Vieille-du-Temple (46-04-46-40). Jusqu'au 30 juillet.

**LÉON GISCHIA**. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 27 août.

**JACOB EL HANANI**. Galerie Gilbert Bouveresse et cie, 13, rue Saint-Gilles (42-78-42-21). Jusqu'au 23 juillet.

**HUIT ARTISTES SOVIÉTIQUES**. KAREL APPEL. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 30 juillet.

**JEAN-JACQUES LEBEL**. Retour d'exil. Galerie 1900-2000, 3, rue Bonaparte (43-26-20). Jusqu'au 29 juillet.

**LE FÈRE JEAN-CLAUDE**. AUTOUR D'UN TRAVAIL D'ANDRÉ CADÈRE. Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). Jusqu'au 23 juillet.

**FERNAND LEGER**. Gouaches, dessins. Galerie Marnet Éditeur, 26, av. Malguen (45-62-28-18). Jusqu'au 26 juillet.

**MES ANNÉES CINQUANTE**. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 30 juillet.

**YVES OPPENHEIM**. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Hautesherbes (42-77-63-60). Jusqu'au 23 juillet.

**PAUL PANTHUYSEN, JOHAN GEORHART**. Espace Douany, 37, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 juillet.

**ANNE ET PATRICK POHIER**. Galerie Artcurial, 9, av. Maignon (42-99-16-16). Jusqu'au 29 juillet.

**STEINBERG**. Galerie Adrien Maugé, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 30 août.

**PIERRE TAL-COAT**. Galerie Citivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 23 juillet.

**Région parisienne**

**BÈVRES**. Mémoires de guerre. Cent photographies. Musée de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-03-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Du 9 juillet au 11 septembre.

**IVRY-SUR-SEINE**. Jean-Loup Ricur, Pierre Tual. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gomard (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Fermé les week-ends d'août. Jusqu'au 26 août.

**JOUY-EN-JOSAS**. Vraiment beau. Le faux artistique, le faux industriel. Fondation Carter, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 septembre.

**NEUILLY-SUR-MARNE**. Georgine Ha et Jabot. L'Arcaïc, château Guéris, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

**PONTOISE**. Hans Stahlschremer. Musée de Fontaine, Taver-Delacour, 4, rue Lemaire (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 octobre.

**SAINT-DENIS**. Salomé. A travers les collections françaises du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12, 40 F. Jusqu'au 31 août.

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**. Le Trésor de Rodin. Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain (34-31-53-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 13 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F (8 F dim.). Jusqu'au 28 novembre.

**VOTRE TABLE CE SOIR**

• Ambiance musicale • Orchestre - P.M.R. • prix moyen de repas - J.-E. • ouvert jusqu'à heures

**DINERS**

**RIVE DROITE**

**JOHN JAMESON** T.l.j. An 1<sup>er</sup> ét., le premier restaurant irlandais de Paris, déj., dîners, spécial de steack fumé et poissons d'Irlande, menus déjeûnés à 95 F net. Au rez-de-ch., KITTLY O'SHEAS : « Le vrai pub irlandais », ambiance à la carte et musicale. Le plus gr. choix de whiskys de monde. Jusq. 2 h du mat.

**AU PETIT RICHELIEU** 47-70-68-68/47-70-86-50 T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 9 F. sam. et dim.

**LE COSSAIRE** 45-25-53-25 1, bd Exelmans, 10<sup>e</sup>. Fermé sam.

**RIVE GAUCHE**

**LE MAHARAJAH** 43-54-26-07 Spéc. indiennes Salle climatisée

**RESTAURANT THOUMIEUX** 47-05-49-75 78, rue Saint-Amand, 7<sup>e</sup>.

**LA CRÉOLE** 43-20-62-12 122, bd du Montparnasse, 14<sup>e</sup>. T.l.j.

**UN AVANT-GOUT DE VACANCES**, dans le palais d'un MAHARAJAH... au 72, bd St-Germain, 5<sup>e</sup> M<sup>o</sup> Montparnasse, 7<sup>e</sup> M<sup>o</sup> T. SERV. NONSTOP de 12 h à 23 h. Ven. Sam. J. 1 h

Spécialité de confit de canard et de cassoulet au confit de canard. Service jusqu'à 22 h 30. Ouvert dimanche. Fermé lundi.

**CHARLY** vous propose sa carte exotique. Cadre et service aux couleurs des Antilles. Terrasse, et 3 bds, bd de Charonne, 11<sup>e</sup>. Maison des Antilles. Tél. : 43-48-77-17.

**TERRASSES - PLEIN AIR**

**LA TOUR D'ARGENT**  
HUITRES TOUTE L'ANNÉE  
POISSONS DU MARCHÉ  
Plats traditionnels - Vins à découvrir  
Décor - Brasserie de Luxe  
Terrasse au pied de l'Opéra-Bastille  
T.l.j. de 11 h à 20 h 2 heures de matin  
6, place de la Bastille, 43-42-90-32.

**Avec MKS**

**c'es**

**tous les jours**

**14 juillet**

**SALLES 14 JUILLET**

**18 Écran à Paris**

**14 juillet Odéon**

**14 juillet Bastille**

**14 juillet Beaugrenelle**

**14 juillet Parnasse**

Karmitz, éditeur et marchand de films à Paris

**RENDEZ-VOUS**  
**LE 14 JUILLET**  
 14h - 18h : Odéon  
 14h - 18h : Bastille  
 14h - 18h : Beaugrenelle  
 14h - 18h : Parnasse

**LES**  
 14h - 18h : Odéon  
 14h - 18h : Bastille  
 14h - 18h : Beaugrenelle  
 14h - 18h : Parnasse

**PLEIN AIR**  
 14h - 18h : Odéon  
 14h - 18h : Bastille  
 14h - 18h : Beaugrenelle  
 14h - 18h : Parnasse

**YANNICK**  
 14h - 18h : Odéon  
 14h - 18h : Bastille  
 14h - 18h : Beaugrenelle  
 14h - 18h : Parnasse

**Avec MK2  
 c'est  
 tous les jours  
 14 Juillet !**

Marin Karmitz, éditeur et marchand de films à Paris

Mai 88  
**CHOCOLAT**  
 Claire Denis

Avril 88  
**BAGDAD CAFE**  
 Percy Adlon

Mars 88  
**SAMMY ET ROSIE  
 s'envoient en l'air.**  
 Stephen Frears

Février 88  
**La vie est un long  
 fleuve tranquille.**  
 Etienne Chatiliez

Janvier 88  
**Ma vie  
 de chien**  
 Lasse Hallström

Décembre 87  
**Maurice**  
 James Ivory

Octobre 87  
**Au revoir,  
 les enfants**  
 Louis Malle

M K 2





# Enquête

Les thérapies

## Revenu minimum : le lent cheminement de

(Suite de la première page.)  
Et pourtant, deux ans plus tard, on revendiquerait encore le droit au réajustement ? C'est ce que met en place un revenu « d'insertion » n'est pas seulement verser une prestation nouvelle, la montée en charge a été progressive, malgré la publicité faite par le département. Deux cents contrats, signés en juin-juillet 1986, trois cent dix-huit ménages aidés sur l'année entière, soit quatre cent-soixante personnes, sept cent six ménages en 1987 (neuf cent cinquante adultes), une bonne partie des contrats ayant en fait été prolongée d'une année sur l'autre. Le stock devrait se stabiliser autour de cinq cents à six

cents ménages aujourd'hui. La renégociation de la convention avec l'Etat, après le changement de gouvernement — les nouveaux pouvoirs publics conditionnaient le versement de l'aide à un travail, une activité des bénéficiaires ou, au moins, comme le souhaitait le département, à une formation, — n'a pas seule ralenti le mouvement.

### Les pauvres se cachent

Les pauvres, en fait, se cachent. Malgré l'enquête préalable et la simplicité du système d'attribution — ce sont les travailleurs sociaux qui, dans chacune des quatre circonscriptions du département, reçoivent les demandes, vérifient les ressources, décident du montant à verser, établissent le « contrat » fixant les obligations du bénéficiaire, en pleine concertation avec lui, — malgré cela, il a fallu du temps pour les connaître, voir ce que l'on pouvait faire avec eux. « Nous avons vu apparaître des gens inconnus, des marginaux, par exemple. Ou bien des isolés, vivants dans de petits logements vétustes du centre-ville ou hébergés par leur famille, qui arrivaient à se nourrir en cherchant renouvelables, avec un maximum de deux ans. Dans la pratique, elle est d'un an pour la plupart des bénéficiaires. L'aide de l'Etat ne porte que sur les 246 personnes ayant un « travail d'utilité sociale » ou une formation, les autres étant entièrement à la charge des partenaires locaux. Pour les travaux d'utilité sociale, les dépenses sont prises en charge à 40 % par le département, à 10 % ou 20 % par la commune d'accueil, selon le cas (par exemple, les HLM prennent 10 %). Au total, en 1987, le département a payé 83,5 % des dépenses, l'Etat 15,1 %, les autres partenaires 1,4 %.

### 2 000 F par personne

Le montant du complément de ressources, dans le Territoire de Belfort, est de 2 000 F pour une personne seule, de 2 600 F pour deux, de 3 300 F pour trois, avec 400 F de plus par enfant supplémentaire. En fait, la plupart des ménages bénéficiaires sont proches du maximum : en 1987, 45 % avaient moins de 500 F de revenu mensuel et seulement 21 % plus de 2 000 F. La durée de versement, au départ de trois mois renouvelables, a été portée ensuite à six, également renouvelables, avec un maximum de deux ans. Dans la pratique, elle est d'un an pour la plupart des bénéficiaires.

Sur les bénéficiaires de 1987, on comptait notamment 259 personnes seules (un peu moins d'hommes que de femmes), 204 personnes seules avec enfants (essentiellement des femmes) et 187 couples avec des enfants.

pour l'emploi, autour de sol. Bobineuse à l'usine Alsthom pendant quatre ans, elle a « quitté son emploi sans raison, pour faire la fête : j'étais jeune, je n'avais rien dans la tête... Depuis deux ans, je n'ai trouvé que des remplacements, trois mois au maximum », le dernier dans un bar-restaurant ; elle en espère un autre pour l'été dans un hôtel. Revenu minimum et travail d'utilité sociale, qu'on peut interrompre et reprendre ensuite, donnent une sécurité, explique-t-elle, « sinon, on n'a rien ». Car son mari, un chômeur lui aussi, n'est plus indemnisé.

Claude D., trente-deux ans, est également « inscrit partout ». Il espère un emploi de gardien à mi-temps dans un dépôt de mazout où travaille son frère, après des remplacements de-ci, de-là, pour l'entretien des bus et un travail d'utilité sociale aux espaces verts de Belfort, travail qu'il voit s'achever avec regret : il a appris à tailler les arbres et les fleurs et à se servir des machines. Mécanicien, il n'avait eu que le tort d'aller travailler en Suisse, après un passage chez Peugeot, à la chaîne. Il s'est retrouvé au chômage à partir de 1984, la fabrique de boîtiers de montres qui l'employait ayant fermé. Après un stage de cariste, il a fait toutes les agences : « mais on vous demande partout si vous avez un moyen de déplacement ». Pour lui, sa jeune femme et sa petite fille de onze mois, le revenu minimum était la seule ressource.

### Travaux d'utilité sociale

D'autres sont plus fatalistes, comme ces deux ouvriers qui viennent d'achever un stage de peintre en bâtiment et ramassent les papiers sur les pelouses d'une autre cité HLM : « Ça occupe », dit l'un d'eux. Le reste du temps, il va à la pêche...

A ceux-là, on a pu progressivement proposer près de cent soixante-dix travaux d'utilité sociale (TUS), à raison de quinze à vingt heures par semaine dans les HLM, les services commu-

naux ou divers établissements publics (collège ou maisons de retraite, le département assurant le plus clair du financement). « Un chiffre maximum, compte tenu des crédits disponibles jusqu'à présent », affirme M. de Koeberlé, directeur départemental de la solidarité. Mais on n'y est pas parvenu sans mal : « Les collectivités et même les associations offrent plus volontiers des TUC pour les jeunes, souligne Christian Prost : les pauvres font peur, on craint de s'engager à leur égard ».

De fait, note un travailleur social, certains bénéficiaires aspirent à en faire un travail permanent : « Ils rêvent d'être embauchés à la mairie ».

S'y ajoutent parfois les réticences de syndicats qui craignent

la concurrence d'un sous-salariat. Dans les HLM, on s'est donc efforcé d'utiliser les TUS au moment (le dimanche, par exemple), où les salariés ne veulent pas travailler, ou pour des chantiers trop limités pour des professionnels... Surtout, la plus grande partie des travaux — entretien d'immeubles ou d'équipements publics, notamment des espaces verts, quelquefois emplois aux cuisines, plus rarement accompagnement de personnes âgées ou travail de bureau — ne sont guère accessibles aux femmes, qui représentent pourtant une bonne moitié des personnes secourues. « Nous avons une ribambelle de candidates, mais rien à leur donner », souligne une assistante sociale.



Sortir du piège de la pauvreté

Beaucoup, surtout, hommes ou femmes, ne sont pas ou plus en état de prendre un travail. Dans les dossiers des travailleurs sociaux, à côté de « survivants », pour qui il faut reconstituer des droits — comme ces vanniers proches de la retraite qui ont toujours vécu de petits travaux, ni salariés ni artisans, — se déclinent toutes les formes de la malchance, tous les degrés de la débile.

### Ne plus tenir à rien

Quel « contrat » proposer à M. T., vingt-huit ans, seule avec un enfant, qui n'a jamais travaillé et n'a jamais osé réclamer de pension alimentaire à son ex-mari, qui « n'a pas de niveau », ne s'est inscrite nulle part, et avec qui on a pu seulement négocier le « rééchelonnement » d'une dette de loyer ? A M. B., quarante-sept ans, sans travail depuis quatre ans, après avoir changé d'emploi tous les deux ans, successivement électricien, garde-barrière, surveillant de chaufferie, et qui doit deux années de loyer ? Miné par l'alcoolisme, il dit « ne plus tenir à rien » et refuse toute cure de désintoxication, sa compagne étant encore plus alcoolique que lui. Ou à la famille C., cinq enfants plus ou moins handicapés, où l'éthylisme tend à traverser les générations, et dont le père a également erré d'emploi en emploi, filateur, graisseur ou soudeur, jusqu'à ce qu'il n'en retrouve plus après 1979, en raison de la crise... Ou à cet ancien cafetier en faillite, qui ne songe qu'à négocier avec une marque de bière son autorisation d'ouvrir un débit de boissons ?

On avait surtout tablé sur la formation, conçue à la fois comme un préalable et un moyen de réinsertion. Mais il fallut beaucoup tâtonner, personne n'ayant la pratique de ce public dont le motif était encore plus faible que le niveau scolaire — souvent limité à l'école primaire.

Ce n'est que peu à peu, à la fin de 1987, que ce « sas » a pris

## Eviter le piège de l'assistance

ASSISTANCE ou insertion ? C'est par ce dilemme que l'on pose généralement la question de la prise en charge des pauvres. C'est de cette façon que raisonne M. Méhaeghen en réclamant une « contrepartie » au versement du « revenu minimum » — reprenant à peu près l'analyse de M. Chirac qui opposait, en décembre 1987, une « activité minimum garantie », facteur de dignité, au projet de « revenu garanti » des socialistes. La réalité est moins simple : parce que le revenu minimum est une des conditions de la réinsertion, parce que la façon dont il est conçu peut aider ou rendre plus difficile celle-ci, enfin parce que l'« activité » dont il est question n'est pas facile à définir et encore moins facile à assurer aux bénéficiaires de ce revenu.

Si « minimal » soit-il — 2 000 ou 3 000 francs ne permettent pas beaucoup de folies, — ce revenu change en effet leur vie. Il permet d'accomplir des actes de l'existence jusque-là difficiles : payer un loyer, ou son électricité, en tout cas cesser de vivre totalement au jour le jour. Encore faut-il que les conditions d'attribution et de versement de ce revenu n'en fassent pas une simple assistance, mais qu'elles aident, au contraire, à en sortir dans un délai variable selon les capacités des individus et les situations locales — en particulier les possibilités de travail. Ni, à l'inverse, qu'elles imposent d'un coup des conditions impossibles à remplir.

Le premier élément qui compte, c'est la durée de versement. Elle doit être suffisante pour donner une vraie « garantie », un minimum de tranquillité, et en même temps pas trop longue pour que le revenu ne puisse apparaître comme assuré ad aeternum. Il faut éviter ce que l'on constate souvent pour l'allocation de parent isolé : on ne se préoccupe

de l'« après » que lorsque arrive la fin de la prestation...

Au ministère des affaires sociales, on juge ainsi trop brève la durée de versement (six mois) du « complément local de ressources » (CLR) créé par M. Zeller, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale dans le gouvernement Chirac. D'ailleurs, le constat a été fait par l'équipe de M. Zeller elle-même, et, depuis 1987, on a autorisé la reconduction des CLR, qui n'étaient pas prévues à l'origine.

### La « désincentivation »

Le « revenu minimum d'insertion » sera normalement accordé pour un an et pourrait ensuite être renouvelé par périodes de six mois. Reste en suspens l'éventualité d'un examen périodique des ressources et de l'évolution du bénéficiaire dans l'intervalle (par exemple tous les trois ou six mois). Deuxième nécessité : éviter que l'allocation ne décourage le bénéficiaire de chercher du travail — et des revenus lorsqu'il le peut, ce qui n'est pas toujours le cas, — éviter ce qu'on appelle la « désincentivation » au travail. Le mot peut paraître choquant, obscène, appliqué à des gens qui ont tout simplement besoin de survivre. Mais précisément, pour des personnes sans travail, sans ressources fixes depuis longtemps parfois, il ne faut pas ajouter un motif supplémentaire de découragement.

Cette préoccupation se rencontre dans tous les pays où existent des formules de revenu minimum, par exemple aux Etats-Unis, au Québec ou en Grande-Bretagne, (les « supplementary benefits ») et ne date pas des gouvernements conservateurs de M<sup>rs</sup> Thatcher ou de M. Reagan... Le fait de n'accorder le revenu minimum qu'aux plus de vingt-cinq ans ne lève que partiellement l'obstacle. Il faut donc que le « revenu minimum » ne soit pas trop pro-

che du « salaire minimum » : les smicards n'auraient aucune raison de travailler trente-neuf heures par semaine s'ils pouvaient arriver presque au même revenu... Cette préoccupation conforte les raisons financières, primordiales, qui ont amené à fixer un montant relativement bas : un demi SMIC, 2 000 F, plus 1 000 F pour la deuxième personne à charge, 600 pour la troisième — un montant correspondant à celui de l'« allocation de solidarité » pour les chômeurs. De même au Québec, où l'« aide sociale » s'élève à 466 dollars pour une personne seule, alors que le salaire minimum est de 689 dollars (1).

Mais il faut surtout faciliter la transition entre rien et le SMIC, entre l'absence complète de travail et le temps plein, car la marche à franchir est trop haute. Le

titulaire du « revenu minimum » doit pouvoir effectuer, s'il en trouve, des petits travaux, à temps partiel ou pour une durée limitée, et en conserver ouvertement le revenu, ou du moins une grande partie. Qui prendrait un travail qui ne rapporte rien ou presque rien ? Plus le « taux de taxation implicite » du travail est élevé, moins on est porté à en rechercher... sauf du travail au noir : on l'a constaté aussi au Québec, où les bénéficiaires de l'« aide sociale » ne peuvent garder que 25 dollars par mois, au plus, de revenu d'un travail.

La nécessité de laisser aux intéressés une bonne partie du revenu acquis par un travail semble avoir été comprise par tout le monde au gouvernement : « Si l'on veut éviter d'avoir à verser dans trois ans

le revenu minimum à 1 500 000 personnes, il faut se montrer un peu généreux au départ ». De toute façon, les sommes reçues pour des travaux temporaires ou limités pendant la durée de versement du « revenu minimum » resteraient acquises : on n'appliquerait de retenue que pour la suite, si le travail dure. Mais il faudra sans doute monter assez haut dans les exonérations, si l'on veut qu'à tout moment le travail au grand jour soit plus rémunérateur que la simple assistance, l'exemple québécois, encore, montre que l'ultime marche vers la sortie ne doit pas être trop élevée, pour permettre aux assistés de sortir du « piège de la pauvreté ».

### Définir les contreparties

Quant à la fameuse « contrepartie », elle doit aussi être adaptée à la situation des destinataires du « revenu minimum ». Localement, beaucoup sont demandeurs... en vain. Une bonne partie des départements qui ont signé en 1986-1987 des conventions avec l'Etat pour le versement des « compléments locaux de ressources » élaborés par M. Zeller n'ont pas atteint le nombre fixé, faute de trouver les travaux ou les « tâches d'intérêt général » correspondants : TUC, PIL, PLIF, ont déjà largement occupé le terrain.

En outre, une partie non négligeable des destinataires du « revenu minimum » ne sont pas en état de prendre un véritable travail, même à temps partiel : on l'a constaté aussi dans les collectivités où existent de tels « revenus » : formation insuffisante et surtout incapacité de tenir les contraintes (horaires réguliers, par exemple) à l'issue d'années de chômage, ou faute d'avoir jamais travaillé (par exemple pour les femmes),

dépendance complète de l'assistance reçue...

Aussi beaucoup de responsabilités reposent-elles inévitablement sur les travailleurs sociaux et les associations qui collaboreront au « revenu minimum ». D'abord, ce sont eux qui, dans la pratique, constitueront le dossier de demande, même si les caisses d'allocations familiales (CAF) sont chargées de l'« instruction administrative ».

Cela va changer leur rôle, car aujourd'hui ils consacrent beaucoup de temps à trouver au plus près toutes les aides et subsides possibles. Cette tâche subsistera-t-elle encore ou sera-t-elle dévolue aux CAF, lorsque les personnes concernées ont droit à d'autres prestations « légales » et durables : pension de vieillesse ou d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestations familiales, allocations de chômage ? Dans ces cas-là, en effet, le « revenu minimum » n'est qu'un complément, ou ne doit être versé que provisoirement, en attendant l'autre prestation — les sommes avancées étant alors récupérées sur celle-ci.

Mais les travailleurs sociaux auront surtout pour tâche, comme c'est déjà le cas pour certains minimums locaux, notamment à Belfort, de définir avec les bénéficiaires les « contreparties » qui font l'objet du « contrat » signé avec eux, de leur proposer un travail et (ou) une formation adaptés, de les suivre et de les soutenir, de s'assurer de l'exécution du contrat, ou de le faire réviser. Ce sont eux qui pourront faire le bilan périodique des progrès et des échecs. C'est donc largement sur leurs épaules que reposera l'espoir d'une insertion pour la majorité des bénéficiaires du futur « revenu minimum ».

G. H.

(1) Un dollar canadien vaut environ 49 francs français.

# Enquête

de la pauvreté

## L'insertion

... qui atteindra 4,5 milliards de francs en fin d'année. D'après le rapport de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Belfort, les dépenses pour l'insertion professionnelle (au titre de l'AFPA, de l'Agence Nationale pour l'Emploi, de l'ANPE) ont augmenté de 10 % en 1987, en raison de l'augmentation des effectifs de bénéficiaires de l'insertion.

Mais pour quels effets ? Quel est le rôle de l'insertion ? Quelle est la place de la formation ? Quelle est la place de la qualification ? Quelle est la place de la reconversion ? Quelle est la place de la formation continue ? Quelle est la place de la formation initiale ? Quelle est la place de la formation professionnelle ? Quelle est la place de la formation technique ? Quelle est la place de la formation humaine ? Quelle est la place de la formation sociale ? Quelle est la place de la formation culturelle ? Quelle est la place de la formation artistique ? Quelle est la place de la formation sportive ? Quelle est la place de la formation musicale ? Quelle est la place de la formation littéraire ? Quelle est la place de la formation scientifique ? Quelle est la place de la formation philosophique ? Quelle est la place de la formation religieuse ? Quelle est la place de la formation spirituelle ? Quelle est la place de la formation morale ? Quelle est la place de la formation civique ? Quelle est la place de la formation démocratique ? Quelle est la place de la formation internationale ? Quelle est la place de la formation multiculturelle ? Quelle est la place de la formation pluriculturelle ? Quelle est la place de la formation interculturelle ? Quelle est la place de la formation transculturelle ? Quelle est la place de la formation métaculturelle ? Quelle est la place de la formation postculturelle ? Quelle est la place de la formation préculturelle ? Quelle est la place de la formation aculturelle ? Quelle est la place de la formation anticulturelle ? Quelle est la place de la formation paraculturelle ? Quelle est la place de la formation apoculturelle ? Quelle est la place de la formation alloculturelle ? Quelle est la place de la formation paraculturelle ? Quelle est la place de la formation alloculturelle ? Quelle est la place de la formation apoculturelle ? Quelle est la place de la formation alloculturelle ?

### Les unités de la gestion économique

Certains initiatives vont répondre à la fois de l'insertion, de la formation, de la qualification, de la reconversion, de la formation continue, de la formation initiale, de la formation professionnelle, de la formation technique, de la formation humaine, de la formation sociale, de la formation culturelle, de la formation artistique, de la formation sportive, de la formation musicale, de la formation littéraire, de la formation scientifique, de la formation philosophique, de la formation religieuse, de la formation spirituelle, de la formation morale, de la formation civique, de la formation démocratique, de la formation internationale, de la formation multiculturelle, de la formation pluriculturelle, de la formation interculturelle, de la formation transculturelle, de la formation métaculturelle, de la formation postculturelle, de la formation préculturelle, de la formation aculturelle, de la formation anticulturelle, de la formation paraculturelle, de la formation alloculturelle, de la formation paraculturelle, de la formation alloculturelle, de la formation apoculturelle, de la formation alloculturelle.

### L'exemple bordelais

## L'employable décompte des PI

A Bordeaux, l'exemple de la mise en œuvre du « revenu minimum d'insertion » a été particulièrement intéressant. Les responsables locaux ont mis en place un système de gestion économique qui permet de suivre et d'évaluer les progrès des bénéficiaires. Ce système repose sur une série d'indicateurs qui permettent de mesurer l'impact de l'insertion sur le marché du travail. Les résultats sont encourageants : un nombre croissant de bénéficiaires trouve un emploi durable, ce qui permet de réduire le nombre de personnes dépendant de l'assistance sociale.

Les responsables bordelais ont également mis en place un système de formation continue qui permet aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences et de se tenir à jour sur le marché du travail. Ce système repose sur une série de modules de formation qui sont adaptés aux besoins des bénéficiaires. Les résultats sont également encourageants : un nombre croissant de bénéficiaires acquiert de nouvelles compétences, ce qui leur permet de trouver un emploi durable.

### Le MONDE IMMOBILIER

Publicité  
15 57 91 82  
11 08 4314

# Enquête

## de la pauvreté l'insertion

forme, préparé par une association départementale de formation, l'IREP 90, après un premier essai pris en charge par la ville de Belfort pour un vingtain de personnes sélectionnées, dont une bonne demi-douzaine ont retrouvé un emploi ou une promesse d'emploi, et autant une formation qualifiante...

Aujourd'hui, cela peut ressembler à une formation traditionnelle, à raison de douze à quinze heures par semaine en plusieurs groupes de niveaux différents et choisis, de l'alphabétisation aux exercices d'anglais. Mais pour la plupart, même si l'on peut « prendre le train en marche », c'est l'aboutissement de cinq ou six mois. Au départ, des discussions avec des psychologues pour faire un « bilan » personnel, reprendre pied, donner l'envie de réfléchir, choisir des thèmes... « Il fallait reconstituer des gens complètement repliés sur eux-mêmes », même les moins désavantagés en apparence, comme cette mère de famille qui avait travaillé neuf ans avec son mari, commerçant, onze ans comme employée de bureau, mais en étant venue à s'enfermer seule dans le noir, volets tirés, raconte Françoise Camats, chargée de mission. On a dû parfois renégocier les horaires pour arriver à une fréquentation régulière. En même temps, on a tenu des programmes a priori surprenants, comme une initiation à l'information, séduisante bien qu'un effrayant peu.

Progressivement, une soixantaine de personnes se sont engagées dans ce « sas », une centaine à partir de janvier 1988. Peu ont abandonné. Une quinzaine doivent entrer en formation professionnelle qualifiante à la rentrée. Les autres, pour la plupart, sont demandeurs de cycles nouveaux, qu'ils avaient parfois refusés auparavant et qui ressemblent à ceux des « actions de formation collective », de Lormans ou de Nord : couture, dessin, gymnastique... Mais il reste à diversifier la palette, notamment pour les hommes, qui forment un gros tiers de l'affectif à l'inverse des TUS.

La formule doit être systématisée grâce à l'aide financière et technique du Fonds social euro-

péen, qui apportera 4,5 millions de francs en trois ans. Seuls restent en dehors les cas les plus « lourds ». On va aussi rechercher les directions vers lesquelles orienter les stagiaires pour une formation professionnelle (stages de l'AFPA, de l'Agence pour l'emploi, en alternance...) ou un emploi, en essayant de coordonner les efforts des différents instituts-

Mais pour quels débouchés ? Quel avenir par exemple pour M<sup>me</sup> H., cinquante-deux ans, qui a encore une fille de quinze ans à charge, et « qui s'est formidablement adaptée à son stage de réinsertion à la crèche », comme l'affirme cette assistante sociale, mais quant à trouver un emploi, « elle a un problème : son âge ».

Sur les 483 personnes dont le contrat a pris fin en 1987, 17 % seulement ont trouvé un emploi et 11 % une formation rémunérée (mais, heureusement, 19 % ont bénéficié de nouvelles prestations durables).

Certains initiatives visent à y répondre. La ville de Belfort envisage, en donnant une formation, complémentaire aux bénéficiaires d'un TUS, de créer dans une cité HLM une régie de quartier qui pourrait à la fois fournir quelques emplois permanents et encadrer d'autres TUS, de préférence du quartier, pour des travaux d'entretien, voire de remise en état d'appartements que les HLM ou les locataires n'arrivent pas à faire et trop limités pour des professionnels. Ainsi une solidarité locale jouerait-elle. « Il faut améliorer la vie des gens, si l'on ne veut pas que les plus modestes jugent favorisés les bénéficiaires du revenu minimum », dit Christian Froust. Il compte aussi proposer une priorité d'emploi et une « prime à l'embauche » dans les collectivités locales des « départements pilotes » de la lutte contre la pauvreté : « des emplois réservés pour les mutilés de la guerre économique ».

GUY HERZLICH

### L'exemple bordelais

## L'impitoyable décompte des PIL

A Bordeaux, l'exemple des PIL (programmes d'insertion locale), équivalant des TUC pour les adultes, illustre les obstacles que l'on peut rencontrer quand on essaie de mettre en œuvre un dispositif prévu pour venir en aide à une population précisée.

A l'origine, mille personnes correspondaient aux critères définis pour pouvoir bénéficier de la formule. Chômeurs de longue durée depuis plus de deux ans, indemnisés par l'UNEDIC au titre de l'allocation spécifique de solidarité, financée par l'Etat, ils pouvaient tous prétendre, en théorie, occuper un emploi d'intérim, rémunéré avec 500 F supplémentaires. Dans ce cas précis, le municipal de Bordeaux leur proposait d'assurer la circulation à la sortie des écoles, le torse sanglé d'un gilet de sécurité orange et fluorescent.

Sur ce « public » potentiel, trois cents ne se sont pas rendus à la convocation. Plus significatif encore, quatre cents autres considéraient qu'ils n'avaient ni les capacités ni les moyens d'occuper un tel poste. Beaucoup estimèrent que l'emploi était au-dessus de leurs forces et, terriblement découragés, ne purent saisir l'occasion.

Restaient donc trois cents postulants sélectionnés qui, en fait, devinrent vite deux cent cinquante. En effet, il apparut

que cinquante de ces PIL, ne pouvaient raisonnablement se charger d'une telle activité. Certains étaient alcooliques, d'autres étaient psychologiquement perturbés et ne pouvaient être employés sans risques.

Les responsables bordelais reconnaissent que ce décompte, impitoyable, révèle l'ampleur des drames engendrés par le chômage prolongé. Il est difficile d'imaginer une contrepartie en activité, y compris dans le cadre de cette mesure.

La leçon est éprouvante. Même si les pourcentages peuvent varier, il n'en reste pas moins que, sur mille personnes, deux cent cinquante seulement sont aptes à résumer une forme - réduite - d'intégration sociale et à peine professionnelle.

Que, à Bordeaux, sept cent cinquante chômeurs de longue durée et indemnisés n'aient pu être intégrés dans le dispositif décline d'une manière que les difficultés qui risquent de survenir dans l'application du revenu minimum. Si les personnes qui se trouvent dans une situation a priori plus favorable que les nouveaux pauvres n'ont pu accéder à ces mesures, que faut-il penser de l'état des futurs bénéficiaires du revenu minimum ? Plutôt que l'activité, l'insertion paraît la seule réponse adaptée.

A. L.

**LE MONDE IMMOBILIER**  
**Publicité**  
Renseignements :  
**45-55-91-82**  
Poste 4138 - 4324

# Communication

## Rebondissement dans l'affaire Michel Droit

### M. de Chaisemartin, principal collaborateur de M. Hersant inculpé de corruption active

M. Yves de Chaisemartin, directeur adjoint de la Socpresse et bras droit de M. Robert Hersant, a été inculpé, le mardi 12 juillet, par le juge Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, de corruption active. M. de Chaisemartin est soupçonné d'avoir versé plusieurs sommes d'argent sur le compte de M. Michel Droit, alors chargé que l'académicien

avait déjà quitté la Socpresse pour la CNCL. Celle-ci avait accordé au groupe de presse la Cinq et des autorisations de radio (FUN-FM). L'inculpation de M. de Chaisemartin relance l'affaire Droit au moment où le juge Philippe Boiffin s'apprête à clore l'instruction sur la première accusation de forfaiture par un non-lieu (le Monde du 13 juillet).

Affaire Droit, acte II. Le raisonnement est d'une logique implacable : il n'est pas de corruption sans corrupteur. L'inculpation, il y a six semaines, de M. Michel Droit pour corruption passive impliquait à court terme celle d'un membre éminent du groupe Hersant pour corruption active.

L'étude des comptes bancaires de l'académicien n'a-t-elle pas fait apparaître - entre novembre 1986 et janvier 1988 - des versements fréquents émanant de plusieurs sociétés du groupe de presse et pour un montant global de plus de 600 000 F ? Versements reconnus d'ailleurs par M. Droit et correspondant, selon lui, à une indemnité de départ du Figaro (200 000 francs) et à la session de « droits d'auteur » sur la rubrique Figaro Histoire dont il est le créateur (400 000 F).

L'attribution de la 5 en question ?

Mais l'explication n'a, semble-t-il, guère convaincu le juge, notamment cette notion de droits d'auteur jusqu'à incertaine en matière de presse. Des sommes variées et irrégulières échappent d'autre part à ces explications. Des sommes qui correspondent notamment au règlement de « piges » (paiement d'un article ponctuel)

publiées dans différents titres du groupe, et au remboursement de frais divers (comme ceux d'un voyage de M. et M<sup>me</sup> Droit au Canada, estimés à 60 000 francs).

Directeur adjoint de la Socpresse, M. Yves de Chaisemartin était l'interlocuteur privilégié de M. Droit et a signé lui-même de nombreuses lettres confirmant les paiements. M. Robert Hersant, lui, n'en aurait signé que deux - en octobre 1986 et en juin 1987 - pour confirmer l'existence d'un arrangement avec l'académicien sur la question des droits d'auteur. Sa responsabilité pourrait donc être engagée. Mais la qualité de député européen confère au PDG de la Socpresse une immunité parlementaire. Avocat de la partie civile, M<sup>me</sup> Jean-Louis Bessis s'apprête donc à déposer une requête pour que soit engagée la procédure visant à la levée de cette immunité parlementaire.

Les conséquences de l'affaire pour le groupe de M. Hersant ris-

quant d'être lourdes si ses responsables sont reconnus coupables. La sanction encourue va, selon l'article 177 du Code, de deux à dix ans de prison ferme, l'amende étant directement proportionnelle au prix de l'avantage obtenu. En l'occurrence, il s'agit pas moins que de la Cinq et du réseau de radio FM.

De plus le droit commun stipule que tout avantage obtenu ou octroyé, fût-ce pour une faible partie, grâce à la corruption doit faire l'objet d'une rétrocession.

Si l'irrégularité des versements à Michel Droit était avérée, et la thèse de la corruption démontrée, l'affaire déborderait une fois de plus le cadre strictement judiciaire. Les propriétaires de la Cinq, la chancellerie, les services du premier ministre, ne peuvent plus ignorer la question... et son enjeu : la réorganisation du paysage audiovisuel français.

ANNICK COJEAN

# Le Carnet du Monde

**Naissances**

- Joseph, Annie, Bastien, Dippy, sont nés comme d'habitude le dimanche 12 juillet 1988, à Paris.

**Décès**

- M. et M<sup>me</sup> Michel Dehollain et leurs enfants, font part du décès de M<sup>me</sup> Fernande DEHOLLAIN.
- Les obsèques ont lieu ce jour, mercredi 13 juillet 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, Le Chesnay.
- Les professeurs de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, ont le tristesse de faire part du décès de M<sup>me</sup> Monique DURVILLE, urbainiste, professeur à l'Institut.
- Tous les membres de la famille Gaultier font part du décès de M. André GESKIS, survenu le 4 juillet 1988.
- Les obsèques et l'inhumation au cimetière de Montparnasse ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 8 juillet 1988.
- Le président, le grand rabbin de France, et les membres de l'Assemblée générale du Consistoire central des communautés juives de France, ont le regret d'annoncer le décès, le 9 juillet 1988, de leur collègue et ami Charles GUTWIRTH, trésorier adjoint.
- Toussaint Agnès Kadjar, sa fille, Chayest Kadjar, sa belle-sœur, Mohamad Ali Mirza Kadjar, son fils, Soltan Ali Mirza Kadjar, son neveu, Keykhorow Mirza Kamran Kadjar, son grand-père, Djahanmir Mirza et Navid Mirza Kamran Kadjar, ses petits-fils, ont le douleur de faire part du décès accidentel, survenu à Thonon-les-Bains, le 2 juillet 1988, de sa quatre-vingt-troisième année, de M<sup>me</sup> SAI le prince Soltan Maimonad Mirza KADJAR, chef de la maison Kadjar, héritier du trône de Perse.
- L'inhumation aura lieu dans l'intimité, au cimetière nouveau de Neuilly, le 18 juillet, à 16 h 30.
- 126, boulevard Buzano, 92200 Neuilly, 243, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

**Anniversaires**

- En ce dixième anniversaire de la mort de M. Félix NAGGAR.
- Une pensée émue est adressée à ceux qui se souviennent.

**Soutenances de thèses**

- Université Paris-X-Nanterre, le mardi 11 juillet, M. Erik Pantou a soutenu : « La notion de juridiction constitutionnelle dans la doctrine française : essai d'analyse critique ».

**CARNET DU MONDE**  
Tarif : la ligne H.T.  
Toutes rubriques ..... 79 F  
Abonnés ..... 69 F  
Communications diverses ..... 82 F  
Renseignements : 42-47-95-03

## Les résultats du CESP sont publiés

### Les représentants de la presse magazine menacent de démissionner

Bonne tenue de la presse quotidienne nationale : légère érosion de la presse quotidienne régionale. Telles sont les principales tendances des résultats d'audience rendus publics, le mercredi 13 juillet, par le Centre d'études des supports de publicité (CESP). A Paris, le Parisien, avec 1 462 000 lecteurs au total, enregistre la progression la plus forte (+ 18 %), immédiatement suivie par celle du Monde (+ 7 %), qui atteint 1 541 000 lecteurs. Libération, l'Equipe et la Croix restent stables.

Quant aux résultats de la presse magazine, qui devraient faire apparaître une baisse de 6 % pour les hebdomadaires et de 13 % environ pour les mensuels, ils devraient être prochainement publiés.

Les trois administrateurs du CESP représentant le collège magazine l'ont en effet accepté, le mardi 12 juillet, malgré leurs réserves sur les changements méthodologiques intervenus depuis l'an dernier et dont ils jugent les résultats « déflationnistes » (le Monde du 8 juillet). Ces trois administrateurs - M<sup>me</sup> Bertrand de la Villehuchet (groupe Hachette), Jean de Montmort (Marie-Claire) et Francis Morel, PDG des Editions mondiales - qui représentent soixante-dix titres magazine sur un total de cent dix-huit, pourraient néanmoins accepter le CESP sur ces problèmes méthodologiques (l'enquête presse 88 a été réalisée en trois vagues auprès d'un échantillon de 15 628 personnes représentatif de la population française de quinze ans et plus).

En attendant, de nouvelles discussions seront engagées avec le CESP sur ces problèmes méthodologiques (l'enquête presse 88 a été réalisée en trois vagues auprès d'un échantillon de 15 628 personnes représentatif de la population française de quinze ans et plus).

## Feu vert du gouvernement britannique

### M. Murdoch peut garder 20,5 % des actions du « Financial Times »

LONDRES  
de notre correspondant

Lord Young, ministre du commerce et de l'industrie, a déclaré, mardi 12 juillet, qu'il ne saisirait pas la commission des monopoles et des fusions à propos de la prise de participation de M. Rupert Murdoch dans la société Pearson, unique propriétaire du Financial Times et des deux tiers des Echo. M. Murdoch possède actuellement 20,5 % des actions de Pearson. Lord Young estime qu'il est urgent... d'attendre. Il n'a pas l'intention d'intervenir tant que la part de M. Murdoch n'atteindra pas 25 %. Dans ce cas, la commission serait automatiquement saisie. Elle peut recommander la vente des paquets d'actions si elle juge que les règles de la concurrence sont menacées.

M. Murdoch, originaire d'Australie, mais qui a la citoyenneté américaine, est déjà propriétaire de cinq titres de la presse nationale britannique : The Times, The Sunday Times, The Sun, News of the World, et Today. La commission serait vraisemblablement hostile à cause de la participation de M. Murdoch. Au terme d'un compromis, Pearson, qui a déjà acheté les deux tiers des Echo, pourra acquérir le reste début 1989 si le groupe reste « communautaire ».

DOMINIQUE D'HOMBRES.

## Springer prend le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines

Le groupe de presse ouest-allemand Springer vient de prendre le contrôle du troisième éditeur espagnol de magazines, la Sociedad anónima de revistas, periódicos y ediciones (SARPE). Ce groupe publie l'essentiel des magazines féminins en Espagne (Nuevo estilo, Grecia, Prima, Muchomas, Vitadad, etc.) et a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires d'environ 170 millions de francs. Le groupe Springer, éditeur du Bild Zeitung, Die Welt, etc., possède désormais 97,5 % de la SARPE.

Premier éditeur ouest-allemand de quotidiens, le groupe, qui a réalisé l'an dernier un bénéfice net de 96,4 millions de DM, regroupe aujourd'hui les quotidiens Bild Zeitung (4 900 000 exemplaires) et ses publications associées, Die Welt (217 000 exemplaires), Berliner Morgenpost (179 000 exemplaires)

## Le Livre CGT demande l'intervention de Mitterrand dans le conflit de l'imprimerie Jean Didier

Le Livre CGT demande l'intervention de Mitterrand dans le conflit de l'imprimerie Jean Didier. Pour résoudre le conflit de l'imprimerie Jean Didier, en situation de lock-out depuis le 16 juin, le syndicat du Livre CGT demande l'intervention du gouvernement Rocard. « Il a les moyens de permettre une négociation, et il en a les pouvoirs. Nous souhaitons qu'il en ait le volonté politique », explique le Livre CGT, qui avait déjà occupé le ministère des finances il y a quelques jours (le Monde du 8 juillet).

Le Monde INTERNATIONAL

SWITZERLAND THE BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS, an international institution in Basle, is looking for a STATISTICIAN/DATA BASE TECHNICIAN

INSTITUT PASTEUR HELLENIQUE Chercheur, doctorat en médecine biologie ou biochimie pour le service de biotechnologie.

Recherches ingénieurs spécialistes études et contrôle des travaux pour adduction d'eau potable et route. Expérience travaux en Afrique. Age 35 - 45 ans.

Trans. en Fort-Noix, RFA, nous cherchons un jeune Français comme vendeur/commissaire de cuisine.

L'IMMOBILIER

appartements ventes 1er arrdt COMEDIE FRANCAISE 4/5 p., 100 m² imm.

13e arrdt AVENUE D'ITALIE 4 p., 95 m² + balcon 30 m²

appartements achats RESEAU ORPI MGN 43-87-71-55

villas A vendre Corse, St-Florent, rénovée, vue imp.

OFFRES D'EMPLOIS

Ch. prof. qualité anglaise-française. Julien-Audit. Prép. concours AP HP.

DEMANDES D'EMPLOIS

Médical canadien rech. empl. en Europe. Quadriligne. 2959, rue 80.

L'AGENDA

Antiquités

ANTIQUITE ETOILE 13, av. de la Gode-Arrière METRO ETOILE-HER

Cours

COURS D'ARABE Cours intensifs et structurés, méthode moderne.

Jeune fille au pair

Jeune fille, 2 ans et demi, cherche une famille d'accueil.

Stages

DO YOU SPEAK ENGLISH? Stages linguistiques.

Instruments de musique

ACHAT VIOLON Violoncelle Contrabasse

Offre de particuliers

28 vol. général de Gaulle, chef d'état.

Services

SERVICE TÉLÉMATRIQUE VEED course double emploi

UN TERMINAL DE COMPOSITION FIET

référence EDIT 408, avec son écran équipé d'un tube haute définition.

appartements ventes

1er arrdt COMEDIE FRANCAISE 4/5 p., 100 m² imm.

3e arrdt MAIRIAUX beau 2 p., pariet état, haut plafond

5e arrdt MONGE 20 STUDIO 4 p., 80 m², pierre de taille

6e arrdt MAUBERT 2 P. 45 m², 2 ch., 2 s., 2 b.

6e arrdt ODÉON-LUXEMBOURG idéal pied-à-terre

7e arrdt COEUR DU 6 Studio 43 m², rev. s/m²

7e arrdt ALMA 4 p., 95 m², pierre de taille

8e arrdt R. DE MARIENAN Boulevard pied-à-terre

9e arrdt RUE DES MARTYRS Part. v. sup. 4 p., 80 m²

10e arrdt CONDORCET imm. stand. studio 25 m²

10e arrdt RUE DE PARIS, 80 m², dem. de tout confort

11e arrdt MAGENTA 4 p., 95 m², pierre de taille

11e arrdt NATION 105 m² en cours de rénovation

11e arrdt PÈRE LACHAISE, studio 25 m²

11e arrdt NATION 105 m² en cours de rénovation

12e arrdt BEAULIEU 2 p., 110 m², 2 ch., 2 s., 2 b.

appartements ventes

13e arrdt AVENUE D'ITALIE 4 p., 95 m² + balcon 30 m²

14e arrdt ALESA beau 2 p., 80 m², cft, stand., fibres ch.

15e arrdt CROIX NIVERT dans imm. pierre de taille

16e arrdt EXELMANS 3 p., 78 m², 2 ch., 2 s., 2 b.

16e arrdt PL. VICTOR-HUGO 2 p., 60 m², rev. s/m²

17e arrdt TOULVILLE-PERREIRE 4 p., pariet état

17e arrdt PYRÉNÉES 2 p., 43 m², rev. s/m²

17e arrdt GARNETTA 3 p., 71 m², s/m² de jardin

17e arrdt PYRÉNÉES 4 p., 92 m², imm. récent

17e arrdt BOULOGNE EXCEPTIONNEL 4 p., 95 m²

17e arrdt NEUILLY CENTRE superbe 8 p., 145 m²

17e arrdt BOULOGNE 3 p., 71 m², aménag. par décorateur

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

appartements ventes

13e arrdt AVENUE D'ITALIE 4 p., 95 m² + balcon 30 m²

14e arrdt ALESA beau 2 p., 80 m², cft, stand., fibres ch.

15e arrdt CROIX NIVERT dans imm. pierre de taille

16e arrdt EXELMANS 3 p., 78 m², 2 ch., 2 s., 2 b.

16e arrdt PL. VICTOR-HUGO 2 p., 60 m², rev. s/m²

17e arrdt TOULVILLE-PERREIRE 4 p., pariet état

17e arrdt PYRÉNÉES 2 p., 43 m², rev. s/m²

17e arrdt GARNETTA 3 p., 71 m², s/m² de jardin

17e arrdt PYRÉNÉES 4 p., 92 m², imm. récent

17e arrdt BOULOGNE EXCEPTIONNEL 4 p., 95 m²

17e arrdt NEUILLY CENTRE superbe 8 p., 145 m²

17e arrdt BOULOGNE 3 p., 71 m², aménag. par décorateur

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

appartements ventes

13e arrdt AVENUE D'ITALIE 4 p., 95 m² + balcon 30 m²

14e arrdt ALESA beau 2 p., 80 m², cft, stand., fibres ch.

15e arrdt CROIX NIVERT dans imm. pierre de taille

16e arrdt EXELMANS 3 p., 78 m², 2 ch., 2 s., 2 b.

16e arrdt PL. VICTOR-HUGO 2 p., 60 m², rev. s/m²

17e arrdt TOULVILLE-PERREIRE 4 p., pariet état

17e arrdt PYRÉNÉES 2 p., 43 m², rev. s/m²

17e arrdt GARNETTA 3 p., 71 m², s/m² de jardin

17e arrdt PYRÉNÉES 4 p., 92 m², imm. récent

17e arrdt BOULOGNE EXCEPTIONNEL 4 p., 95 m²

17e arrdt NEUILLY CENTRE superbe 8 p., 145 m²

17e arrdt BOULOGNE 3 p., 71 m², aménag. par décorateur

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

17e arrdt NEUILLY CENTRE 8 p., 145 m² + terrasse

17e arrdt BOULOGNE 4 p., 90 m², stand. cave

automobiles

de 5 à 7 CV. A vendre 05 état, année 78, bon état.

de 8 à 11 CV. Audi 100 modèles 89, dépan. imméd.

vacances - tourisme - loisirs

VILLA A LOUER CAP D'ANTHÈSE Proximité mer, JUILLET, 28.000 F.

ACHAT BIJOUX Bijoux - Pierres précieuses - Argent.

vacances - tourisme - loisirs

VILLA A LOUER CAP D'ANTHÈSE Proximité mer, JUILLET, 28.000 F.

ACHAT BIJOUX Bijoux - Pierres précieuses - Argent.

vacances - tourisme - loisirs

VILLA A LOUER CAP D'ANTHÈSE Proximité mer, JUILLET, 28.000 F.

ACHAT BIJOUX Bijoux - Pierres précieuses - Argent.

LA SELECTION DES INSTITUTIONNELS

PROCHAINE PARUTION: MERCREDI 20 JUILLET DATÉ 21

DEVALLEY S.A. BNP Appels d'offres de recrutement Programme intégré 1988-1990. L'agenda des annonces immobilières.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

La présente avis est publié à titre d'information seulement.

Juillet 1988



DEVANLAY

DEVANLAY S.A.

ECU 110.000.000

Crédit multi-devises à utilisations multiples à 5/7 ans

BNP Capital Markets Limited Société Générale

Participants et membres du syndicat d'émission  
 Banque Nationale de Paris Société Générale  
 Crédit Commercial de France Banco Central, Succursale de Paris  
 Crédit National Istituto Bancario San Paolo di Torino Succursale de Paris  
 Midland Bank S.A. Société de Banque Suisse

Agent indiciaire Société Générale Agent du Crédit Banque Nationale de Paris

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BNP BNP Capital Markets Limited

LE MONDE IMMOBILIER

Publicité

Renseignements :  
45-55-91-82

Poste 4138 - 4324

CAISSE DE GESTION MOBILIERE

CCM

Par décision commune, la Caisse de gestion mobilière et la Société de Bourse B. de Compiègne - G. Augustin Normand S.A. ont décidé de ne pas donner suite aux protocoles d'accords prévoyant la prise de contrôle de la Société de Bourse par la Caisse de gestion mobilière.



LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

vient d'acquiescer en Grande-Bretagne

auprès du groupe HANSON PLC

deux sociétés spécialisées dans les sauces

HP Foods et Lea & Perrins

BSN a été conseillé par

LAZARD BROTHERS & Co., Limited

et

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK,

du groupe CREDIT LYONNAIS

qui a initié cette opération

CL-ALEXANDERS LAING & CRUICKSHANK  
 Mergers & Acquisitions  
 Piercy House  
 7 Cophthall Avenue  
 LONDON EC2R 7SE

CREDIT LYONNAIS  
 Direction Centrale  
 des Marchés de Capitaux  
 Affaires Industrielles  
 20 bis, rue La Fayette  
 75009 PARIS

LAZARD BROTHERS & Co., Limited  
 21 Moorfields, LONDON EC2P 2HT

Le Monde  
 PUBLICITÉ  
 FINANCIÈRE

Renseignements :  
45-55-91-82, poste 4330



Le GROUPE PELEGE, renforcé au niveau de son capital et simplifié dans sa structure, poursuit son développement. Ainsi, les actionnaires de PELEGE SA-SMCI, réunis le 4 juillet 1988 en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé la fusion des 2 sociétés par absorption de la SMCI par PELEGE SA. Aux termes de cette fusion qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 1988, le capital de PELEGE SA est porté à 240 millions de F. (Monsieur Michel PELEGE détient à titre personnel 78,2% de ce capital, le CRÉDIT LYONNAIS : 10,6% et les collaborateurs du Groupe 11,2%). L'activité du Groupe se développe dans tous les secteurs de l'immobilier et de la construction. De la promotion au BTP en passant par l'administration de biens, la finance, l'ingénierie... La forte croissance des résultats et du chiffre d'affaires en 3 ans témoigne du développement très important des activités du Groupe. En effet, les résultats du Groupe après impôts en 1988, hors NORD FRANCE, devraient être supérieurs à 50 Millions de Francs. Au regard des 8,2 Millions de Francs de résultats en 1985, le résultat du Groupe aura été multiplié par 6 en 3 ans. Dans le même temps, le volume d'affaires en promotion et administration de biens a été multiplié par 5 en 3 ans, passant de 686 Millions de Francs en 1985 à une prévision de 3,3 Milliards de Francs en 1988. Avec NORD FRANCE, le chiffre d'affaires 88 de l'ensemble du Groupe devrait être de l'ordre de 5,5 Milliards de Francs.

UAP SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	AL.T.O.	AL.T.E.F.I.	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
Orientation	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60% minimum actions françaises (CFA & Money)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
<b>SITUATION AU 30.06.1988</b>						
- Nombre d'actions en circulation	8.280.161	4.852.002	1.617.551	1.417.553	5.727.748	1.128.248
- Actif net total (en millions de F) réparti comme suit :	1.440,48	817,44	423,93	725,32	3.162,64	1.211,25
a) France :						
- obligations classiques et indexées	82,9 %	51,78 %	26,1 %	38,6 %	28,7 %	24,3 %
- obligations convertibles						
- actions	9,9 %	38,2 %	67,9 %	42,5 %	49,7 %	61 %
b) Etranger : actions et obligations						
- actions	0,9 %	38,2 %	24,2 %	5,3 %	5,3 %	45,1 %
c) Disponibilités + SICAV de trésorerie	6,2 %	10,1 %	9,6 %	2,5 %	4,7 %	6,1 %
- Valeur liquidative de l'action (en F)	173,77	281,74	416,67	518,58	552,16	397,17
<b>PERFORMANCES QUANTITATIVES</b>						
(dividende net réinvesti lors du détachement)						
Gain total :						
- sur une période de 5 ans (depuis le 30.6.83)	+ 85,7 %	+ 84,7 %	+ 178 - %	+ 150,8 %	+ 163,1 %	+ 68,9 %
- sur une période de 10 ans (depuis le 30.6.78)	+ 284,55 %	+ 255,96 %	-	+ 481,52 %	+ 525,88 %	+ 336,80 %

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de la BANQUE WORMS  
 45, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS (Tél. 42.66.90.10)  
 et dans ses diverses agences

TEUR HELLENIQUE  
 Institut en médecine  
 par le service de biotechnologie.  
 médecine biologique ou biochimie  
 médecine ou biologie ou biochimie  
 médecine et spécialité de virologie.

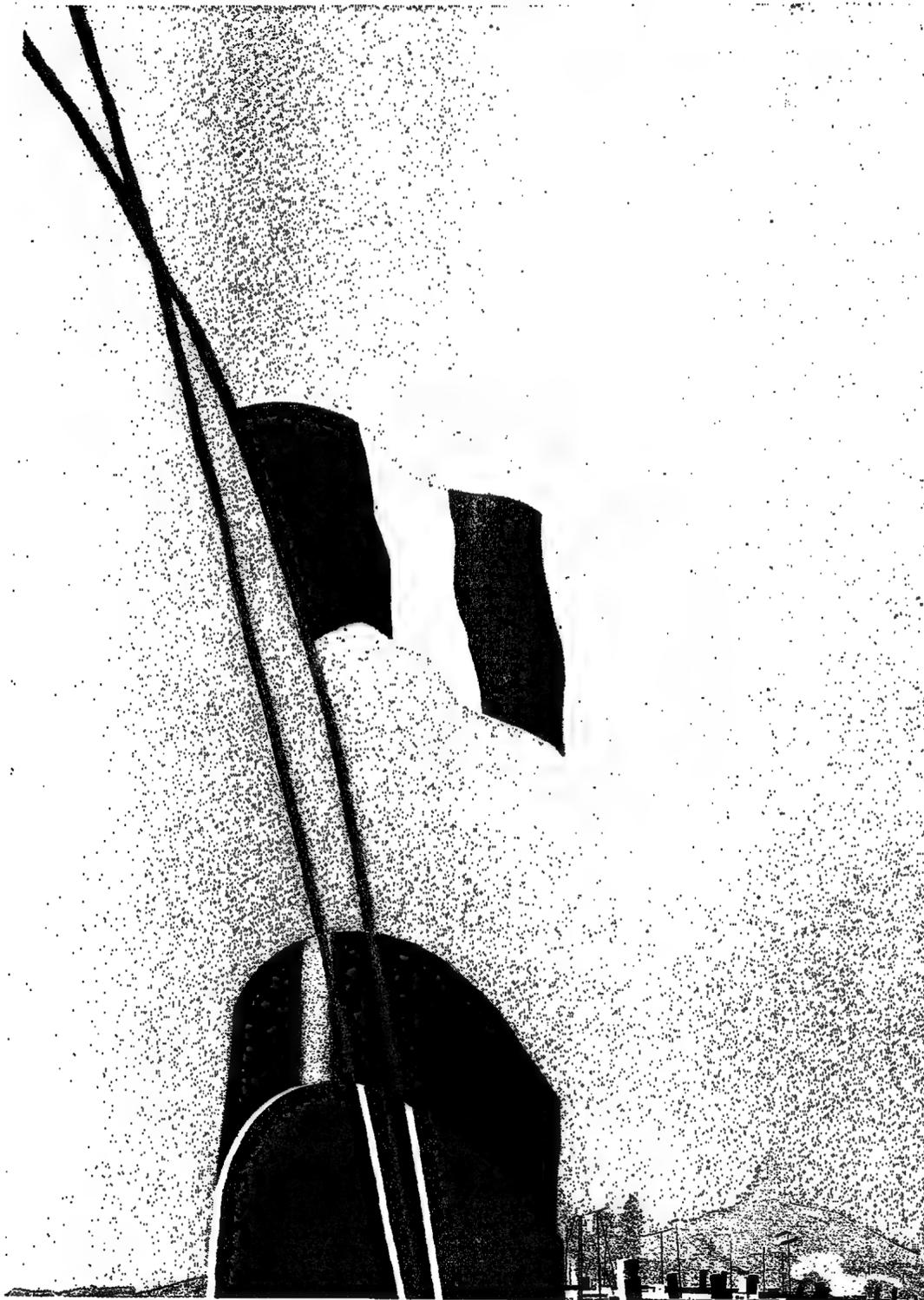
BILIER  
 villas bureaux  
 DOMICILIATIONS  
 ASEC 42-9448  
 SIEGE SOCIAL  
 COMMUNICATION STE  
 43-55-17-90  
 43-55-91-82  
 locaux commerciaux  
 fonds de commerce  
 immobilier information

NON DES INSTITUTIONNELS  
 20 JUILLET DATE 21

(Publicité)

# MAIRIE EXPO

Le rendez-vous annuel des élus et décideurs des collectivités locales



## MARSEILLE

14-18 OCTOBRE 1988



VILLE DE MARSEILLE



CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

SARE



SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

Relations Publiques de France, 7 bis, place du Palais Bourbon, 75007 PARIS - Tél.: 47.53.93.16

### Avantage REX entrepreneurs et aux indépendants

Le revenu maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est de 100 millions de francs par an. Ce montant est réparti en 10 tranches de 10 millions de francs chacune. Le taux d'imposition est de 10 % pour la première tranche et de 50 % pour la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 10 millions et 20 millions de francs sont imposés à 15 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 20 millions et 30 millions de francs sont imposés à 20 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 30 millions et 40 millions de francs sont imposés à 25 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 40 millions et 50 millions de francs sont imposés à 30 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 50 millions et 60 millions de francs sont imposés à 35 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 60 millions et 70 millions de francs sont imposés à 40 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 70 millions et 80 millions de francs sont imposés à 45 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 80 millions et 90 millions de francs sont imposés à 50 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 90 millions et 100 millions de francs sont imposés à 55 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 100 millions et 110 millions de francs sont imposés à 60 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 110 millions et 120 millions de francs sont imposés à 65 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 120 millions et 130 millions de francs sont imposés à 70 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 130 millions et 140 millions de francs sont imposés à 75 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 140 millions et 150 millions de francs sont imposés à 80 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 150 millions et 160 millions de francs sont imposés à 85 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 160 millions et 170 millions de francs sont imposés à 90 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.

Les contribuables dont le revenu est compris entre 170 millions et 180 millions de francs sont imposés à 95 % sur la première tranche et à 50 % sur la dixième tranche.



Evolution du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en France de 1970 à 1987.

Source : CITE

L'actuel taux de 10 % est le résultat de l'augmentation de 5 points de 1970 à 1987. Cette augmentation a été réalisée en plusieurs étapes.

En 1970, le taux de TVA était de 5,5 %. Il a été porté à 6,5 % en 1971, à 7,5 % en 1972, à 8,5 % en 1973, à 9,5 % en 1974, à 10 % en 1975, à 10,5 % en 1976, à 11 % en 1977, à 11,5 % en 1978, à 12 % en 1979, à 12,5 % en 1980, à 13 % en 1981, à 13,5 % en 1982, à 14 % en 1983, à 14,5 % en 1984, à 15 % en 1985, à 15,5 % en 1986, et à 16 % en 1987.

Le taux de TVA est donc passé de 5,5 % en 1970 à 16 % en 1987, soit une augmentation de 10,5 points de pourcentage.

Cette augmentation a été réalisée en plusieurs étapes. Elle a été de 1 point de 1970 à 1971, de 1 point de 1971 à 1972, de 1 point de 1972 à 1973, de 1 point de 1973 à 1974, de 1 point de 1974 à 1975, de 0,5 point de 1975 à 1976, de 0,5 point de 1976 à 1977, de 0,5 point de 1977 à 1978, de 0,5 point de 1978 à 1979, de 0,5 point de 1979 à 1980, de 0,5 point de 1980 à 1981, de 0,5 point de 1981 à 1982, de 0,5 point de 1982 à 1983, de 0,5 point de 1983 à 1984, de 0,5 point de 1984 à 1985, de 0,5 point de 1985 à 1986, et de 0,5 point de 1986 à 1987.

Le taux de TVA est donc passé de 5,5 % en 1970 à 16 % en 1987, soit une augmentation de 10,5 points de pourcentage.

Cette augmentation a été réalisée en plusieurs étapes. Elle a été de 1 point de 1970 à 1971, de 1 point de 1971 à 1972, de 1 point de 1972 à 1973, de 1 point de 1973 à 1974, de 1 point de 1974 à 1975, de 0,5 point de 1975 à 1976, de 0,5 point de 1976 à 1977, de 0,5 point de 1977 à 1978, de 0,5 point de 1978 à 1979, de 0,5 point de 1979 à 1980, de 0,5 point de 1980 à 1981, de 0,5 point de 1981 à 1982, de 0,5 point de 1982 à 1983, de 0,5 point de 1983 à 1984, de 0,5 point de 1984 à 1985, de 0,5 point de 1985 à 1986, et de 0,5 point de 1986 à 1987.

Le taux de TVA est donc passé de 5,5 % en 1970 à 16 % en 1987, soit une augmentation de 10,5 points de pourcentage.

Cette augmentation a été réalisée en plusieurs étapes. Elle a été de 1 point de 1970 à 1971, de 1 point de 1971 à 1972, de 1 point de 1972 à 1973, de 1 point de 1973 à 1974, de 1 point de 1974 à 1975, de 0,5 point de 1975 à 1976, de 0,5 point de 1976 à 1977, de 0,5 point de 1977 à 1978, de 0,5 point de 1978 à 1979, de 0,5 point de 1979 à 1980, de 0,5 point de 1980 à 1981, de 0,5 point de 1981 à 1982, de 0,5 point de 1982 à 1983, de 0,5 point de 1983 à 1984, de 0,5 point de 1984 à 1985, de 0,5 point de 1985 à 1986, et de 0,5 point de 1986 à 1987.

## Les revenus des Français entre 1984 et 1987

### Avantage aux entrepreneurs individuels et aux indépendants

Entre 1984 et 1987, le revenu national en France (1) a progressé de près de 3% par an. Ce surplus de richesses, qui dépasse d'un point la croissance de la production, a pour origine des gains de productivité.

Il s'explique aussi par un transfert important de la richesse nationale, qui a permis de baisser des prix pétroliers survenus en 1986 et des cours des matières premières. Comment les Français se

sont-ils partagé ce surplus de richesses ? Dans son sixième constat annuel sur l'évolution des revenus en France, le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) indique que l'essentiel (55%) est allé aux apporteurs de capitaux sous forme d'intérêts, dividendes, revenus non distribués de l'entreprise.

Le reste a été attribué aux salariés (25%) et aux non-salariés (20%).

Le mode de répartition de la richesse nationale sur la période 1984-1987 va à contre-courant de l'évolution constatée dans presque tous les pays étrangers, où les salariés ont vu leur pouvoir d'achat progresser sensiblement. Mais il est vrai, note le CERC, que si l'on considère une période plus longue, allant de 1960 à 1987, salariés et non-salariés se sont vu attribuer en France la quasi-totalité des surplus de revenu national, alors même que les apporteurs de capitaux ne bénéficiaient de presque rien. En fait, les gains que ces derniers ont obtenus depuis 1984 compensent une longue période de disette.

Très faible progression du pouvoir d'achat des salariés.

Le pouvoir d'achat du SMIC net de cotisations sociales a augmenté de 1% par an en moyenne entre 1984 et 1987 (+2% en 1985, +0,9% en 1986, 0% en 1987).

Sur la même période, le pouvoir d'achat des salariés après paiement des cotisations sociales a encore moins progressé : +0,4% par an en moyenne. Un léger gain de 0,5% par an est enregistré tant pour les cadres supérieurs que pour les employés et ouvriers qualifiés. Les ouvriers non qualifiés sont mieux nantis avec 1,3% par an. A l'inverse, les techniciens et agents de maîtrise enregistraient de légères pertes de pouvoir d'achat (entre 0,1% et 0,3% par an).

Lorsque l'on prend en considération l'évolution des salaires moyens (après paiement des cotisations sociales) et si l'on tient compte des variations d'effectifs, on constate sur trois ans une hausse de pouvoir d'achat un peu plus forte : +0,8% par an en moyenne. Cette façon de comptabiliser l'évolution des revenus tient compte des diverses modifications de la structure des emplois, notamment l'augmentation de la qualification de la main-d'œuvre.

Dans le secteur public, les salariés ne sont pas mieux lotis, qu'il s'agisse de la fonction publique (exception faite pour les instituteurs, dont le pouvoir d'achat progresse de 1,5% par an) ou du secteur nationalisé. D'une façon générale, les rémunérations ont augmenté moins vite que les prix. La perte de pouvoir d'achat est de 1,3% l'an en moyenne annuelle entre 1984 et 1987 pour les fonctionnaires (la baisse est même de 2,7% pour la seule année 1987).

Pour les salariés du secteur nationalisé, le pouvoir d'achat baisse d'un pourcentage compris entre 0,3% et 1,6% l'an selon les modes de calcul. Le CERC arrive tout de même — en tenant compte de l'ancienneté, des compétences et des responsabilités — à un très léger gain de pouvoir d'achat de 0,6% l'an dans ce secteur.

Fortes augmentations de niveau de vie des professions indépendantes.

Si les salariés du secteur privé comme du secteur public voient leur niveau de vie stagner au cours des trois dernières années, les professions indépendantes en revanche tirent bien, parfois même très bien, leur épingle du jeu. Le CERC, qui s'appuie sur les bénéfices moyens, distingue quatre catégories : professions de l'alimentation (cuisiniers, services, artisans et bâtiment) ; professions libérales de santé.

Dans l'alimentation générale, la hausse du pouvoir d'achat est de 1% à 3,5% par an. Il en va de même pour les bouchers-charcutiers ; pour les boulangers, l'évolution est à peine inférieure (+1,5% à 3%). Dans le commerce non alimentaire, l'habillement (+3% à 6%) et la chaussure (+2% à 4% l'an) font eux aussi de bons résultats, même si l'année 1987 a été franchement mauvaise pour ces professions (-2,5% à -6%).

**● Nouvelle grève à Air Inter.** — L'inter-syndicale des navigateurs techniques d'Air Inter a déposé un nouveau préavis de grève pour la semaine du 18 au 24 juillet. Ce préavis touche la tranche horaire 0 heures-8 heures. « Alors que le gouvernement appelle au dialogue », déclarent les syndicats, la direction d'Air Inter persiste dans la position qui a été la sienne depuis bientôt trois ans : le refus d'engager les discussions portant sur la composition des équipages des Airbus-A-320 d'Air Inter.

**● Dégradation du marché du porc.** — « Nous sommes revenues à la situation que nous connaissions il y a

Dans les professions de services, la palme revient aux cafés (+7,5% à +11,5% l'an) et aux restaurants (+6% à +8,5% l'an) ainsi qu'aux garagistes (+7,5% l'an) et aux coiffeurs (+5,5% à +9,5%). Mais dans certains cas, il semble bien que les professions indépendantes aient seulement compensé les pertes subies les années précédentes (cas des garagistes), alors que dans d'autres professions, il s'agit bien de gains continus (coiffeurs). Les chauffeurs de taxi voient en revanche leur pouvoir d'achat complètement stagner.

Quant aux pharmaciens, la progression de leur pouvoir d'achat est très nette (+4,5% à +7%) mais a été acquise en 1985 et 1986, l'année dernière ayant été médiocre.

Dans les professions artisanales du bâtiment, les gains de pouvoir

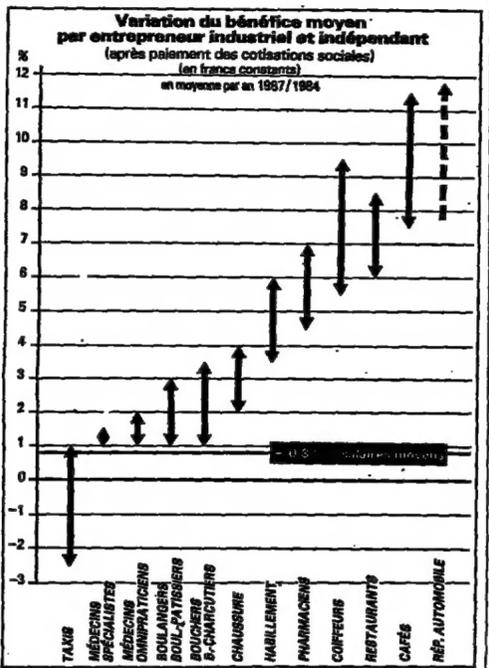
Le reste a été attribué aux salariés (25%) et aux non-salariés (20%).

Le montant de la plupart des prestations sociales était, fin 1987, inférieur au pouvoir d'achat à ce qu'il était fin 1984. Cela était particulièrement vrai pour les prestations familiales. Parmi les retraités, les anciens fonctionnaires — instituteurs exceptés — perdaient davantage de pouvoir d'achat que les autres catégories de retraités.

AL. V.

(1) Somme des revenus du travail de l'entreprise et de la propriété.

(2) La performance réelle globale tient compte du taux de rendement constaté ainsi que des plus ou moins-values éventuelles corrigées de la hausse des prix.



Source : CERC

d'achat sont nets et réguliers, compris entre 4% l'an (plombiers, couvreurs) et 6% (maçons). Pour beaucoup de ces professions, il s'agit surtout de rattrapage par rapport aux années précédentes, qui avaient été souvent mauvaises.

Les médecins conventionnés voient eux aussi leur pouvoir d'achat progresser mais plus faiblement, qu'il s'agisse des médecins généralistes (+1 à +2%) ou des spécialistes (+1 à +1,5%). Il en va de même pour les infirmiers et infirmières. Les chirurgiens-dentistes sont nettement mieux lotis (+1 à 3%), alors que les masseurs kinésithérapeutes ont un niveau de vie qui stagne.

Bonne performance des valeurs mobilières.

Malgré le krach boursier d'octobre 1987, la période 1984-1987 a été, pour les valeurs mobilières, comme pour la plupart des autres placements, nettement meilleure que les cinq années qui avaient précédé. Globalement, l'ensemble des placements réalisait une performance réelle globale (2) de 5,2% entre la fin 1984 et 1987, nettement supérieure à celle de la période fin 1979-fin 1984, où la performance globale n'avait été que de 0,8%.

un mois », a déclaré, le 12 juillet, M. Michel Van den Bosch, président de la Fédération nationale des producteurs de porc, constatant le recul des prix à 8,20 F le kilo, soit 5 centimes au-dessus des niveaux les plus bas atteints au début de juin, qui avaient déclenché de violentes manifestations chez les éleveurs de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture, M. Henri Nallet, avait alors annoncé une dotation de 100 millions de francs à Stabiporc, la caisse d'aide d'urgence. Cette caisse, vides depuis avril, n'a pas encore été renflouée, et la dotation a été depuis réduite à 90 millions de francs.

## Les orientations du ministre du travail

### « La négociation doit être un lieu d'échanges réciproques », rappelle M. Soisson

Extraordinairement isolé et silencieux alors que le monde politique s'agitait autour de lui, M. Jean-Pierre Soisson a commencé à s'exprimer, deux semaines après sa fracassante nomination. Invité dimanche dernier de l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1, il présidait, le lendemain, la réunion annuelle de la commission nationale de la négociation collective et prononçait son premier discours officiel. Ce même 11 juillet, il entrait en contact avec la CFTC une série de consultations des partenaires sociaux qui s'achèvera le 19 juillet avec la CGT.

Il était temps. Ministre contesté du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, figure symbolique de l'ouverture au centre, M. Soisson a d'abord été comme étançonné par la hardiesse de son geste. A l'inverse de son nouveau membre d'un gouvernement, d'ordinaire valorisé par sa promotion, il a été contraint d'aller défendre d'urgence ses positions locales, vacillantes. On l'a vu aussitôt dans sa mairie, à Auxerre, au conseil général de l'Yonne, et à Dijon, où il est vice-président du conseil régional de Bourgogne.

Même la composition de son cabinet ministériel lui a causé quelques soucis, habituellement peu irrequies. Une désaffection inattendue et des choix retardés ont quelquefois donné l'impression de réticence. Alors que les bons spécialistes sont rares pour des dossiers aussi techniques, les choix semblaient difficiles, dont dépendait la coloration de l'entourage. Entre les techniciens d'obédience socialiste et ceux venus d'autres horizons, a priori plus réservés encore, on ne se bousculait pas.

Tout cela est désormais oublié. Depuis quelques jours, le cabinet est constitué autour d'un noyau dur de conseillers qui ne doivent rien « ni à l'année 1981 ni à l'après ». Jeunes, expérimentés, ils ont des compétences complémentaires et peuvent tenir des rôles « transversaux » avec leurs administrations d'origine. A leur tête, M. Michel de Verville, directeur du cabinet, offre un peu la synthèse des capacités recherchées. Il connaît bien le sujet, ainsi qu'en témoigne sa carrière, qui l'a amené à agir, à partir de 1986, à la délégation à l'emploi, auprès de M. Balmay.

Sur le dossier de l'emploi, des orientations claires se dégagent. Le ministre Soisson va mettre l'accent sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, sur la formation et les reconversions, et s'intéressera de près au développement local que M. Philippe Séguin redécouvrit tardivement. Dans la ligne, il est vraisemblable qu'une mission sera confiée à M. Bertrand Schwartz, pour développer un projet encore

plus ambitieux que le programme expérimental de nouvelles qualifications qu'il avait lui-même lancé en 1985.

Prudemment encore, M. Jean-Pierre Soisson esquise depuis peu les premières lignes de son action. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait devant les partenaires sociaux, en portant un jugement réservé sur les résultats annuels de la vie contractuelle (le Monde du 29 juin).

« Satisfaisant » sur le plan quantitatif, le bilan révèle « certaines insuffisances sur le plan qualitatif ». Le niveau de négociation interprofessionnelle, « contrairement à ce qui a pu être dit parfois, conserve une réelle importance », a-t-il voulu souligner. Tout en se félicitant du « renouveau » de la négociation de branche, il « n'exclut » ni l'interprofessionnel, « ni le maintien de la vitalité de la négociation d'entreprise ».

#### L'individualisation des salaires

Équilibré dans son jugement, il note certes des progrès avec la généralisation de la couverture conventionnelle, mais s'inquiète de « blocages » et de « certains dérapages » qui le conduisent à afficher ses intentions. La négociation, rappelle donc M. Soisson, « doit être un lieu d'échanges réciproques et garantir un certain équilibre ». Ce qui n'a pas toujours été le cas.

« L'amélioration globale de notre économie peut permettre à la négociation salariale de se redéployer sur des bases nouvelles », affirme-t-il en minimisant l'effet négatif de la récente augmentation du SMIC de 0,4% qui ne risque pas « de compromettre le redressement (...) et la compétitivité de notre économie ». Il constate une « certaine atonie » des discussions, mais s'est surtout à l'égard du mouvement qui se développe en faveur de l'individualisation des salaires qu'il se montre le plus sévère.

La méthode se pratique « dans des conditions souvent insuffisantes sans que les critères de répartition soient suffisamment négociés ». « Un tel mouvement n'est pas sans danger », ajoute-t-il, qui « fait l'impasse sur la recherche du consensus social ». Poursuivant, M. Soisson estime que « l'individualisation ne doit pas être excessive » et qu'elle nécessite « le maximum de transparence ».

De même, l'intéressement est « un élément positif », mais « encore faut-il qu'il ne soit pas détourné de son objet ». Comme M. Séguin, le ministre s'inquiète du « développement de certaines pratiques illicites », avec la sanction de l'absentéisme, ou la transformation de l'intéressement en élément de rémunération complémentaire, non assujéti aux cotisations sociales. « Il ne saurait servir de moyen de

précarisation de certains éléments fixes du salaire », objecte-t-il.

#### L'égale professionnelle

A propos de l'aménagement du temps de travail, M. Soisson relève « certaines dérives » à corriger dans les accords d'entreprise, à cause de l'absence de contreparties notamment. « Les espaces de liberté conférés à la négociation ne sont pas des espaces de dérégulation », tient-il à préciser. Et d'ajouter que les difficultés « sont clairement imputables à une négociation de branche encore insuffisante ». « Je dirais volontiers que ce dérapage dans les branches », se risque-t-il à déclarer en précautionnant la concertation.

D'autres sujets de préoccupation proviennent de l'égalité professionnelle, « qui tarde à se traduire dans les faits », des classifications parfois inchangées depuis des dizaines d'années, et surtout des salaires conventionnels. Le ministre souligne, sur ce point, que 75% des minima ouvriers ou employés sont inférieurs au SMIC. « Quoi de plus scabreux que la situation actuelle », qualifiée ailleurs d'« archaïque ». Favorable au « développement des grilles salariales », M. Soisson propose aux partenaires sociaux de négocier sur ces questions, « comme la loi nous y incite ».

#### Quatre orientations

En conclusion, le ministre du travail préconise quatre orientations pour 1988. « Il convient tout d'abord, précise-t-il, de mieux encadrer les négociations sur l'aménagement du temps de travail, de donner une meilleure impulsion à la négociation salariale, d'engager un processus de négociation sur les conséquences sociales des mutations technologiques et d'accélérer la révision des classifications ».

Bien entendu, ce que M. Soisson appelle de nécessaires « corrections de trajectoire » ne suffit pas à définir un programme. C'est pourquoi le nouveau ministre du travail rencontre actuellement les délégations patronales et syndicales pour prendre la température et se préparer à de nouvelles initiatives. Dans les semaines à venir, la nouvelle équipe précisera ses priorités et ses intentions sur les nombreux dossiers en suspens — et il n'en manque pas. Ce sera pour elle l'heure de vérité. Tout à la fois, elle devra apporter à un gouvernement à majorité socialiste des réponses conformes à sa pratique, sous peine d'être désavoué, mais devra montrer par sa « différence » ce que l'ouverture politique est capable d'offrir au plus. Ce ne sera pas une mince gageure que d'y parvenir. Mais l'expérience en cours est à ce prix.

ALAIN LEBEAUX.

## REPÈRES

### Automobile

#### Repli du marché français

Le marché automobile français s'est contracté en juin, avec 141 807 immatriculations, soit une baisse de 6,3% sur juin 1987. A l'issue du premier semestre 1988, la progression du marché est ainsi ramenée à 5,6% par rapport à la même période de 1987 (contre 6,3% en 1987), avec un total d'immatriculations de 1 061 million (contre 995 630). Selon la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, l'impact du krach boursier aura été faible. Mais après deux ans de forte croissance du parc automobile les besoins s'affaiblissent, et le ralentissement pourrait être durable. Renault, qui enregistre un mauvais mois de juin, estime que ce recul a été accentué par la fin de carrière des RS et R11. Les résultats de juin confirment par ailleurs l'effritement de la pénétration étrangère (34,6% du marché), tandis que le groupe PSA bénéficie du succès de la 406.

### Billet de trésorerie

#### Les PME vont pouvoir en émettre avec une caution bancaire

Afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au marché des billets de trésorerie, le comité de réglementation bancaire a décidé, mardi 12 juillet, d'abaisser de 5 millions de francs à 1 million de francs

le montant minimum de ces billets (le Monde du 8 juillet 1988). En outre, la garantie des banques pourra être fournie, facultativement, pour les émissions de billets égales ou inférieures à 3 millions de francs ; cela, afin de donner aux souscripteurs l'assurance sociale et professionnelle de la protéger comme toute dette de l'entreprise émettrice.

Cette mesure est importante, car, selon le rapport Mentré sur le coût du crédit aux entreprises en fonction de leur taille, 20% seulement des crédits aux entreprises de moins de cent salariés sont accordés à des taux voisins du marché interbancaire (7%) par ce pourcentage passant à 50% pour les entreprises de 100 à 500 salariés et à 80% pour celles de plus de 500 salariés. D'une manière générale, les PME paient leurs crédits en fonction d'un taux de base bancaire (9,80%) bien supérieur au taux de base appliqué aux grandes entreprises, l'écart atteignant de 1,5 à 2 points entre deux entreprises de moins de 500 salariés et de plus de 500 salariés. En permettant aux PME d'émettre des billets de trésorerie aux taux du marché interbancaire avec la caution des banques, on va créer en France un marché des acceptations bancaires, marché qui est très actif aux Etats-Unis.

### Prix

#### + 2,5 % en 1988 confirme M. Bérégovoy

« Ma conviction est que la hausse des prix se situera en 1988 au alentours de 2,5% à condition qu'il n'y ait pas de flambée du dollar ni de hausse du pétrole », déclare M. Béré-

govoy dans une interview au Figaro du 13 juillet. Cette prévision de hausse (en glissement comme en moyenne annuelle) est celle qu'avait retenue le gouvernement pour 1988 dans ses comptes rendus publics à l'automne 1987. Mais les résultats médicaux de mars (+0,3%) et avril (+0,5%) ont rendu cet objectif plus difficile à atteindre.

« Pour ce qui est de la rémunération des comptes à vue, je n'y suis pas hostile à condition que cela ne serve pas de prétexte pour faire payer les chèques. Sur ce point, ma position n'a pas varié, c'est noté », déclare d'autre part M. Bérégovoy dans la même interview.

### Croissance

#### + 1,1 % en France au premier trimestre

La croissance de l'économie française (PIB) a augmenté de 1,1% au premier trimestre par rapport au quatrième trimestre 1987, indique l'INSEE qui vient de réviser — légèrement — ses premiers calculs (+1,2%).

### Commerce extérieur

#### Contraction de l'excédent japonais au premier semestre

L'excédent commercial japonais a atteint 5,92 milliards de dollars en juin contre 5,05 milliards le mois précédent mais 6,61 milliards en juin 1987, indique le ministère des finances, dans un rapport prélimi-

naire. Si les exportations sont en hausse de 17%, les importations font un bond de 31,6%. Pour les six premiers mois de l'année, le solde positif du commerce extérieur revient ainsi à 33,86 milliards de dollars contre 40,12 milliards un an plus tôt. Durant cette période, les exportations sont restées dynamiques, en progression de 15,7%, mais les importations ont été accrues de 34,5%, reflétant la politique de promotion de la demande interne suivie par le gouvernement.

### Pétrole

#### Nouvelle chute des prix du brut

Les prix du pétrole brut de mer du Nord (Brent) à Londres sont tombés, le mardi 12 juillet, à 13,90 dollars le baril pour livraison août, leur plus bas niveau depuis novembre 1986, cédant ainsi plus de 60 cents sur les cotations de la veille. A New-York, la baisse était plus limitée, le baril de West Texas Intermediate (la qualité de référence outre-Atlantique) abandonnant 6 cents pour s'établir à 14,72 dollars. Ce mouvement de repli n'a pu être totalement enrayer par l'annonce d'une prochaine visite du nouveau secrétaire général de l'OPEP, M. Subroto (Indonésie), aux Emirats arabes unis. Ni par l'éventualité, encore très conditionnelle, d'une réunion du comité des prix de l'OPEP. Les chances paraissent très minces de voir l'organisation parvenir à un accord sur une réduction de sa production qui atteint, au contraire, actuellement 19 millions de barils par jour, soit son volume le plus élevé depuis l'été 1987.

# Marchés financiers

## La charge de Compiègne se sépare de la CGM

### Première rupture de fiançailles rue Vivienne

La société de Bourse Bernard de Compiègne Augustin Normand SA et la Caisse de Gestion Mobilière - CGM (groupe Suez) - ont conjointement décidé de ne pas donner suite au protocole d'accord conclu en mars dernier et qui devait conduire l'établissement financier à prendre le contrôle à 90 % de l'ancienne charge. Ce projet d'adoption avait reçu l'aval du comité de pilotage de ces rapprochements entre établissements de crédit et sociétés de Bourse.

Aucune des deux parties n'a souhaité fournir d'explication détaillée sur les raisons de leur séparation. C'est la première rupture qui intervient depuis la mise en œuvre au

printemps 1987 de la réforme de la Bourse, prévoyant ce type de mariage en vue de mettre fin, pour la création d'un grand marché européen en 1993, au monopole de négociation des valeurs mobilières détenus par les agents de change depuis le Premier Empire.

D'après les renseignements recueillis rue Vivienne, de sérieuses divergences seraient apparues dans les projets de développement de la société de Bourse de Compiègne. Elles auraient surgi à la suite de l'étude détaillée de la charge, la CGM souhaitant réduire le prix demandé.

Cette rupture ramène à vingt-huit le nombre de sociétés de Bourse - elles sont cinquante-huit au total - ayant trouvé l'âme sœur dans le secteur boursier.

## Pechiney cherche 5 milliards de francs

Le PDG de Pechiney, M. Jean Gaudou, rencontrera dans le courant de la semaine prochaine M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances. Il discutera avec lui des moyens de trouver les 5 milliards de francs d'argent frais dont son groupe a, selon lui, besoin pour financer ses investissements. M. Jean Gaudou a, d'ores et déjà, rejeté la formule de l'emprunt perpétuel, adoptée par Rhône-Poulenc, un moyen coûteux à ses yeux, qui n'a d'intérêt que si les titres émis sont « déductibles avant impôts ».

Rhône-Poulenc ayant épuisé son déficit fiscal, le groupe peut déduire complètement de son bénéfice avant impôts la charge de ses titres perpétuels, a-t-il précisé. En revanche, comme Pechiney a un gros déficit fiscal de 8 milliards de francs, je n'ai aucun intérêt à suivre la même voie.

M. Gaudou se refuse toutefois à donner des précisions sur les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour trouver l'argent nécessaire, du moins pas avant d'avoir rencontré M. Bérégovoy. Il a quand même indiqué n'avoir pas besoin de 5 milliards de francs immédiatement.

« Je souhaiterais avoir des fonds propres assez rapidement. Mais pas tout, tout de suite. »

Les analystes parisiens s'attendent que Pechiney procède à une augmentation de capital en trois étapes, la première intervenant l'année prochaine pour lever 2,5 milliards de francs environ.

## Coleco (jouets) recourt à la loi sur les faillites aux Etats-Unis

Le fabricant américain de jouets, Coleco Industries Inc., a demandé, le 12 juillet, à bénéficier de la protection de la loi sur les faillites, qui permet à une entreprise en difficulté de mettre en place un plan de restructuration à l'abri de ses créanciers. Cette demande concerne les seules activités américaines, à l'exclusion des filiales étrangères, notamment canadienne. Elle a été faite en raison du refus des banques d'accorder de nouveaux prêts. Coleco a perdu 215 millions de dollars en 1986 et en 1987, et son déficit s'est encore aggravé au début de cette année. Devant ces difficultés croissantes, Coleco a fortement réduit son personnel et n'emploie plus que six cents salariés contre deux mille cinq cents en 1987.

L'entreprise essaie également de vendre des actifs pour se procurer de l'argent frais. Hasbro Inc., premier fabricant américain de jouets, a annoncé qu'il allait racheter certaines chaînes de production de Coleco. (AFP.)

## NEW-YORK, 12 juillet ↓

### Rechute

La reprise aura été de courte durée. Le marché américain a rechuté mardi. Le mouvement de repli s'est prolongé durant toute la journée, en se ralentissant cependant un peu sur la fin. Après être tombé à 2 077,52, l'indice des industriels s'est établi, en clôture, à 2 092,64, soit à 18,67 points au-dessous de son niveau précédent.

Le bilan général a été d'un mauvais qualité que ce résultat. Sur 1 590 valeurs traitées, 1 041 ont baissé, 441 seulement ont monté et 408 n'ont pas varié. Selon les professionnels, Wall Street est revenu sur la défensive. Beaucoup craignent, en effet, une initiative de la Réserve fédérale sur le front du crédit, qui pourrait se traduire par un relèvement des taux. En relation, le marché obligataire, lui, avait assez tristement.

Surtout, la communauté financière américaine attend avec impatience les résultats du commerce extérieur pour les sept premiers mois de l'année. Les pronostics, à cet égard, ne sont guère favorables. Dans l'incertitude, les investisseurs ont préféré se tourner vers le marché des obligations. De fait, les échanges ont été particulièrement faibles. Coupés par le chômage du 14 juillet, qui pousse au pessimisme, les investisseurs favorables aux initiatives. D'autant moins que vendredi on attend les résultats du commerce extérieur américain, dont on murmure qu'ils seront franchement mauvais. C'est le syndrome mensuel aggravé cette fois par la crainte d'une hausse des taux en RFA.

VALEURS	Cours du 11 juillet	Cours du 12 juillet
Alcoa	53 1/4	51 3/4
A.T.T.	28 1/4	28 1/8
Chemical Bank	23 3/8	23 1/2
De Post de Reuters	85 1/2	85
Eastman	44 1/8	44
Ford	32 1/8	31 1/2
General Motors	77 3/8	77 1/8
Goldman	61 3/4	61 1/8
IBM	121 1/4	121
J.P.M.	52 1/2	52 3/8
Metall Oil	44	43 1/4
Playtex	44 3/8	44 1/8
Shuttleworth	37 3/8	37 1/2
Union Carbide	48 7/8	48 3/8
U.S. Steel	37 1/8	36 3/4
Westinghouse	31 3/8	30 1/2
Woolworth	39 1/8	38 3/4
Yarn Corp.	54 3/4	54 1/8

## PARIS, 12 juillet ↓

### Nouveau repli

Amorçé en début de semaine, la baisse des cours s'est poursuivie mardi rue Vivienne. Dans la manœuvre, la résistance a été pour s'organiser (-0,2%). Mais elle n'a pas tardé à faiblir. A midi, le recul dépassait 0,7 % et, au cours de l'après-midi, il atteignait 0,9 %. L'indicateur instantané s'établissait en définitive à 0,77 % au-dessous de son niveau précédent.

Cela aurait pu être pire avec l'aggravation des tensions de hausses. Les différences de cours n'ont cependant pas, en règle générale, été très importantes. Ce qui n'a pas empêché les grandes valeurs du support de payer leur tribut à l'alourdissement (Michelin, Peugeot, C.S.F., Lafarge, Saint-Gobain, CGE). Les autres, grands noms de la cote n'ont pas été misous lots (Carrefour, L'Oréal, L'Air Liquide, Pernod-Ricard, BSN, DMC, Bouygues). Bref, la Bourse n'avait pas la forme du tout.

Les professionnels, ceux du moins que le sillage de vacances n'avait pas éloignés à leur encerclement, imputent le phénomène au manque d'activité. De fait, les échanges ont été particulièrement faibles. Coupés par le chômage du 14 juillet, qui pousse au pessimisme, les investisseurs favorables aux initiatives. D'autant moins que vendredi on attend les résultats du commerce extérieur américain, dont on murmure qu'ils seront franchement mauvais. C'est le syndrome mensuel aggravé cette fois par la crainte d'une hausse des taux en RFA.

M. Bérégovoy a beau tous les jours marteler qu'il y a encore une marge de baisse en France, les financiers se méfient. Et puis il régnait rue Vivienne une sorte de malaise, arreté par les malheurs du gouvernement au point que quelques-uns se penchent à douter de la capacité d'ouverture politique.

A noter, la reprise de LVMH avec du volume à la clé. La Société générale a repris le MONEP le 13 juillet.

## LONDRES, 12 juillet ↓

### Prudence

Tout comme la veille, les investisseurs ont préféré demeurer prudents mardi, quelques jours avant la publication d'une série d'indices économiques à la fois américains et britanniques. L'indice FT des valeurs industrielles perdait 1 %, revenant à 1 494,3. Le recul était dû, en grande partie, à la chute de Wall Street dès l'ouverture de la séance. L'ambiance était calme, avec 398 millions de titres échangés, contre 416 millions la veille. Parmi les valeurs en baisse figuraient celles des secteurs pharmaceutiques (Beecham, Glaxo), industrielles (Metal Box, Rank Organisation) et des assurances (Sun Alliance, Royal Insurance). Les valeurs pétrolières se sont nettement dépréciées en raison de la forte baisse des cours du pétrole. Enfin, dans le domaine agro-alimentaire, Rank Hovis a fortement progressé sur des rumeurs d'OPA. British Aerospace, ainsi que d'autres actions liées à l'armement, affichaient des gains toujours à la suite du contrat signé par l'Armée américaine.

## TOKYO, 13 juillet ↓

### Repli

Après deux séances de hausses, le trading s'est de nouveau alourdi mercredi à Tokyo. Le mouvement de baisse s'est toutefois ralenti. En repli de 187,69 points en fin de séance, l'indice Nikkei s'est établi, en clôture, à 28 020,10, réduisant ainsi l'écart à 79,74 points (-0,28 %). Comme à New-York, les investisseurs attendent avec une certaine inquiétude la publication, vendredi prochain, des résultats du commerce extérieur américain.

« Si les choses trop bon, le dollar va donc monter, et la Bourse de Tokyo baisser », dit M. Kazuo Shimura de Sumitomo Life Insurance. Dès l'imminence, l'annonce d'une réduction de l'excédent commercial nippon, conforme aux vœux du gouvernement, a fait bonne impression et favorisé la reprise de quelques achats en fin de séance. Une forte activité a régné, avec 2 milliards de titres échangés, contre 1,9 milliard la veille.

## FAITS ET RESULTATS

● Hongkong : création d'une commission de contrôle des opérations boursières. - Le gouvernement de Hongkong a approuvé la création d'une commission de contrôle des opérations boursières. Cet organisme, dont la création sous une forme indépendante était demandée par un comité d'experts nommé par le gouvernement, sera chargé en dehors de l'administration. Il devra effectuer une revue des comptes au gouvernement par le biais du secrétaire aux finances.

La nouvelle instance (Securities and Futures Commission) remplacera la commission de contrôle actuelle ainsi que celle de contrôle des matières premières et le bureau du commissaire responsable de ces deux entités, et devrait commencer à fonctionner à partir de l'année prochaine.

● Affaire Guinness : sept hommes d'affaires en liberté sous caution. - Sept hommes d'affaires impliqués dans le cadre de l'affaire Guinness, M. Ernest Saunders, ancien président de la brasserie anglo-irlandaise, lord Spens, Sir Jack Lyons et MM. Roger Scoble, Gerald Ross, David Mayhew et Anthony Parnes, ont été relâchés en liberté sous caution, depuis le 11 juillet jusqu'au 26 septembre, par un tribunal londonien. Les sept hommes d'affaires ont à reproduire collectivement de cent trois chefs d'accusation dans le cadre de l'enquête sur les opéra-

## INDICES

INDICES	12 juillet	13 juillet
Alcoa	53 1/4	51 3/4
A.T.T.	28 1/4	28 1/8
Chemical Bank	23 3/8	23 1/2
De Post de Reuters	85 1/2	85
Eastman	44 1/8	44
Ford	32 1/8	31 1/2
General Motors	77 3/8	77 1/8
Goldman	61 3/4	61 1/8
IBM	121 1/4	121
J.P.M.	52 1/2	52 3/8
Metall Oil	44	43 1/4
Playtex	44 3/8	44 1/8
Shuttleworth	37 3/8	37 1/2
Union Carbide	48 7/8	48 3/8
U.S. Steel	37 1/8	36 3/4
Westinghouse	31 3/8	30 1/2
Woolworth	39 1/8	38 3/4
Yarn Corp.	54 3/4	54 1/8

## PARIS: Second marché (indication)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.P.S.A.	288 80	288 80	AGI	180	180 80
Amis & Associés	575	552	La Poste Services	267	267
Amis	252	248	La Compagnie Bancaire	400	420
Amis	440	446	La Générale de Paris	280	280
Banque de France	370	370	La Générale de Paris	280	280
B.C.M.	585	580	La Générale de Paris	280	280
B.F.P.	485	485	La Générale de Paris	280	280
Bilal	320	310	La Générale de Paris	280	280
Bilal	1050	1050	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1410	1390	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	840	830	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	580	580	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1028	1027	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	130	140	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	538	530	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	302	298 80	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	995	995	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1058	1058	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1398	1398	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	738	710	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	550	538	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	327	325	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	843	828	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	480	441	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	225	218	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	4930	4886	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1005	998	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	830	828	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	1016	1010	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	130	132	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	24 10	24 10	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	472 20	517	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	619	618	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	242 80	242 80	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	225	225	La Générale de Paris	280	280
Carrefour	145	143	La Générale de Paris	280	280

## LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LE MONDE

## Marché des options négociables le 12 juillet 1988

Nombre de contrats : 8 253.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
		Septembre	Décembre	Septembre	Décembre
Accor					
CGE					
EDF					
Lafarge-Coppée					
Michelin					
MIF					
Peugeot					
Saint-Gobain					
Thomson-CSF					

## MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 12 juillet 1988

Nombre de contrats : 36 168

COURS	ÉCHÉANCES		
	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89
Dernier	104,20	103,95	102,10
Précédent	104,25	103,15	102,20

## Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Sept. 88	Déc. 88	Sept. 88	Déc. 88
102	2,37	2,07	0,19	1,06

## CHANGES

Dollar : 6,20 F ↓

Le dollar s'est généralement apprécié, mercredi 13 juillet, sur toutes les places financières internationales, sans rien perdre toutefois de sa résistance. Il a coté 6,20 F (contre 6,2025 F) à Paris, où les affaires ont été calmes à la veille d'un long week-end de quatre jours. Pour la première fois de l'histoire, les banques seront, en effet, fermées vendredi 15 juillet, contraignant le marché des changes à faire réchiche.

FRANCOPT 12 juillet 13 juillet  
Dollar (en DM) .. 1,6410 1,6380  
Tokyo 12 juillet 13 juillet  
Dollar (en yen) .. 152,70 152,47

MARCHE MONÉTAIRE (effets privés)  
Paris (13 juillet) ... 71/2-71/16%  
New-York (12 juillet) ... 73/8-73/16%

## BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 = 31 déc. 1987)  
11 juillet 12 juillet  
Valeurs Françaises .. 126,5 125,4  
Valeurs Européennes .. 117,7 117,3  
C° des agents de change (base 100 = 31 déc. 1981)  
Indice général ... 365,7 362,3

NEW-YORK (indice Dow Jones) 12 juillet  
Industrielles ... 2 711,31 2 692,44

LONDRES (indice Financial Times) 11 juillet 12 juillet  
Industrielles ... 1 518,50 1 494,30  
Mines d'or ... 218,50 217,50  
Fonds d'Etat ... 87,94 87,78

TOKYO 12 juillet 13 juillet  
Nikkei Dow Jones ... 28 020,10 28 020,10  
Indice général ... 2287,97 2297,97

## LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS			
	Rep. + ou disp.							
SE-U	6,1829	6,1869	- 45	- 38	- 85	- 60	- 200	- 218
SE-M	5,8855	5,1268	- 186	- 88	- 199	- 164	- 647	- 556
Yen (100)	4,6598	4,6588	+ 183	+ 129	+ 214	+ 268	+ 566	+ 649
DM	3,3653	3,3678	+ 68	+ 77	+ 127	+ 150	+ 376	+ 439
FF (100)	2,9216	2,9838	+ 62	+ 74	+ 121	+ 139	+ 327	+ 378
FB (100)	16,0577	16,0694	+ 59	+ 173	+ 115	+ 283	+ 317	+ 765
FS	4,8544	4,8591	+ 109	+ 127	+ 225	+ 253	+ 661	+ 738
L (1 000)	4,5388	4,5444	- 153	- 122	- 281	- 243	- 854	- 782
E	10,4045	10,4039	- 282	- 199	- 327	- 442	- 1 630	- 1 425

## TAUX DES EUROMONNAIES

SE-M	3 1/8	7 1/8	7 3/4	7 7/8	8	8 1/4	8 3/8
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/8	4 11/16	4 11/16	4 13/16	5 1/16
FF	4	4 1/4	4 1/2	4 5/8	4 5/8	4 3/4	5 1/8
FR (100)	6	6 1/2	6 3/4	6 3/4	6 1/2	6 13/16	6 13/16
ES	3 3/8	3 5/8	3 11/16	3 13/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16
L (1 000)	9 1/2	10 1/4	10 3/4	10 3/4	10 1/2	10 7/8	10 7/8
E	9 1/2	9 3/4	9 3/4	9 7/8	9 7/8	10 1/2	10 5/8
E	7	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16	7 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

## BOURSE DU 12 JU

VALEURS	Cours	Dernier cours
Accor		
CGE		
EDF		
Lafarge-Coppée		
Michelin		
MIF		
Peugeot		
Saint-Gobain		
Thomson-CSF		

## Comptant

VALEURS	Cours	Dernier cours
Accor		
CGE		
EDF		
Lafarge-Coppée		
Michelin		
MIF		
Peugeot		
Saint-Gobain		
Thomson-CSF		

## Actions

VALEURS	Cours	Dernier cours
Accor		
CGE		
EDF		
Lafarge-Coppée		
Michelin		
MIF		
Peugeot		
Saint-Gobain		
Thomson-CSF		

## Cote des changes

VALEURS	Cours	Dernier cours
Accor		
CGE		

Marchés financiers

BOURSE DU 12 JUILLET

Cours relevés à 15 h 13

PARIS

Table of stock prices for the Paris market, including various indices and individual shares.

LA BOURSE SUR MINUTE 36-15 TAPÉZ LEMONDRE. A la suite de l'annonce de la Société Paris, nous ne sommes pas en mesure de publier les tableaux de TAPEZ. Les autres lecteurs ne sont pas concernés.

MATIF section containing various market data and indices.

INDICES section containing various market indices and their values.

Table of exchange rates (Cote des changes) for various currencies.

Table of gold prices (Marché libre de l'or) for various types of gold.

Main table titled 'Règlement mensuel' containing detailed financial data, including company names, stock prices, and market movements.

Table titled 'Comptant' and 'SICAV' containing data for various financial instruments and funds.

Table titled 'Cote des changes' and 'Marché libre de l'or' containing exchange rates and gold prices.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE. Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

© coupon détaché - o : offert - d : droit détaché - d : demandé - p : prix président - \* : marché corrélu

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	TÉLÉMATIQUE
3 Washington renvoie à son tour l'ambassadeur du Nicaragua. 4 Afghanistan : l'aide au retour des réfugiés. 9 URSS : les députés du Haut-Karabakh ont proclamé le rattachement de leur région à l'Arménie.	10 Réorganisation à l'Élysée pour le second septennat. 11 Les réactions de M. Mitterrand aux propositions de M. Gorbatchev.	12 Mise en place d'une nouvelle haute hiérarchie judiciaire. — SPORTS : le Tour de France. 21 COMMUNICATION : rabinisation dans l'affaire Michel Droit.	13 Le 42 <sup>e</sup> Festival d'Avignon. 14 Création d'Armide, à Aix-en-Provence. 15 Clichés du XIX <sup>e</sup> siècle à Orsay et au CNP. — Holbein le jeune à Bâle. 16 Expositions.	25 Les revenus des Français entre 1984 et 1987 : avantage aux entrepreneurs individuels et aux indépendants. — Les orientations du ministre du travail, M. Soisson. 26-27 Marchés financiers.	Abonnements ..... 12 Annonces classées ..... 22 Carnet ..... 21 Météorologie ..... 19 Mots croisés ..... 19 Radio-télévision ..... 19 Spectacles ..... 18	● Admissions aux grandes écoles : ENSAM, INT Ingénieur France et ESC Lyon ..... ECOLES. 36-15 tapez LEMONDE ● Tous les jeux du Monde JEJ ● Abonnés-vous au Monde de l'éducation avec 50 % de réduction ..... ABO 36-15 tapez LM

## L'impôt de solidarité sur la fortune En attendant le débat d'automne

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) devrait être examiné, le mercredi 13 juillet, en conseil des ministres. Le texte du projet de loi qui sera discuté au Parlement à la rentrée n'a pas posé de problème au Conseil d'État, auquel il avait été soumis la semaine dernière. Seule question de fond posée : les membres du conseil d'administration d'une société exercent-ils *ipso facto* des fonctions de direction, une des conditions permettant de bénéficier de l'exonération accordée à l'outil de travail ?

Au fur et à mesure que se présentent les positions sur l'ISF apparaît l'idée que le véritable débat n'a pas encore eu lieu. Ou pas complètement. De même les véritables choix restent-ils probablement à faire. Les positions demeurent, en effet, très éloignées entre les partisans d'un impôt de redistribution, style 1982, et les adversaires de cet impôt, qui n'accepteraient un ISF qu'à la condition d'un réaménagement général des impôts sur le patrimoine (droits de succession, taxes foncières, etc.). Dans le premier groupe se rangent de nombreux élus socialistes, qui n'acceptent pas que l'ISF soit réduit à une mesure symbolique, faisant

notamment valoir l'urgence d'un revenu minimum et la nécessité de le financer par un prélèvement sur les Français les plus riches.

Dans l'autre groupe se rangent les centristes et autres députés de droite non pas hostiles à une mesure de solidarité mais inquiets de voir introduit dans notre système fiscal un impôt à l'assiette discutabile (pourquoi tant d'exonérations, comment les justifier, comment les limiter... ?) et aux taux dangereux à manier dans la mesure où les détenteurs du « capital » — que cela pleuse ou non — seront de plus en plus courtisés dans l'Europe sans frontière de demain.

Comment présenter au débat d'automne M. Mitterrand, Rocard et Bérégovoy ? Le président de la République est très sensible au lien — qu'il aurait voulu plus étroit dans le temps et dans les sommes en jeu — entre l'impôt de solidarité et revenu minimum. Pour cette raison, sa préférence aurait été pour des taux plus élevés que ceux qui ont finalement été retenus sous la pression de M. Rocard (moins de 1 %). M. Bérégovoy, dont la convergence de vues est toujours parfaite avec l'Élysée, était partisan

d'une reprise de l'IGF style 1982, avec des taux à peine réduits, supérieurs en tout cas à 1 %.

« L'IGF n'a pas eu d'effets maléfiques de 1982 à 1986. Ne dramatisons pas l'effet d'une mesure qui existe chez la plupart de nos voisins », déclare le ministre de l'économie.

M. Rocard n'est pas tout à fait de cet avis. Sensible à l'argument « solidarité », il accorde beaucoup d'importance à l'effet que risque de produire un impôt par nature mal bâti, discutabile, qui frappera surtout les biens immobiliers — déjà sensiblement imposés à travers les taxes foncières — et qui soulèvera d'interminables débats quant à la définition de l'« outil de travail » qu'on veut exonérer mais qu'il aurait volontiers, lui, imposé à taux très faible.

On lira, d'autre part, la position du groupe de l'Union du centre telle qu'elle s'est exprimée par la voix de son président, M. Pierre Méhaignerie. Suite du débat en octobre au Parlement, un débat qui risque d'être beaucoup plus chaud qu'on ne le pense généralement.

Al. V.

## TUNISIE Suppression de la présidence à vie

TUNIS. — La chambre des députés a adopté, le mardi 12 juillet, en seconde lecture, le projet de réforme de la Constitution. Ce projet, voté une première fois au printemps dernier (le Monde du 10 mars) « tend à renforcer le régime républicain et la démocratie » dans le pays. Il porte notamment sur la suppression de la présidence de la République à vie, spécialement instituée, en 1975, pour M. Bourguiba.

Selon les articles amendés, le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat, et il est rééligible deux fois consécutives. Le candidat à la présidence doit avoir quarante ans au moins et soixante-dix ans au plus. M. Bourguiba avait été déposé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le projet d'amendement supprime aussi la succession automatique qui fait du premier ministre le successeur du président, en cas de vacance du pouvoir. Il est aujourd'hui proposé que le président de la chambre des députés prenne en charge les affaires de l'État pour une période de quarante-cinq à soixante jours, au bout de laquelle des élections présidentielles seront organisées.

— (AFP.)

## Lancement réussi de la deuxième sonde soviétique vers Phobos

Une semaine après le tir de leur première sonde spatiale automatique Phobos-1 en direction de la planète Mars, les Soviétiques ont une nouvelle fois réussi en lançant, mardi 12 juillet vers 19 heures (heure française), Phobos-2. Comme celle qui l'a précédée, cette sonde d'un peu plus de six tonnes mettra deux cents jours pour parcourir les 190 millions de kilomètres qui la séparent du satellite de la planète rouge. C'est en effet dans les derniers jours de janvier que les deux engins doivent arriver dans la banlieue martienne. A partir de cet instant, les calculs vont se multiplier pour affiner les orbites des deux sondes et préparer ce qui sera le clou de la mission : le survol en rasoties de cette grosse pomme de terre qu'est Phobos.

Cette partie de l'expérience, qui doit avoir lieu entre le 7 et le 9 avril de l'année prochaine pour la première des deux sondes et entre le 25 et le 30 mai pour la seconde, est d'autant plus importante qu'elle devrait permettre d'étudier de près le satellite, qui est peut-être un vestige de l'époque à laquelle se sont formées les planètes du système solaire. A cette fin, outre la mise en route de multiples expériences préparées par une dizaine de pays dont la France, seront déposés à la surface de Phobos deux laboratoires autonomes (DAS) destinés à l'étude mécanique et chimique du sol et un engin, une sorte de santerelle qui,

plusieurs heures durant, effectuera des bonds d'une vingtaine de mètres pour recueillir des informations sur la dureté du sol de Phobos, la gravité qui règne à sa surface et la valeur éventuelle de son champ magnétique.

## Mort du cinéaste américain Joshua Logan

Le cinéaste américain Joshua Logan est mort le 12 juillet à son domicile de Manhattan. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Né à Texarkana au Texas en 1908, il fit d'abord un homme de théâtre. Il débuta à Hollywood comme scénariste, collabora en 1938 à la réalisation de *College Mike*, d'Arthur Ripley, pour entrer à Broadway via carrière brillante. Il revint au cinéma en 1955 et tourna *Picnic*, chronique de meurs provinciales, d'après une pièce de William Inge, dont il assure également la mise en scène au théâtre. Le film remporta un grand succès, suscitant les interprètes, William Holden, Kim Novak, Rosalind Russell, Susan Strasberg, contribuent. La critique française, et particulièrement *les Cahiers du cinéma*, vint alors en Logan un réalisateur à placer au même rang que Richard Brooks, Robert Aldrich ou Nicholas Ray. C'était peut-être aller un peu vite en besogne.

*Bus-Stop* (1956), toujours d'après William Inge, fait encore illusion grâce à Marilyn Monroe, mélancolique et douloureuse, dans un rôle de chanteuse de beuglant d'Arizona, qu'elle a travaillé avec Lee Strasberg, le maître de l'Actor's Studio. Mais *Sayonara* (1957), lord mélodrame sentimental, est l'épave de vérité : tout le monde déchanté.

Logan devait aussi commettre une transposition hollywoodienne de *Fanny*, de Marcel Pagnol (1961), avec Charles Boyer, Leslie Caron, et tourner des comédies musicales à grand spectacle, *South Pacific* (1958), *Camelot* (1967), *La Kerneuse de l'Ouest* (1969).

J.S.

## BOURSE DE PARIS Matinée du 13 juillet Peu d'artifice

A la veille du 14 juillet, la Bourse n'a pas déployé d'artifice pour dissimuler son anxiété. Car, après la fête nationale, seront publiés vendredi les résultats de la balance commerciale américaine du mois de mai. Dans cette perspective, les investisseurs ont préféré se désengager. L'indice des actions perdait ainsi en fin de matinée près de 1,25 %.

Parmi les baisses figuraient les valeurs phares comme Soumer Allibert (- 5 %), L'Air liquide (- 4 %) et Michelin (- 3 %). En hausse se distinguaient l'Institut Mérieux (+ 4 %) et le nouveau LVMH (+ 3 %).

« M. Jospin : La deuxième guerre mondiale devra être étudiée de façon approfondie. »

M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a déclaré, le mardi 12 juillet, qu'il allait demander aux enseignants des classes de première de veiller à « faire étudier de façon approfondie » la seconde guerre mondiale, qui figure désormais à la fin du programme d'histoire de cette classe. Le ministre d'État a souligné « après les inquiétudes suscitées par la suppression de la période 1939-1945 du « menu » des classes terminales, et donc du baccalauréat (le Monde du 13 juillet). « On reviendra et reprendra cette période en début de terminale sous forme de bilan. Cela figurera dans les programmes du baccalauréat comme dans les manuels », a précisé M. Jospin. Devant les protestations, l'académie avait en effet fait ajouter un paragraphe sur le « bilan » de la seconde guerre mondiale à aux programmes préparés sous son prédecesseur, et qui ne devaient commencer qu'en 1947.

Le numéro de « Monde » daté 13 juillet 1988 a été tiré à 509 465 exemplaires

A B C D E F G

## Premier accord de principe sur l'Angola et la Namibie

Le chef de la délégation sud-africaine pour l'Angola et la Namibie a annoncé un accord de principe de coopération militaire, à terme, de renforcement des troupes sud-africaines d'Angola et à l'indépendance de la Namibie.

Les quatre délégations sud-africaines d'occident ont obtenu de leurs discussions de la reprise des négociations de la paix.

Le chef de la délégation sud-africaine a précisé que l'accord de principe « n'est ni un accord sur « un accord de principe » — qu'il ne s'agit que des « obligations importantes » sur la voie d'un véritable paix régionale à l'avenir.

(Lire page 4.)

## La victoire

Après plus d'une semaine de négociations, les dirigeants mexicains ont annoncé le mercredi 13 juillet, que l'Union démocratique nationale (UDN) avait remporté les élections présidentielles. Le candidat PRI, M. Carlos Salinas Gortari, a obtenu 50,36 % suffrages exprimés soit 51,12 % à M. Cuauhtémoc Cárdenas (coalition de centre et de gauche) et 17,8 pour M. Manuel Clouthier (Parti d'action nationale, PAN, droite).

## MEXICO de notre correspondant en Amérique centrale

Le victoire du PRI en 1988 est le coup plus sévère à la Coalition démocratique (200 millions de voix).

## LE MONDE diplo

## LE PRIX DE par CLAUDE JU

Les États-Unis et l'URSS ont pour leur part des programmes militaires qui dépassent de loin les capacités de la planète.

## NOIRS AM

Les phénomènes de violence raciale ont été observés dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine.

A. S. STRASSER, Agence de presse, 100 rue de la Harpe, 75001 Paris.

## La déclaration de l'Union du centre

### « Gouverner sérieusement »

Au nom de l'Union du centre, M. Pierre Méhaignerie a fait, le 12 juillet, au sujet de l'ISF, une déclaration dont voici les passages essentiels :

« Il s'agit de savoir si gouverner autrement, c'est gouverner sérieusement. Car il y a un problème évident de fiscalité du patrimoine en France. Le gouvernement est-il franchement animé d'une volonté de moderniser l'ensemble de notre fiscalité du patrimoine ? Si tel est le cas, qu'il nous propose alors parallèlement à l'ISF une refonte et un sensible allègement de trois impôts qui sont : les droits de succession (...); les droits de mutation à titre onéreux (...); l'impôt foncier (...).

» Manifestement, Michel Rocard n'a pas choisi cette voie. Il a fini par accepter la reconduction d'un impôt archaïque et anti-économique, en obtenant seulement certaines améliorations.

» Durant la discussion du texte, nous nous battons dans quatre directions :

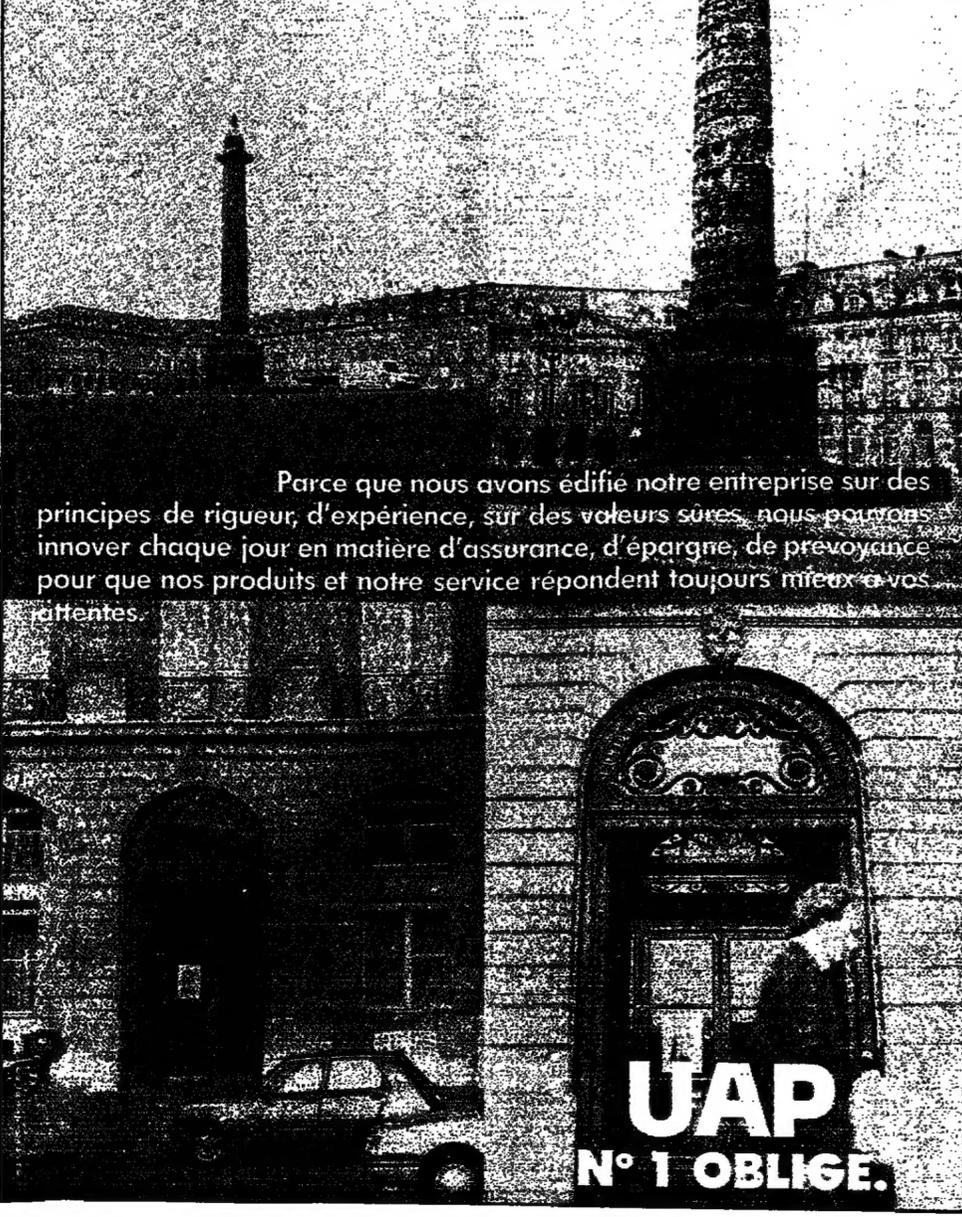
» — Considérer l'ISF comme un à-venir sur les droits de succession. Cette idée que M. Rocard lui-même a d'ailleurs émise permettrait de répartir le poids des droits de succession dans le temps, d'apporter immédiatement une recette fiscale à l'État, sans alourdir la fiscalité du patrimoine ;

» — Le texte serait voté pour une période provisoire allant jusqu'au 31 décembre 1992 pour permettre au gouvernement de déposer un texte de réforme complète de la fiscalité du patrimoine ;

» — Le plafonnement à 80 % du revenu imposable doit inclure non seulement l'ISF et l'impôt sur le revenu, mais aussi l'impôt foncier, faute de quoi il conviendrait de réduire le plafonnement à 70 % ;

» — Cette loi doit épargner plus largement les PME, entreprises agricoles, commerciales et artisanales lors de leur transmission.

L'UDC déterminera son vote en fonction des réponses apportées à ces quatre exigences. »



Parce que nous avons édifié notre entreprise sur des principes de rigueur, d'expérience, sur des valeurs sûres, nous pouvons innover chaque jour en matière d'assurance, d'épargne, de prévoyance pour que nos produits et notre service répondent toujours mieux à vos attentes.

**UAP**  
N° 1 OBLIGE.